




# Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble





<b>1 Présentation des grands équilibres</b>	<b>Page 1</b>
<b>1.1 Les spécificités du Budget du CCAS</b>	<b>Page 2</b>
<b>1.2 Présentation consolidée du budget principal et des budgets annexes</b>	<b>Page 8</b>
<b>1.2.1 Les budgets votés</b>	<b>Page 9</b>
<b>1.2.2 Synthèse du budget principal et des budgets annexes – Section de fonctionnement</b>	<b>Page 14</b>
<b>1.2.3. Synthèse des ratios budgétaires</b>	<b>Page 16</b>
<b>2 Présentation par politiques sociales</b>	<b>Page 18</b>
<b>2.1 Présentation consolidée par budget</b>	<b>Page 19</b>
<b>2.2 La politique sociale Petite Enfance</b>	<b>Page 22</b>
<b>2.3 La politique sociale des personnes âgées</b>	<b>Page 27</b>
<b>2.4 La politique sociale de Lutte contre la Pauvreté et la Précarité</b>	<b>Page 31</b>
<b>2.5 La subvention Ville de Grenoble</b>	<b>Page 36</b>
<b>2.5.1 Subvention municipale et évolution des conventions</b>	<b>Page 37</b>
<b>2.5.2 Ventilation budgétaire de la subvention municipale dans les budgets annexes</b>	<b>Page 38</b>

<b>3 Présentation par Directions</b>	<b>Page 39</b>
<b>3.1 La Direction d'Action Sociale Petite Enfance</b>	<b>Page 40</b>
3.1.1 Budget de direction	Page 41
3.1.2 Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant	Page 47
3.1.3 Les Relais d'Assistant-es Maternel-les	Page 52
3.1.3 Le Pôle Accueil Petite Enfance et le Pôle Médecins Psychologues	Page 53
<b>3.2 La Direction d'Action Sociale Personnes Agées</b>	<b>Page 55</b>
3.2.1 Budget de direction	Page 56
3.2.2 Pôle Accueil, Accompagnement Social des Personnes Agées	Page 58
3.2.3 Pôle Autonomie et Veille sociale	Page 60
3.2.4 Pôle Dépendance et Soins	Page 68
<b>3.3 La Direction d'action sociale Lutte contre la pauvreté et la précarité</b>	<b>Page 77</b>
3.3.1 Budget de direction	Page 78
3.3.2 Pôle Accueil, Accès aux droits, Accompagnement	Page 79
3.3.3 Pôle Hébergement et Santé	Page 85
<b>3.4 Les Directions Ressources</b>	<b>Page 93</b>
3.4.1 Synthèse du Budget Prévisionnel 2021 des Directions Ressources	Page 94
3.4.2 La Direction des Finances et de l'Administration Générale	Page 95
3.4.3 La Direction des Ressources Humaines	Page 98
3.4.4 La Direction Communication Information Documentaire et Partenariats	Page 100
3.4.5 La Direction Générale	Page 100
<b>4 L'investissement</b>	<b>Page 103</b>
<b>4.1 Dépenses et recettes d'investissement tous budgets confondus</b>	<b>Page 104</b>
<b>4.2 Principales opérations d'investissement</b>	<b>Page 107</b>
<b>4.3 L'endettement</b>	<b>Page 109</b>



# **1. PRÉSENTATION DES GRANDS EQUILIBRES**



### 1.1.1 LE CYCLE BUDGÉTAIRE

L'exercice comptable est la période délimitée retenue en comptabilité pour calculer le résultat.

La durée d'un exercice comptable est de 12 mois et correspond à l'année civile. Un exercice comptable débute par un cycle de préparation budgétaire les six derniers mois N-1.

La période d'exercice comptable proprement dite se déroule sur les 12 mois d'une année civile. Elle se termine par la production et la présentation des résultats lors de la première partie de l'année N+1 (compte administratif).

Le cycle budgétaire N+1 débute par l'analyse du Compte administratif N-1 pour se projeter dans la préparation budgétaire.

La préparation budgétaire 2021 s'est réalisée dans le contexte de crise sanitaire rendant complexe la prévision de l'activité. L'ensemble des travaux poursuit deux objectifs principaux : la transparence et la fiabilité.

La formalisation de la note de cadrage de la préparation budgétaire 2021 s'appuie sur des échanges préparatoires avec les directeurs.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) le 18 février 2021, puis le vote du budget primitif 2021, le 25 mars 2021, viennent clore les étapes de préparation budgétaire.

Les états financiers (bilan, compte de résultat et d'annexes) seront établis selon les dispositions de l'article L.3312-1 du CGCT. Le CCAS de Grenoble arrête son calendrier budgétaire dans la limite des dates fixées par la réglementation.

### 1.1.2 LA PRÉSENTATION ET LE VOTE DES BUDGETS

Le budget principal du CCAS suit l'instruction M14. Cette nomenclature budgétaire et comptable s'applique aux communes et à leurs services publics à caractère administratif, aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, aux caisses des écoles et aux établissements publics de coopération intercommunale. Mise en œuvre en 1997, elle a été simplifiée en 2006. Elle s'appuie sur le plan comptable général de 1999.

Lorsque le CCAS est gestionnaire d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux relevant de la loi du 2 janvier 2002 et faisant l'objet d'une tarification fixée par une autorité extérieure (Conseil Départemental, ARS, CAF,...), il est tenu d'individualiser la gestion de l'activité concernée dans un budget annexe, rattaché au budget principal (M14), présenté selon la nomenclature spécifique M22.

Ce budget permet d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

La nomenclature M22 a fait l'objet de nombreuses modifications ces deux dernières années avec l'apparition des Etats Prévisionnels de Recettes et de Dépenses (EPRD) se substituant aux budgets primitifs des EHPAD. Ces modifications font l'objet d'un focus ci-après.

Les budgets comportent deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Il est présenté par chapitres et articles conformément à la nomenclature M14 ou M22. Il est voté au niveau du chapitre.

### 1.1.3 FOCUS SUR LES ÉTATS PRÉVISIONNELS DES RECETTES ET DES DÉPENSES (EPRD)

Les budgets des EHPAD sont ici présentés sous le même modèle que les autres budgets par soucis de cohérence et compréhension, bien qu'établis sous la forme EPRD depuis 3 ans. La mise en place de cette réforme accompagnant les nouvelles modalités de financement de la part des autorités de tarification méritent quelques explications.

L'EPRD est conçu de façon à permettre la lecture et l'orientation des choix budgétaires à partir de deux indicateurs principaux :

- La Capacité d'Autofinancement (CAF, ou IAF pour insuffisance d'autofinancement), qui est égale à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables de la section de fonctionnement. Les opérations d'ordre (ex : dotations aux amortissements) n'intègrent donc pas la détermination de cet indicateur. La CAF permet de déterminer le flux potentiel de trésorerie généré par la section de fonctionnement. De chaque exercice comptable résulte donc une CAF (ou IAF) propre.
- Le Fonds de Roulement (FR) qui permet de déterminer l'équilibre global de la structure financière, correspond au solde de l'ensemble des ressources mises à disposition pour une durée à moyen et long terme (ex : apports, emprunts, subventions d'investissement, réserves, résultats des années antérieures...) et est destiné à financer les investissements en biens durables. Un FR positif permet de

financer le besoin en fonds de roulement et, éventuellement, d'affecter le reliquat en trésorerie. Il évolue lors de chaque exercice par un apport ou un prélèvement sur ce fonds de roulement qui vient le diminuer ou l'augmenter.

Dans la présentation EPRD, le Tableau de Financement Prévisionnel (TFP) aboutit à une variation du FR. Le TFP présente les variations des éléments de l'actif immobilisé ainsi que celles des ressources à long terme. S'il rappelle la section d'investissement habituelle, les différences sont notables :

- Les ressources (recettes) du TFP sont composées principalement de l'augmentation des capitaux propres (dotations, réserves, subventions...), des emprunts à contracter durant l'exercice, des produits de cessions d'éléments d'actifs et le cas échéant de la CAF (capacité d'autofinancement) prévisionnelle de l'exercice,
- Les recettes d'ordres issues des dotations aux amortissements de la section de fonctionnement n'apparaissent plus dans les ressources d'investissement, celles-ci étant neutralisées par l'intégration de la CAF (ou l'IAF le cas échéant),
- Les emplois (charges) sont composés des remboursements des dettes financières (capitales), des acquisitions et travaux d'investissement de l'exercice, d'autres emplois divers peu mouvementés (charges à répartir sur plusieurs exercices, annulation de titre sur exercices clos) et, le cas échéant, de l'IAF (insuffisance d'autofinancement) prévisionnelle de l'exercice,
- Les charges d'ordres issues des subventions transférables au compte de résultat (donc en section de fonctionnement) n'apparaissent plus dans les emplois d'investissement, celles-ci étant neutralisées par l'intégration de la CAF (ou l'IAF).

Ainsi, une CAF viendra renforcer des ressources à long terme insuffisantes et/ou faciliter un remboursement d'emprunt. En revanche, une insuffisance d'autofinancement (IAF) viendra grignoter les ressources à long terme destinées à financer les nouveaux investissements.

Ce tableau de financement prévisionnel est systématiquement équilibré soit par un apport au Fonds de Roulement si le solde des variations est positif, soit par un prélèvement au Fonds de Roulement si le solde des variations est négatif.

Tableau abrégé de financement prévisionnel

Ressources	Prévu N
Libellés	
<b>Capacité d'autofinancement</b>	€
<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres (Apports, dotations, réserves, subventions d'invest non renouvelables)</i>	€
<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières (emprunts et dettes)</i>	€
<i>Titre 3 : Autres ressources (produits de cessions, Autres immobilisations financières...)</i>	€
TOTAL DES RESSOURCES	€
<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>	€
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	€

Emplois	Prévu N
Libellés	
<b>Insuffisance d'autofinancement</b>	€
<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>	€
<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé : (immos corporelles et incorporelles)</i>	€
<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>	€
TOTAL DES EMPLOIS	€
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	€
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	€

Il est ainsi possible, au regard du FR de l'année en cours, d'anticiper le niveau du FR de l'année budgétée, par l'apport ou le prélèvement prévisionnel indiqué dans le TFP.

Plusieurs conséquences viennent bousculer certaines opérations comptables :

- Il n'y a plus d'affectation de résultat d'investissement, mais un apport ou un prélèvement sur le FR,
- Les affectations de résultats de la section de fonctionnement en report à nouveau n'apparaissent plus en section de fonctionnement, mais sont intégrées dans le calcul du FR,
- La section de fonctionnement peut être votée en déséquilibre, l'impact de ce choix se lisant dans la CAF dégagée et le FR.

Les amortissements et reprises de subvention en section de fonctionnement deviennent semi-budgétaires. Elles sont comptabilisées uniquement en section de fonctionnement.

#### 1.1.4 FOCUS SUR LES FLUX CROISÉS ENTRE BUDGETS

Les mouvements entre budgets permettent d'assurer la transparence en inscrivant une dépense ou une recette, sur le budget effectivement impacté par la prestation correspondante ; ils contribuent à augmenter les masses budgétaires sans donner lieu à encaissement, ou décaissement, en trésorerie.

Ces mouvements inter-budgets sont des refacturations de frais supportés par un budget par commodité de gestion. Ils répondent également à une obligation réglementaire d'imputation des frais de siège sur les budgets annexes.



C'est le cas des frais de structure correspondant à un seul bâtiment porté par un seul budget mais hébergeant des services relevant d'autres budgets : pour exemple le service des LAM hébergé dans des locaux de la Résidence autonomie Le Lac.

C'est également le cas de l'affectation d'une partie de la subvention de la Ville de Grenoble aux budgets annexes où un soutien spécifique municipal est souhaité.

**Les refacturations inter-budgets (ou refacturations aux budgets annexes) :**

Il s'agit d'un jeu d'écritures en dépenses ou recettes, selon la refacturation, qui impacte le montant global en recettes ainsi que le montant global en dépenses mais est neutre sur le résultat consolidé de l'ensemble des budgets du CCAS.

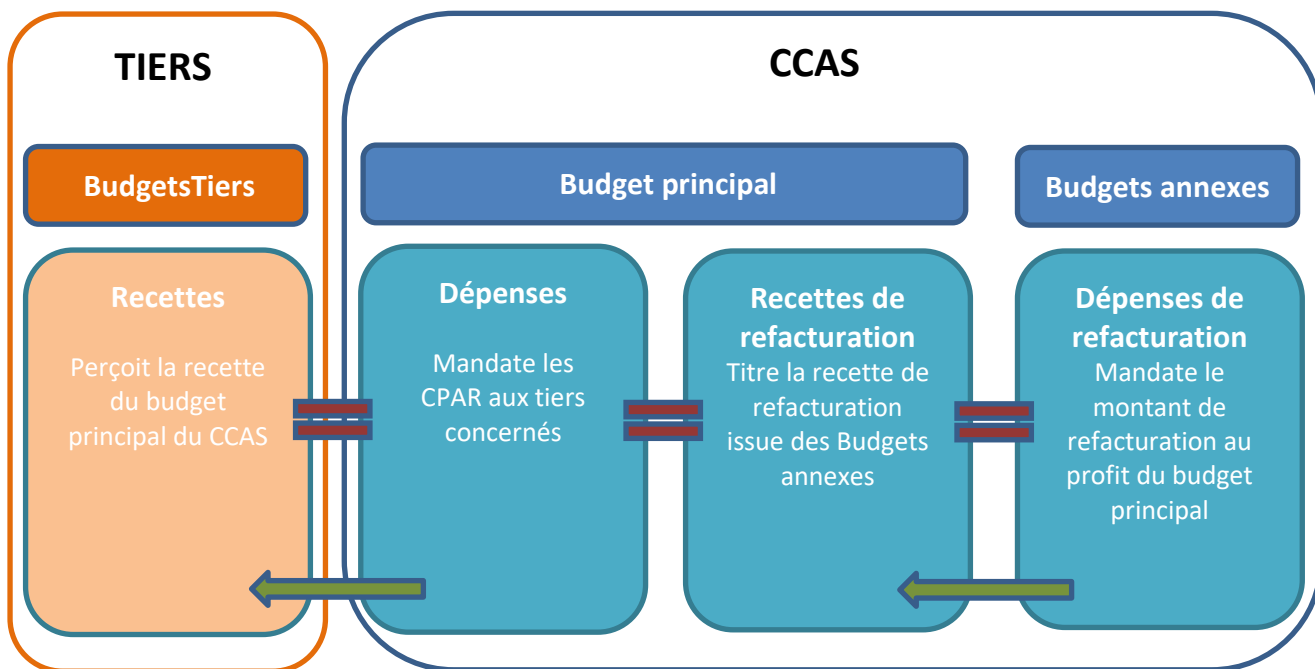
On trouve dans ces refacturations :

- **les frais de siège** : c'est une recette pour le budget principal et une dépense pour les différents budgets annexes. Ils représentent un pourcentage des dépenses, différent selon les budgets annexes ; cette différence s'explique par la consommation des services du Siège du CCAS qui varient en fonction des services. Ils sont en moyenne de 12,51 % pour ce qui concerne les budgets annexes.
- **les CPAR (charges et produits à répartir)** : c'est également une recette pour le budget des ressources et une dépense pour les budgets annexes. Ces charges concernent essentiellement des charges communes de personnel enregistrées sur le budget principal mais qui concernent l'ensemble de la masse salariale affectée sur les différents budgets, tels que l'assurance du personnel, les contributions aux mutuelles et au comité social, la participation employeur aux frais de repas ou encore le fonds de compensation du supplément familial.

On compte également au niveau de ces refacturations :

- **Les emplois aidés** en dépenses cette fois sur le budget principal et en recettes sur les budgets annexes. Il s'agit des dépenses de personnel concernant les emplois aidés facturées en direct sur les budgets annexes. Il y a lieu de refacturer ces dépenses de personnel au budget principal sur lequel est imputée l'aide de l'Etat correspondante.
- **Les déficits des budgets annexes.** Il s'agit de l'affectation de la part de la subvention Ville correspondante au financement des activités dispensées dans les budgets annexes.

**Exemple de refacturation – les CPAR :**



Les flux financiers sont illustrés par les flèches vertes.

Les recettes et dépenses de refacturation sont strictement égales, et n’ont par conséquent aucun impact sur le résultat consolidé de l’ensemble des budgets du CCAS.

Le principe des refacturations permet d’affecter la recette et la dépense au service concerné et ainsi indiquer le budget réel d’un service.

Natures des refacturations et services concernés - Budget 2021		
Natures des refacturations	Services percevant la recette	Services s’acquittant du paiement
CPAR (charges communes de personnel)	Directions ressources	Tous les budgets annexes
Frais de siège	Directions ressources	Tous les budgets annexes
Fourniture de Soins infirmiers	SSIAD	LHSS
Intervention Agent de propreté	SSIAD	DASPE
Mise à disposition des locaux	Résidence autonomie Le Lac	LAM
Mise à disposition des locaux	Résidence autonomie Le Lac	LHSS
Mise à disposition des locaux	CHRS Centre d’accueil intercommunal	LHSS
Mise à disposition des locaux	CHRS Henri Tarze	LHSS
Mise à disposition des locaux du Lys Rouge	Directions ressources	SSIAD
Mise à disposition des locaux du Lys Rouge	Directions ressources	Maison des aidants
Mise à disposition des locaux	Résidence autonomie Montesquieu	SSIAD
Mise à disposition des locaux	Résidence autonomie Montesquieu	DASPE
Mise à disposition des locaux	Résidence autonomie Les Alpains	Centre d’accueil de jour
Emplois aidés	Ehpad Narvik, Delphinelle, Lucie Pellat, St Bruno	Directions ressources



## 1.2.1 LES BUDGETS VOTÉS

### 01 BUDGET PRINCIPAL

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Pour mémoire, budget précédent</b>	<b>Propositions du Président</b>
<b>DEPENSES</b>	39 302 571,77	39 274 326,00
<b>RECETTES</b>	39 302 571,77	39 274 326,00

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Pour mémoire, budget précédent</b>	<b>Propositions du Président</b>
<b>DEPENSES</b>	4 225 866,00	4 911 793,00
<b>RECETTES</b>	4 225 866,00	4 911 793,00

### 02 LF PERSONNES AGEES

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Pour mémoire, budget précédent</b>	<b>Propositions du Président</b>
<b>DEPENSES</b>	3 715 250,00	3 773 580,00
<b>RECETTES</b>	3 715 250,00	3 773 580,00

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Pour mémoire, budget précédent</b>	<b>Propositions du Président</b>
<b>DEPENSES</b>	760 910,00	996 810,00
<b>RECETTES</b>	760 910,00	996 810,00

## 04 RESTAURATION

---

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Pour mémoire, budget précédent</b>	<b>Propositions du Président</b>
<b>DEPENSES</b>	1 405 700,00	1 438 850,00
<b>RECETTES</b>	1 405 700,00	1 438 850,00

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Pour mémoire, budget précédent</b>	<b>Propositions du Président</b>
<b>DEPENSES</b>	34 520,00	42 980,00
<b>RECETTES</b>	63 610,00	42 980,00

## 05 SOINS

---

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Pour mémoire, budget précédent</b>	<b>Propositions du Président</b>
<b>DEPENSES</b>	3 873 040,00	3 825 300,00
<b>RECETTES</b>	3 873 040,00	3 825 300,00

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Pour mémoire, budget précédent</b>	<b>Propositions du Président</b>
<b>DEPENSES</b>	12 570,00	7 480,00
<b>RECETTES</b>	16 350,00	9 870,00

## 06 CENTRE DE JOUR

---

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Pour mémoire, budget précédent</b>	<b>Propositions du Président</b>
<b>DEPENSES</b>	916 500,00	913 080,00
<b>RECETTES</b>	916 500,00	913 080,00

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Pour mémoire, budget précédent</b>	<b>Propositions du Président</b>
<b>DEPENSES</b>	16 560,00	45 710,00
<b>RECETTES</b>	20 810,00	47 960,00

## 08 POLE HEBERGEMENT D'URGENCE

FONCTIONNEMENT	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du Président
DEPENSES	2 195 815,20	2 149 488,20
RECETTES	2 195 815,20	2 149 488,20

INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du Président
DEPENSES	601 193,00	629 398,00
RECETTES	601 193,00	629 398,00

## 09 EHPAD NARVIK

FONCTIONNEMENT	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du Président
DEPENSES	2 169 105,00	2 219 830,00
RECETTES	2 169 105,00	2 219 830,00

INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du Président
DEPENSES	59 200,00	75 090,00
RECETTES	23 520,00	23 630,00

## 10 EHPAD DELPHINELLES

FONCTIONNEMENT	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du Président
DEPENSES	1 452 200,00	1 428 490,00
RECETTES	1 452 200,00	1 428 490,00

INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du Président
DEPENSES	36 440,00	63 920,00
RECETTES	22 340,00	9 990,00

## 11 EHPAD LUCIE PELLAT

---

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Pour mémoire, budget précédent</b>	<b>Propositions du Président</b>
<b>DEPENSES</b>	3 094 860,00	3 406 090,00
<b>RECETTES</b>	3 094 860,00	3 406 090,00

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Pour mémoire, budget précédent</b>	<b>Propositions du Président</b>
<b>DEPENSES</b>	206 295,00	350 450,00
<b>RECETTES</b>	423 500,00	640 830,00

## 12 EHPAD SAINT BRUNO

---

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Pour mémoire, budget précédent</b>	<b>Propositions du Président</b>
<b>DEPENSES</b>	2 713 070,00	2 829 570,00
<b>RECETTES</b>	2 713 070,00	2 829 570,00

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Pour mémoire, budget précédent</b>	<b>Propositions du Président</b>
<b>DEPENSES</b>	222 800,00	227 540,00
<b>RECETTES</b>	168 600,00	24 880,00

## 15 HEBERGEMENT SANTE PRECARITE

---

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Pour mémoire, budget précédent</b>	<b>Propositions du Président</b>
<b>DEPENSES</b>	1 881 850,00	1 984 130,00
<b>RECETTES</b>	1 881 850,00	1 984 130,00

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Pour mémoire, budget précédent</b>	<b>Propositions du Président</b>
<b>DEPENSES</b>	16 240,00	16 040,00
<b>RECETTES</b>	16 240,00	16 040,00

## BUDGET PRIMITIF CONSOLIDE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Pour mémoire, budget précédent</b>	<b>Propositions du Président</b>
<b>DEPENSES</b>	62 719 961,97	63 242 734,20
<b>RECETTES</b>	62 719 961,97	63 242 734,20

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Pour mémoire, budget précédent</b>	<b>Propositions du Président</b>
<b>DEPENSES</b>	6 192 594,00	7 367 211,00
<b>RECETTES</b>	6 342 939,00	7 354 181,00



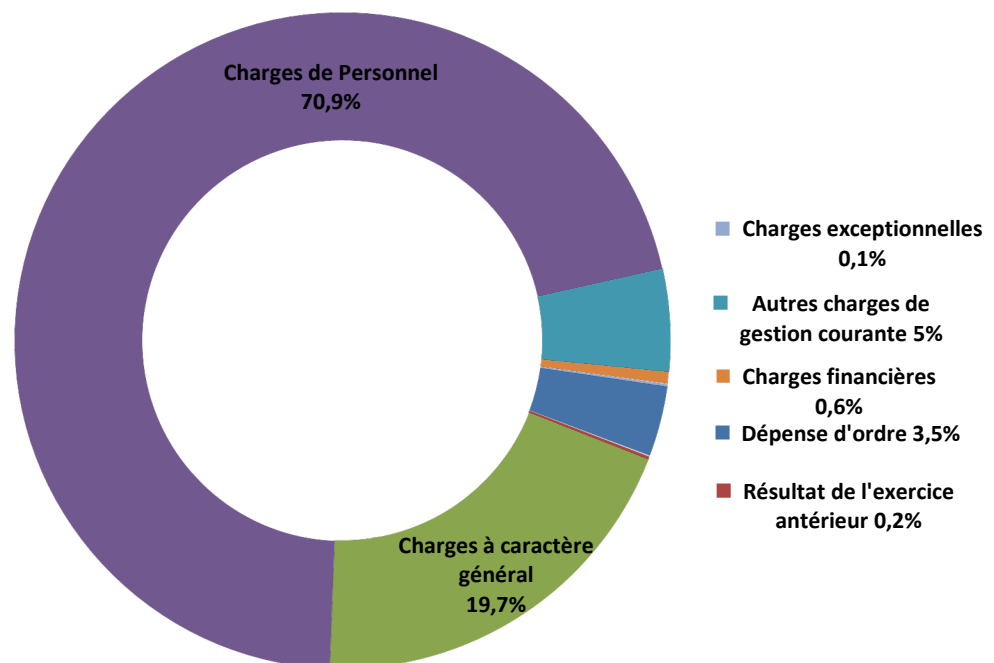
## 1.2.2 SYNTHÈSE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
Dotation aux amortissements	2 278,3 K€	2 431,8 K€	2 206,5 K€	-9,27%	-225,4 K€
Charges financières	-0,6 K€	6,6 K€	7,8 K€	17,65%	1,2 K€
Charges exceptionnelles	302 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
ORDRE	2 579,7 K€	2 438,4 K€	2 214,2 K€	-9,19%	-224,2 K€
Résultat de l'exercice antérieur	0 K€	326,2 K€	135,9 K€	-58,35%	-190,3 K€
Charges à caractère général	12 189,8 K€	11 753,7 K€	12 442,5 K€	5,86%	688,7 K€
Charges de Personnel	42 698,2 K€	44 461,9 K€	44 835,1 K€	0,84%	373,2 K€
Autres charges de gestion courante	4 731,3 K€	3 312,3 K€	3 175,3 K€	-4,14%	-137 K€
Charges financières	360,6 K€	379,3 K€	359,6 K€	-5,20%	-19,7 K€
Charges exceptionnelles	69,1 K€	48,1 K€	80,2 K€	66,74%	32,1 K€
REEL	60 049 K€	60 281,5 K€	61 028,5 K€	1,24%	747 K€
<b>Total DEPENSE</b>	<b>62 628,7 K€</b>	<b>62 720 K€</b>	<b>63 242,7 K€</b>	<b>0,83%</b>	<b>522,8 K€</b>
Refacturation et subvention ville budgets annexes	6 607,7 K€	3 959 K€	3 889 K€	-1,77%	-70 K€
<b>Total DEPENSE HORS refacturation et subv ville</b>	<b>56 021 K€</b>	<b>58 760,9 K€</b>	<b>59 353,7 K€</b>	<b>1,01%</b>	<b>592,8 K€</b>

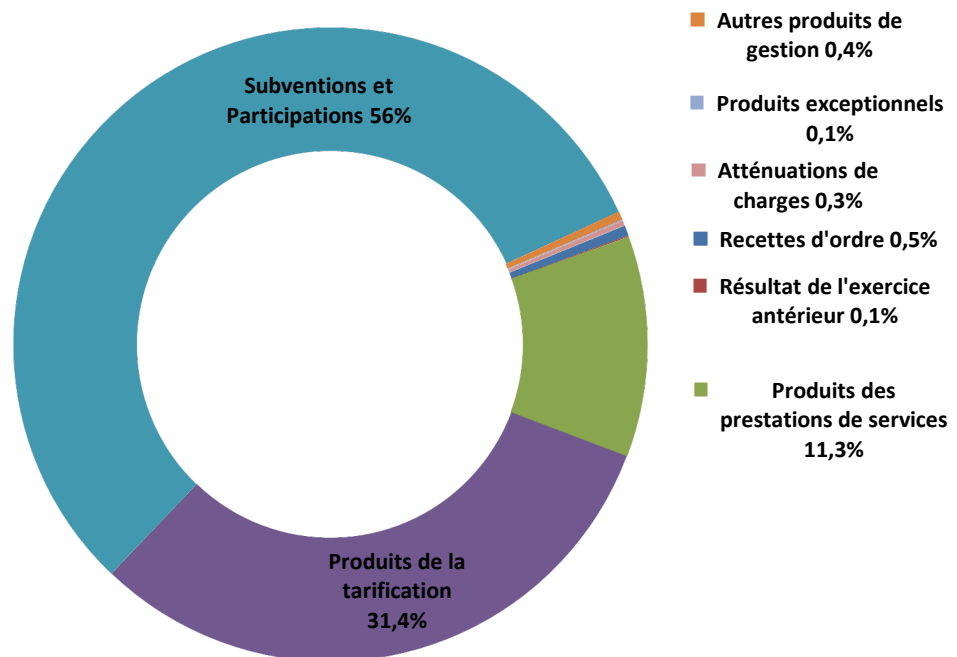
RECETTES	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
Amortissement des subventions	314,3 K€	336,5 K€	325,9 K€	-3,15%	-10,6 K€
Charges financières	6,6 K€	7,2 K€	7 K€	-1,96%	-0,1 K€
ORDRE	320,9 K€	343,6 K€	332,9 K€	-3,12%	-10,7 K€
Résultat de l'exercice antérieur	0 K€	29,5 K€	48,8 K€	65,70%	19,4 K€
Produits des prestations de services	8 099,5 K€	6 956,1 K€	7 116,2 K€	2,30%	160,1 K€
Produits de la tarification	18 469,6 K€	19 369,3 K€	19 857,6 K€	2,52%	488,2 K€
Subventions et Participations	35 824,3 K€	35 552,4 K€	35 406,3 K€	-0,41%	-146,1 K€
Autres produits de gestion	268 K€	254,1 K€	279,6 K€	10,04%	25,5 K€
Produits exceptionnels	395,6 K€	45,6 K€	32 K€	-29,89%	-13,6 K€
Atténuations de charges	75 K€	169,4 K€	169,4 K€	0,00%	0 K€
REEL	63 132 K€	62 376,3 K€	62 909,8 K€	0,86%	533,5 K€
<b>Total RECETTE</b>	<b>63 452,9 K€</b>	<b>62 720 K€</b>	<b>63 242,7 K€</b>	<b>0,83%</b>	<b>522,8 K€</b>
Refacturation et subvention ville budgets annexes	6 607,8 K€	3 959 K€	3 889 K€	-1,77%	-70 K€
<b>Total RECETTE HORS refacturation et subv ville</b>	<b>56 845,1 K€</b>	<b>58 760,9 K€</b>	<b>59 353,7 K€</b>	<b>1,01%</b>	<b>592,8 K€</b>

### Budget primitif consolidé - budget principal et budgets annexes

*En dépenses :*



*En recettes :*



### 1.2.3 SYNTHÈSE DES RATIOS BUDGÉTAIRES

#### Budget primitif consolidé - budget principal et budgets annexes :

RATIOS	BP 2020	BP 2021	Tendance
<b>Mesure du service rendu</b> Dépenses réelles fonctionnement / Population	369,02	375,82	
<b>Taille financière</b> Recettes réelles de fonctionnement / Population	381,84	394,67	
<b>Effort et niveau d'équipement</b> Dépenses d'équipement brut / Population	19,50	29,19	
<b>Niveau d'endettement</b> Encours dette / Population	113,8	106,3	
<b>Poids du personnel</b> Dépenses de personnel / Dépenses réelles fonct.	74,13%	75,96%	
<b>Mesure de l'épargne nette</b> Dép Réelles Fonct + rembst annuel dette capital / Recettes réelles fonct	100,13%	98,64%	
<b>Taux d'investissement</b> Dép équipmt brut / Recettes réelles fonct	5,1%	7,4%	
<b>Poids de la dette</b> Encours dette au 01 janvier année n / Recettes réelles fonct	29,8%	26,9%	
<b>Epargne brute</b> Excédents recettes réelles fonctionnement- dépenses réelles de fonctionnement	2 094 785,00	2 971 259,00	
<b>Epargne nette</b> Epargne brute moins annuité en capital des emprunts	-84 195,00	848 609,00	
<b>Capacité de désendettement</b> Rapport de l'encours de la dette à l'épargne brute	8,87	5,64	

Données de base de calcul	BP 2020	BP 2021
Population	160 215	157 650
Dépenses réelles fonctionnement	60 281 530 €	59 247 841 €
Dépenses d'équipement (20,21,23 réel)	3 185 612 €	4 601 879 €
Recettes réelles de fonctionnement	62 376 315 €	62 219 100 €
Encours dette	18 905 019 €	16 754 132 €
Dépenses de personnel (012)	44 462 941 €	45 002 116 €
Remboursement annuel dette en capital	2 103 944 €	2 122 650 €

**Budget primitif du budget principal :**

<b>RATIOS</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Tendance</b>
<b>Mesure du service rendu</b> Dépenses réelles fonctionnement / Population	236,14	240,22	
<b>Taille financière</b> Recettes réelles de fonctionnement / Population	244,24	248,03	
<b>Effort et niveau d'équipement</b> Dépenses d'équipement brut / Population	13,68	11,49	
<b>Niveau d'endettement</b> Encours dette / Population	93,4	83,1	
<b>Poids du personnel</b> Dépenses de personnel / Dépenses réelles fonct.	78,06%	77,89%	
<b>Mesure de l'épargne nette</b> Dép Réelles Fonct + rembst annuel dette capital / Recettes réelles fonct	101,42%	101,48%	
<b>Taux d'investissement</b> Dép équipmt brut / Recettes réelles fonct	5,6%	4,6%	
<b>Poids de la dette</b> Encours dette au 01 janvier année n / Recettes réelles fonct	38,2%	33,5%	
<b>Épargne brute</b> Excédents recettes réelles fonctionnement- dépenses réelles de fonctionnement	1 297 361,77	1 231 900,00	
<b>Épargne nette</b> Épargne brute moins annuité en capital des emprunts	-554 111,67	-578 770,00	
<b>Capacité de désendettement</b> Rapport de l'encours de la dette à l'épargne brute	11,53	10,64	

<b>Données de base de calcul</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>
Population	160 215	157 650
Dépenses réelles fonctionnement	37 832 881 €	37 870 800 €
Dépenses d'équipement (20,21,23 réel)	2 192 312 €	1 810 670 €
Recettes réelles de fonctionnement	39 130 243 €	39 102 700 €
Encours dette	14 956 558 €	13 105 084 €
Dépenses de personnel (012)	29 530 871 €	29 496 045 €
Remboursement annuel dette en capital	1 851 473 €	1 810 670 €



## 2. PRÉSENTATION PAR POLITIQUES D'ACTION SOCIALE

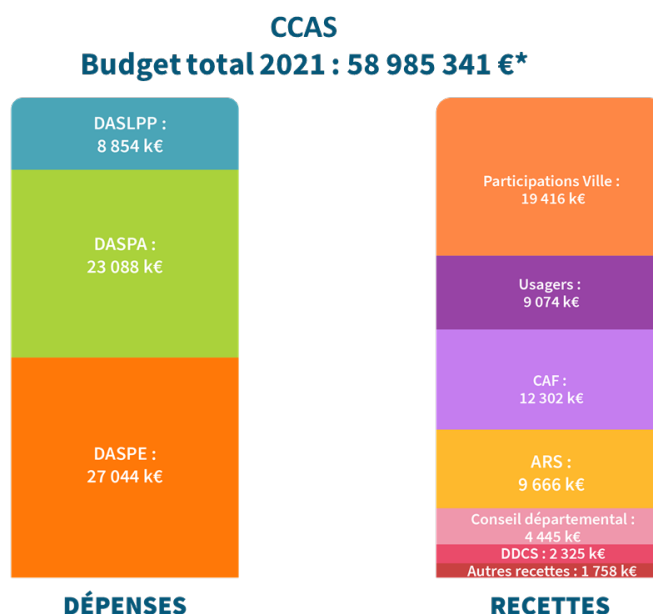
Conformément au plan stratégique du CCAS, la politique sociale du CCAS de Grenoble prend pleinement sa place au sein des politiques menées par la municipalité (services en charge de l'action territoriale, de la santé, de l'insertion, du logement, de l'éducation, de la culture,...).

Le CCAS travaille au sein d'un écosystème, en lien avec le réseau d'acteurs du champ social sur le territoire de l'agglomération (Etat, Métropole, Département de l'Isère, Caisse d'Allocations Familiales, milieu associatif, autres CCAS et communes,...).

Faisant face aux effets d'un contexte sanitaire national et international, et de contraintes budgétaires prégnantes, le CCAS de la Ville de Grenoble présente un budget 2021 qui traduit ses orientations et la déclinaison des actions de la politique sociale qui lui est confiée.

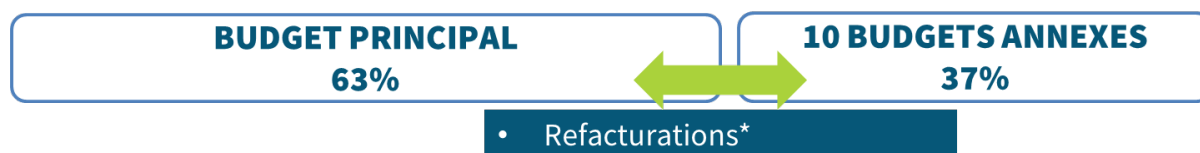


## LA POLITIQUE SOCIALE DU CCAS- BP 2021



\*Présentation consolidée par politique d'action sociale sans refacturation : tous budgets confondus, neutralisant les refacturations entre le budget principal et les budgets annexes et entre les budgets annexes

## LES BUDGETS AU CCAS



- **Ressources**
- **DAS PETITE ENFANCE**
  - EAJE, RAM, PAPE, Direction
- **DAS PERS. AGEES**
  - Direction DASPA
- **DAS Lutte contre la Précarité & la Pauvreté**
  - ASDA, PIF, AVAAD, SHA, Direction
- **Budget annexe 02** : Résidences Autonomie
- **Budget 04** : Restauration à Domicile
- **Budget 05** : SSIAD
- **Budget 06** : Centre de Jour et Maison des aidants
- **Budget 08** : CHRS (HT et CAI)
- **Budget 09** : EHPAD Narvik
- **Budget 10** : EHPAD Delphinelles
- **Budget 11** : EHPAD Lucie Pellat
- **Budget 12** : EHPAD Saint-Bruno
- **Budget 15** : LAM et LHSS

\* Ecritures comptables entre budgets. Cf. explication 1.1.4

## LES BUDGETS AU CCAS



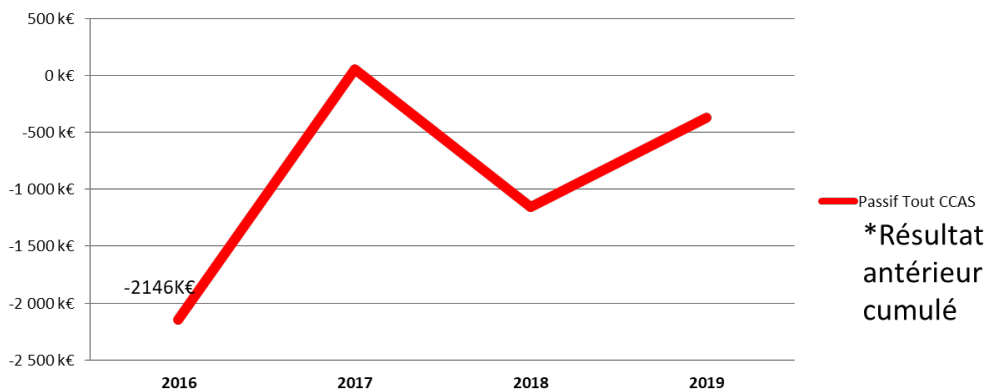
FONCTIONNEMENT	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du Président *
<b>DEPENSES</b>	62 719 961,97	63 242 734,20
<b>RECETTES</b>	62 719 961,97	63 242 734,20
INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du Président
<b>DEPENSES</b>	6 192 594,00	7 335 131,00
<b>RECETTES</b>	6 342 939,00	7 322 101,00

Budget total consolidé sans refacturation :  
**58 985 341 €**

\* Avec refacturation

## LA TRAJECTOIRE DU PASSIF\*

**Passif Tous budgets du CCAS**  
*Comptes financiers*







## LES ORIENTATIONS POLITIQUES PETITE ENFANCE

### LES AXES PRIORITAIRES 2021

AXE 1 ACCUEIL INCONDITIONNEL	Adapter l'offre Petite Enfance aux besoins des usagers (précarité, problématiques sociales, handicap)
	Travailler à la parentalité
AXE 2 CONTINUITÉ EDUCATIVE	Mobiliser et impliquer les acteurs du territoire
	Mettre en place une coordination petite enfance (CCAS/VDG/CD38/CAF)
	Générer des échanges entre professionnels (écoles/crèches)
	Travailler la place des parents dans nos structures
AXE 3 ASSOCIATIONS	Revoir les liens partenariaux avec les associations : entrer dans une vision « gagnant/gagnant »
	Consolider nos process de mise à disposition de personnel
AXE 4 L'ÉDUCATIF	Développer l'Eveil des sens
	Développer des projets petite enfance « hors les murs »
AXE 5 CONDITIONS DE TRAVAIL	Renforcer les moyens humains en accueil collectifs (modèle RH)
	Travailler nos conditions de travail : « pour prendre soin, être bien »
AXE 5 BATIMENT	Relance patrimoniale à travers des projets « d'ensemble » / Durabilité de l'offre de place

## OBJECTIFS



### RÉORGANISER LES CRÈCHES : Pour un projet éducatif plus adapté

- ✓ Projet éducatif tourné vers l'inclusion
- ✓ Itinérance ludique (émancipation)
- ✓ Accroître notre capacité d'accueil inconditionnel

### DÉVELOPPER UNE DÉMARCHÉ patrimoniale, sociale et RH

sur le long terme afin de s'orienter de plus en plus vers des crèches optimisées

- ✓ Des modèles économiques durables
- ✓ Proposer des conditions de travail adéquats
- ✓ Améliorer les performances des bâtiments (tri, énergie...)



### RÉAFFIRMER L'ÉVEIL CULTUREL comme un pilier de notre projet éducatif

- ✓ Ouvrir le couple enfant/parents
- ✓ Travailler les sens pour favoriser les acquisitions

## MOYENS



### MAINTENIR UNE OFFRE DURABLE DE PLACES

Pour l'accueil de jeunes enfants sur le territoire

- Structuration des équipes : répondre aux nouveaux enjeux sociaux
- Reconfiguration des installations
- Recentrer nos ressources
- Retrouver une capacité de « projets »
  - ✓ Mieux inclure des structures dans la vie locale (échelle : quartier)
  - ✓ Entrer dans une démarche partenariale

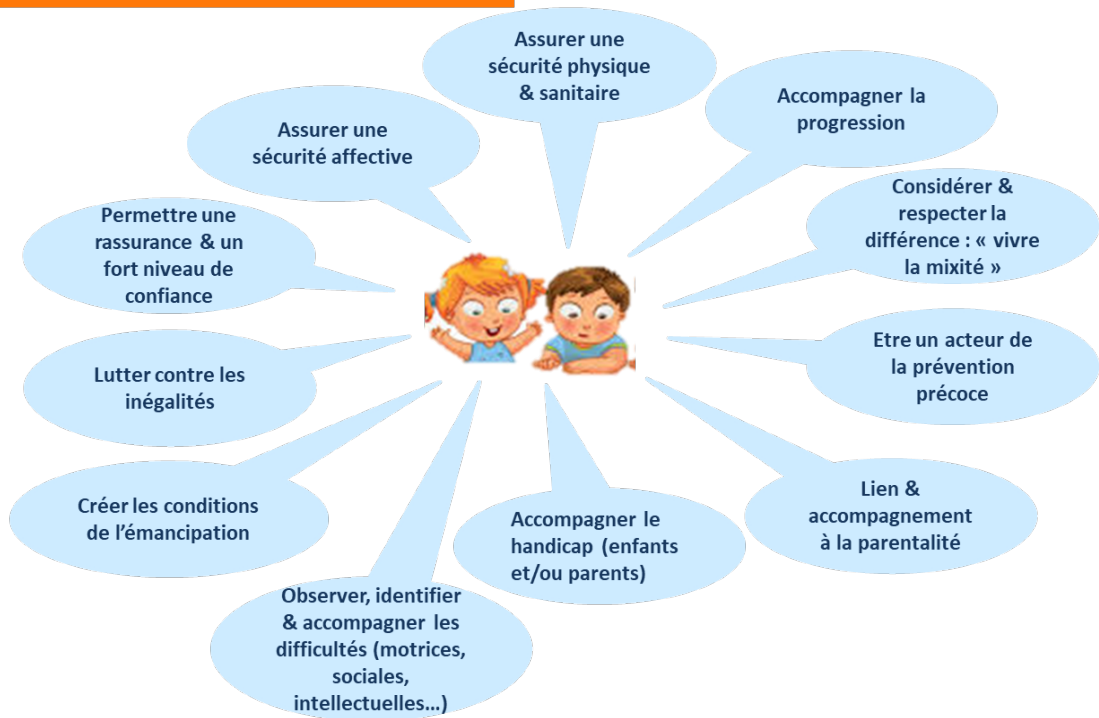


### POURSUIVRE LA STRATÉGIE DE RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE

engagée depuis plusieurs années pour assurer une qualité d'accueil

- Sortir des logiques de coup par coup des travaux
- Définir des programmes d'ensemble

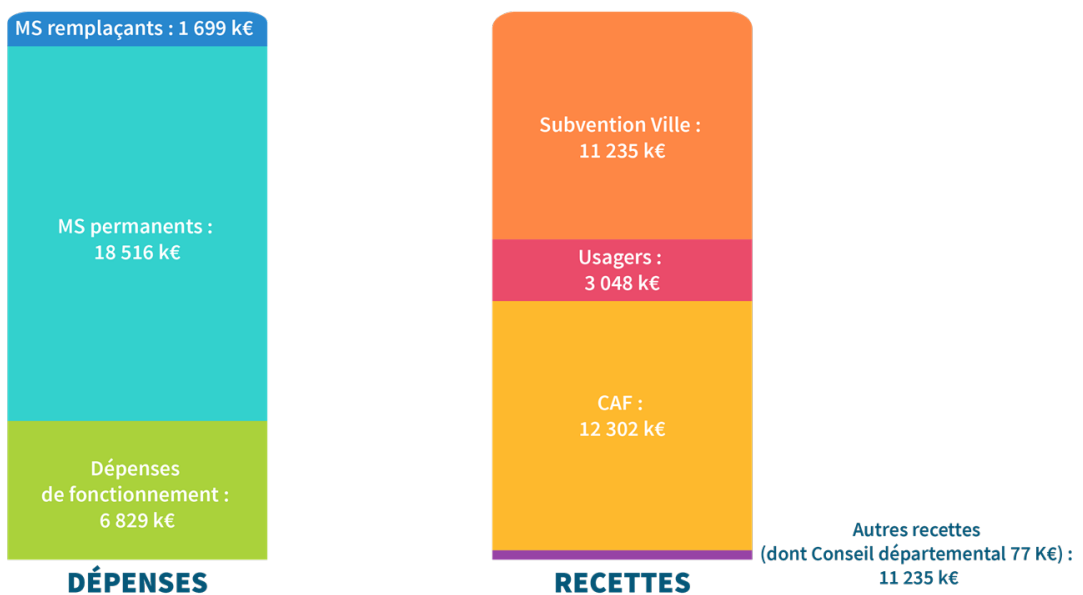
## L'OFFRE « CRECHE »



## LA POLITIQUE SOCIALE DE LA PETITE ENFANCE

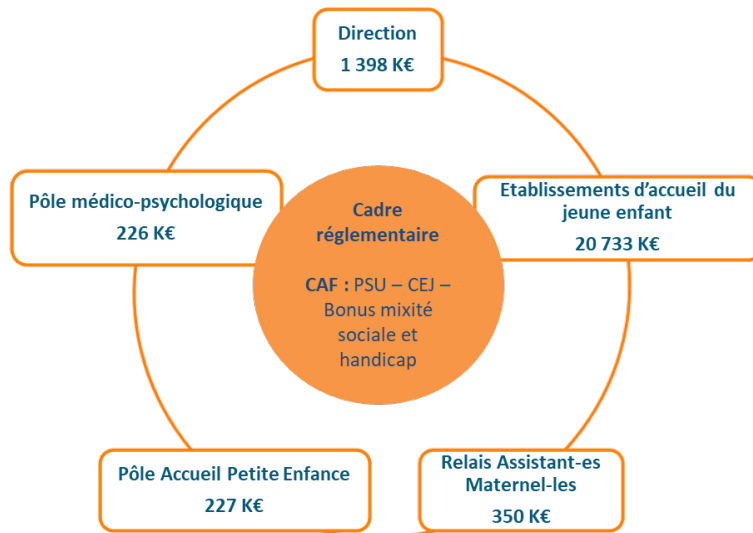
DASPE

Budget total 2021 : 27,044 M€



# LES BUDGETS DE LA DASPE

## PRÉSENTATION PAR SERVICE





## ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

### LE SERVICE SOCIAL PERSONNES ÂGÉES

---

Le SSPA est un service composé de travailleurs sociaux et de secrétaires médico-sociales. Ils sont chargés de l'accompagnement social global des personnes bénéficiant de l'APA (Allocation Personnalisée Autonomie) pour l'ensemble des difficultés qu'elles peuvent rencontrer dans la vie quotidienne (accès aux droits, vis sociale, aide aux aidants ... )

### LE DISPOSITIF DE PRÉVENTION

---

*Fichier des personnes fragiles et le plan canicule*

Le fichier Personnes Fragiles constitue un recensement des personnes fragiles isolées de la commune. Ainsi, en cas d'événement exceptionnel de type exceptionnel, il permet à la Mairie d'adresser un message de prévention, par l'intermédiaire d'un automate d'appel, et aux services médico-sociaux de la commune, de porter assistance et secours à toute personne inscrite.

## DÉPENDANCE ET SOIN

### LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)

---

Etablissements dédiés à l'accueil des personnes âgées de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie physique et/ou psychique et qui ne peuvent plus être maintenues à domicile.

4 EHPAD sur la Ville de Grenoble : Lucie Pellat, Saint Bruno, Les Delphinelles, Narvik

### LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

---

Intervient sur prescription médicale pour des soins de base et relationnels et des soins techniques auprès de personnes âgées de plus de 60 ans atteintes de pathologies chroniques.

- ✓ **L'Équipe Spécialisée Alzheimer** : l'intervention à domicile de l'ESA vise à permettre à la personne atteinte de la maladie de maintenir ses capacités, d'améliorer les relations entre la personne et son aidant, si besoin est, l'environnement de la personne.

### LE PSYCHOLOGUE SITUATIONS COMPLEXES À DOMICILE

---

Il intervient en soutien autour de problématiques individuelles en vue d'améliorer la prise en charge et l'accompagnement par les professionnels mais également en soutien auprès de personnes et de leurs aidants «naturel» dont la situation nécessite un accompagnement à court terme.

## AUTONOMIE & VEILLE SOCIALE

### LE CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR & LA MAISON DES AIDANTS

Le Centre d'Accueil de Jour «Les Alpains» offre un accueil à la journée pour des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

La Maison des Aidants est un lieu d'accueil pour l'entourage des personnes souffrant de maladies d'Alzheimer et apparentées. Elle permet de connaître les dispositifs d'aide et de se ressourcer.

### LES RÉSIDENCES AUTONOMIE (RA)

Les résidences autonomie sont des établissements d'hébergement pour personnes âgées dédiés aux aînés autonomes. Ils constituent une formule alternative entre le maintien à domicile et l'accueil en maison de retraite médicalisée. Elles proposent des services collectifs qui facilitent la vie des aînés. L'accueil peut se faire sur des places de logement temporaires ou permanentes.

4 Résidences Autonomie : RA Le Lac, RA Montesquieu, RA Les Alpains, RA Saint-Laurent

### LA RESTAURATION À DOMICILE

Ce service contribue au soutien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. Les agents.es livrent chaque jour les repas aux retraités de 60 en situation de fragilité et aux personnes de moins de 60 ans (à titre dérogatoire) dans l'incapacité de préparer leur repas.

## DES AXES PRIORITAIRES EN 2021

*Quelques exemples : Organisation de séjours de répit, accompagnement des aidants dans l'évolution du projet de vie des PA, sur la lisibilité des droits APA, sensibilisation au respect de la liberté de choix de la personne*

Appui sur la Maison des Aidants avec une ambition élargie, sur l'action du SSPA, sur les EPA (Ville de Grenoble)  
Financement d'action en faveur des aidants via convention AG2R, recherche de financement auprès de la Fondation de France, partenariats

### PRIVILÉGIER UNE APPROCHE D'ALLER-VERS AU COURS DE L'AVANCÉE EN ÂGE.

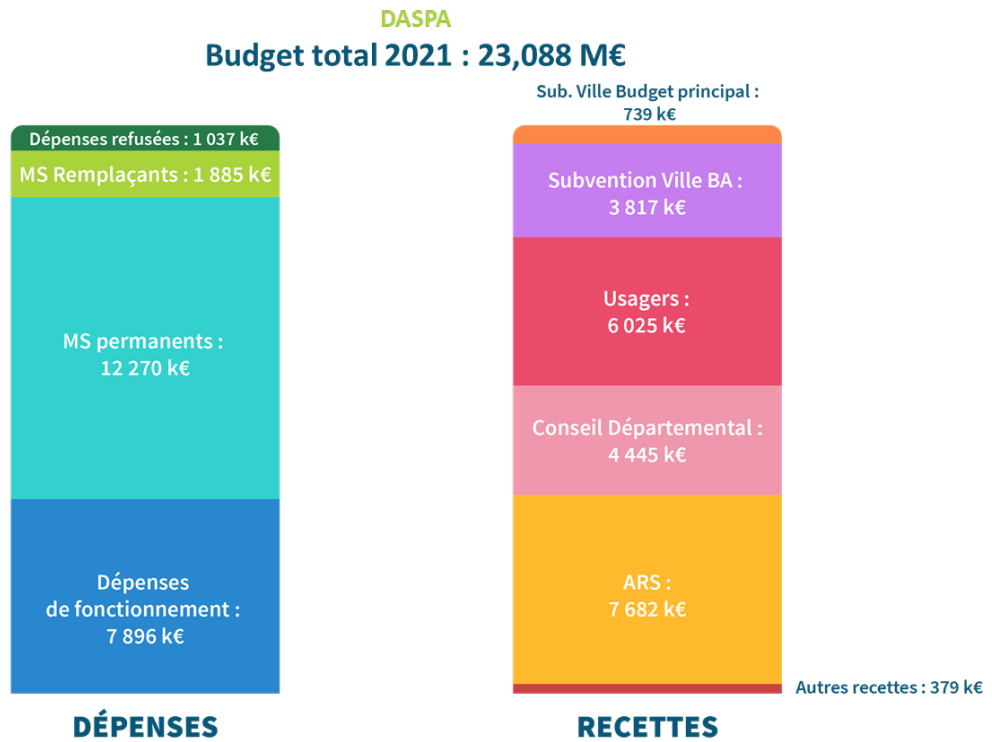
*Quelques exemples : Coordination lutte contre l'isolement des aînés et stand mobile d'information sur le Registre, Veille sociale via agents de la RAD, Lien PAGI et VADA (VdG), initiatives culturelles à domicile*

Appui sur les services existants et la coordination inter-services CCAS/VdG  
Financement via convention AG2R, appel à projet Culture et Santé...

### UNE RÉFLEXION EN COURS : DIVERSIFIER LES MODES D'HABITAT À DESTINATION DES AÎNÉES DANS UNE LOGIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS RÉSIDENTIELS

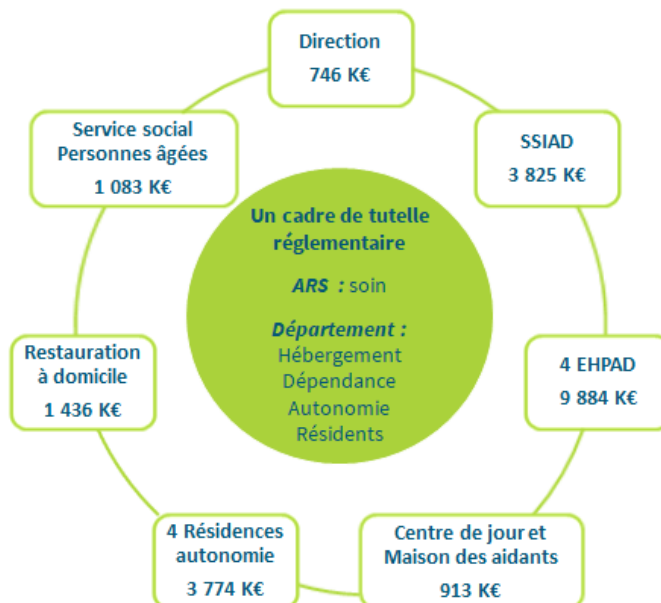


## LA POLITIQUE SOCIALE DES PERSONNES ÂGÉES – BP 2021



## LES BUDGETS DE LA DASPA

### PRÉSENTATION PAR SERVICE





La Direction d'Action Sociale Lutte contre la Pauvreté et la Précarité (DASLPP) est en charge des activités liées à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de pauvreté et de précarité. Elle poursuit 4 finalités principales :

- ✓ **Mettre en œuvre le projet stratégique du CCAS en matière de lutte contre la pauvreté et la précarité**, projet articulé autour des notions d'accueil de qualité et d'accès aux droits pour toutes et tous, d'accompagnement social global, de contribution à la résorption de campements et de squats, et d'une participation à la démarche du «logement d'abord» portée par la Métropole,
- ✓ **Assurer le fonctionnement harmonieux** des services et établissements du CCAS dans son champ intervention en les positionnant en tant que lieux de vie,
- ✓ **Assurer**, dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et la précarité, **une fonction stratégique de prospective**, de capacité d'initiative et d'innovation, mais aussi de vigilance et d'alerte et d'analyse du territoire,
- ✓ **Contribuer activement à la démarche d'évolution culturelle de l'institution**, dans le sens d'une plus grande transversalité entre domaines d'activité, d'une coopération permanente entre directions d'action sociale et directions ressources du CCAS, et d'une capacité à travailler en réseau, en associant les usager-ères et les équipes de terrain.

## LA DIRECTION DÉLÉGUÉE HÉBERGEMENT ET SANTÉ

Elle a pour mission de développer des lieux de vie innovants et ouverts sur l'environnement, avec une prise en compte des enjeux sans cesse renouvelés de bienveillance, de personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement, d'accompagnement social global, de la qualité d'accueil et de convivialité.

Elle gère des lieux de vie : 4 établissements sociaux et médico-sociaux et un service d'hébergement d'urgence des publics en situation de pauvreté et précarité. Elle porte des projets et actions en lien avec le projet stratégique du CCAS en matière d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de pauvreté et/ou précarité au sein de ces lieux de vie, et assure un fonctionnement harmonieux de ces différents établissements :

- ✓ **Lits Halte Soins Santé** (9 lits)
- ✓ **Lits d'Accueil Médicalisés** (20 lits)
- ✓ **Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale d'urgence** (87 places)
- ✓ **Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale d'insertion** (47 places)
- ✓ **Service d'Hébergement Alternatif** (environ 240 places)

## LA DIRECTION DÉLÉGUÉE ACCUEIL, ACCÈS AUX DROITS, ACCOMPAGNEMENT

La Direction déléguée « Accueil, accès aux droits, accompagnement » a pour mission de **porter et de s'adapter à l'évolution des contextes territoriaux des services aux usagers** dans les domaines de l'accueil, l'accès aux droits et l'accompagnement. Elle assure le **pilotage de politiques obligatoires et facultatives** assurées par le CCAS, ou déléguées par une autre institution au CCAS en matière de lutte contre la pauvreté et la précarité.

Elle comprend **3 services regroupant une dizaine de dispositifs**. Ces derniers portent des projets et actions en lien avec le projet stratégique du CCAS en matière d'accueil de qualité, d'accès aux droits pour tous les Grenoblois-es et d'accompagnements spécialisés.

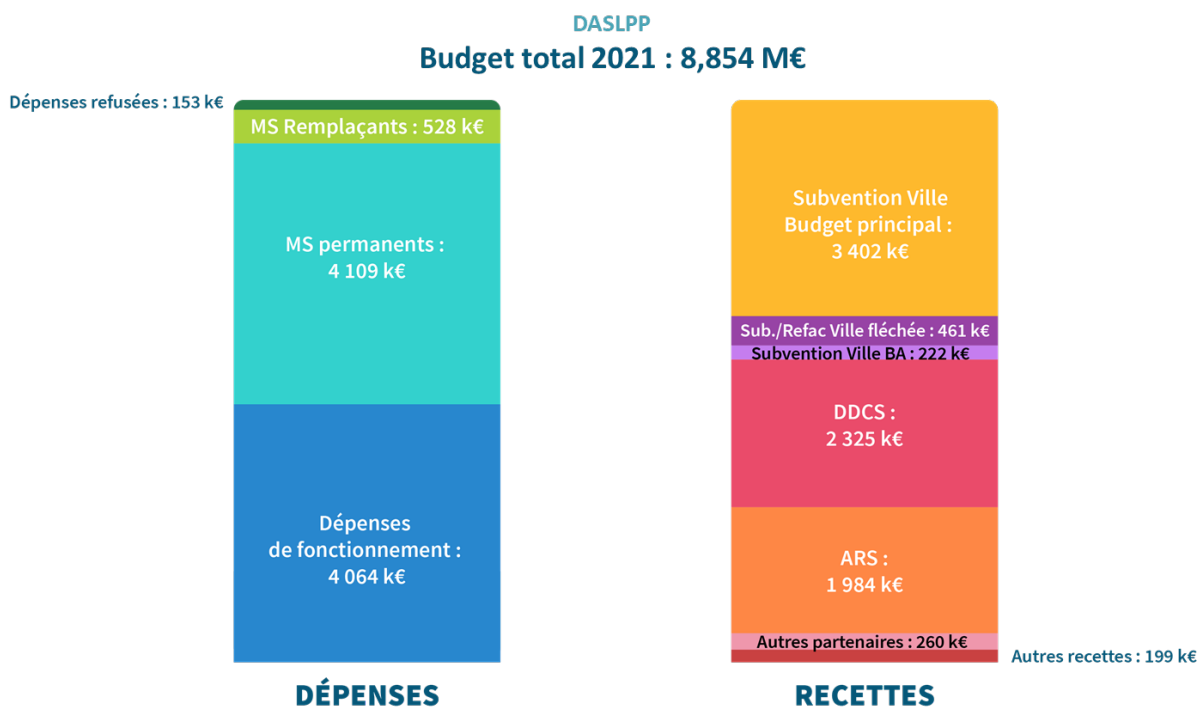
Pôle hébergement et santé	Pôle accueil, accès aux droits, accompagnement
2 CHRS (urgence et insertion) : 134 places 2 établissements santé-précarité : 31 places 1 service d'hébergement d'urgence alternatif (Rondeau, appartements diffus, dispositif hôtelier) : 240 places 1 dispositif expérimental Logement d'Abord : 20 places 4 lieux conventionnés pour un total actuellement de 66 personnes et 1 à venir (le lieu hommes avec animaux) + implication dans le lien abri jeunes (suivi du projet puis à venir aller-vers).	Domiciliation : 2100 boîtes aux lettres Aide sociale légale : 400 bénéficiaires annuels Aide sociale facultative : 1700 bénéficiaires annuels Accompagnement RSA : 150 usagers/an Accompagnement budgétaire : 400 usagers/an Accompagnement précarité énergétique : 170 diagnostics/an Aller-vers/accès aux droits : maraudes, caravane des droits, cellule de veille jeunes majeurs

## LES AXES PRIORITAIRES

AXE 1	Pérennisation caravane des droits (1 ETP) Pérennisation cellule de veille jeunes majeurs, expérimentation jeunes en situation d'exclusion (0,5 ETP)
	Implication et contribution au forum des droits 2022 Implication dans le projet « Maison de l'hospitalité »
AXE 2	Déploiement projet d'ouverture 2 lieux pour isolés-es avec animaux (2,5 ETP – financement DDCCS)
	Poursuite et extension à 20 places dispositif Logement d'Abord (financement GAM – recherche de financements complémentaires)
	Création 6 places CHRS insertion FVV (financement DDCCS)
	Création 2 places LHSS (financement ARS) Adossement de 5 places LHSS aux LAM

<b>AXE 3</b>	Déménagement des LAM dans les locaux des Delphinelles
	Résorption hébergement hôtelier au long cours avec maintien des places SHA
	Expérimentation aller-vers habitat temporaire et transitoire (1 ETP)
<b>AXE 4</b>	Expérimentation d'un Revenu Garanti à destination des jeunes (recherche de financements)
	Refonte du dispositif garde atypique (financement CAF – recherche de financements complémentaires)
	Création d'une maison du don
	Développement repérage et offre accompagnement budgétaire et lutte contre la précarité énergétique

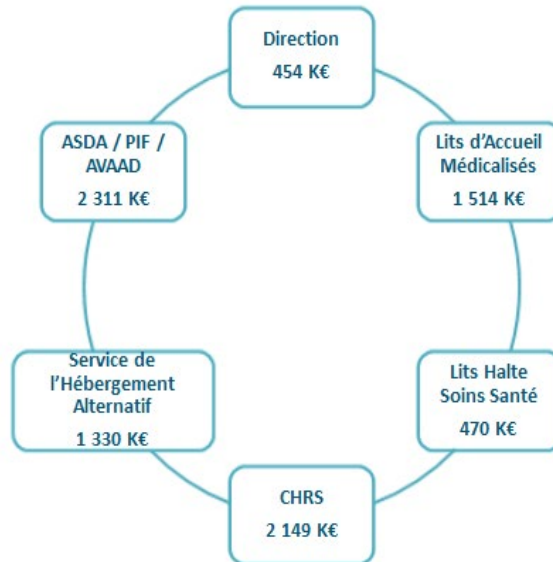
**LA POLITIQUE SOCIALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LA PRÉCARITÉ**



## LES BUDGETS DE LA DASLPP

### PRÉSENTATION PAR SERVICE

---





## 2.5.1 SUBVENTION VILLE ET ÉVOLUTION DES CONVENTIONS

Par volonté de clarification des relations financières entre le CCAS et la Ville de Grenoble, trois conventions de financement établies en ce début d'année 2021 sont soumises au vote du Conseil d'administration. Le budget primitif, mis également au vote, n'intègre pas l'entièreté des conventions compte tenu de leur élaboration ultérieure à la préparation budgétaire.

Ci-dessous, les éléments précisément inscrits au Budget primitif :

Inscrit au Budget primitif 2021 CCAS			
Thématique	Dépenses	Recettes	
	Refacturation	Refacturation	Subvention Ville de fonctionnement
Subvention Ville de Grenoble			18 903 000
Transfert du service accueil courrier du CCAS à la Ville de Grenoble au <b>1/07</b>			-90 200
Claudiel - occupation de locaux au <b>1/07</b>	100 000		
Frais de personnel fonctions transversales rattachés aux activités du DG du CCAS/DGA "Ville solidaire" ( <i>au réel</i> )	70 184	50 962	
Dispositif d'hébergement hôtelier ( <i>au réel</i> )		250 000	
Dispositif des Interventions spécifiques ( <i>au réel</i> )		100 000	
Dispositifs des appartements temporaires (Fluides) ( <i>au réel</i> )		32 200	
Frais de personnel services AVAAD/SHA ( <i>au réel</i> )		167 000	
<b>Total</b>	<b>170 184</b>	<b>600 162</b>	<b>18 812 800</b>



Sous réserve du vote d'adoption des conventions financières par le Conseil d'administration du CCAS, les éléments ci-dessous seront proposés au budget supplémentaire :

Conventions en attente de vote - Dispositions financières				
Conventions	Thématique	Dépenses		Recettes
		Refacturation	Refacturation	Subvention Ville de fonctionnement
Subvention Ville de Grenoble				18 903 000
Contrat de prestation d'accueil des usagers et de prise en charge du courrier pour le CCAS	Transfert du service accueil courrier du CCAS à la Ville de Grenoble <b>au 1/05 (au forfait)</b>	138 000		
Convention d'occupation du domaine public du Centre Communal Camille Claudel	Claudel - occupation de locaux <b>au 1/05 (au réel)</b>	133 000		
Convention de financement relative aux dispositifs communs d'action sociale	Frais de personnel fonctions transversales rattachées aux activités du DG du CCAS/DGA "Ville solidaire" <i>(au réel)</i>	60 000	52 000	
	Dispositif d'hébergement hôtelier			150 000
	Dispositif des Interventions spécifiques			100 000
	Dispositifs des appartements temporaires (Fluides) <i>(au forfait)</i>			33 000
	Frais de personnel, services AVAAD/SHA <i>(au réel)</i>		178 000	
<b>Total</b>		<b>331 000</b>	<b>230 000</b>	<b>19 186 000</b>

## 2.5.2 RÉPARTITION DE LA SUBVENTION VILLE PAR BUDGT ANNEXE

SUBVENTION VILLE DE GRENOBLE (fonctionnement)	BP 2019	BP 2020	BP 2021
RESIDENCES AUTONOMIE	247 963,00	319 053,97	237 902,00
RESTAURATION	280 251,35	414 890,00	299 790,00
SOINS	270 357,00	135 080,00	99 770,00
CENTRE DE JOUR / MAISON DES AIDANTS	146 165,36	221 952,80	234 610,00
ACCUEIL HEBERGEMENT INSERTION	127 375,00	136 427,00	68 970,00
EHPAD NARVIK	251 300,00	154 815,00	166 710,00
EHPAD LES DELPHINELLES	329 842,00	340 860,00	295 720,00
EHPAD LUCIE PELLAT	77 197,00	55 190,00	302 420,00
EHPAD SAINT BRUNO	270 791,00	250 080,00	238 620,00
HEBERGEMENT SANTE PRECARITE	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL BUDGETS ANNEXES</b>	<b>2 001 241,71</b>	<b>2 028 348,77</b>	<b>1 944 512,00</b>



### **3. PRÉSENTATION PAR DIRECTIONS**



La Direction de l'Action Sociale Petite Enfance comprend l'ensemble de ses services dans le budget principal.

Elle regroupe 5 budgets : une équipe de direction Petite Enfance, les 28 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, les 6 Relais d'Assistantes Maternelles, le Pôle Accueil Petite Enfance, et le Pôle médico-psychologique, présentés ci-après.

Le budget 2021 de l'ensemble de la Direction d'Action Sociale présente en dépenses une baisse de 175.8 K€ soit -0.76% par rapport au BP 2020, pour atteindre un total de 22 965 K€.

Dans un contexte contraint d'évolution des dépenses, le budget de la DASPE intègre pourtant les éléments ci-dessous guidés par les objectifs qualitatifs de la Direction :

- la poursuite de l'accueil expérimental d'enfants porteurs de handicap initié en 2020 et que traduit le maintien du nombre de postes (ETP) nécessaires<sup>1</sup>,
- l'inscription d'une dépense supplémentaire de 250 K€, correspondant à 7 ETP au total, dépense initiée en mars 2020 et qui fait l'objet d'une budgétisation au BP 2021 et d'une reconduction sur l'année complète ; cette mesure est destinée à apporter un soutien aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) dans l'attente de la finalisation d'un travail relatif à la refonte du modèle d'organisation des crèches<sup>2</sup>. Cet effort budgétaire est financé, en compensation, par l'évolution du solde « naturel » des départs des Assistantes maternelles salariées du CCAS (retraites, départs volontaires, retraits d'agrément) qui se poursuit.

<sup>1</sup> Cf « Les Etablissements d'accueil du jeune enfant »

<sup>2</sup> Cf « Budget de la direction »

Quant aux recettes, l'augmentation inscrite au BP 2021 de + 2.61 % par rapport à 2020, soit + 401.5 K€ (pour un total de 15 808.6 K€) fait suite, pour l'essentiel, à un travail d'analyse et d'optimisation des recettes reçues au titre de la PSU<sup>3</sup>. La mise au point d'un tableau de bord spécifique va permettre cette année d'agir par des mesures correctives, et ce tout au long de l'exercice.

### 3.1.1 BUDGET DE DIRECTION

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	58,5 k€	58,9 k€	56,8 k€	-3,68%	-2,2 k€
<b>ORDRE</b>	<b>58,5 k€</b>	<b>58,9 k€</b>	<b>56,8 k€</b>	<b>-3,68%</b>	<b>-2,2 k€</b>
011 Charges à caractère générale	128,0 k€	195,0 k€	209,9 k€	7,64%	14,9 k€
012 Charge de personnel et frais assimilés	572,5 k€	155,4 k€	970,8 k€	524,57%	815,4 k€
65 Autres charges de gestion courante	154,6 k€	137,6 k€	151,3 k€	9,95%	13,7 k€
67 Charges exceptionnelles	0,0 k€	6,0 k€	6,0 k€	0,00%	0,0 k€
<b>REEL</b>	<b>855,1 k€</b>	<b>494,0 k€</b>	<b>1 338,0 k€</b>	<b>170,85%</b>	<b>844,0 k€</b>
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>913,7 k€</b>	<b>552,9 k€</b>	<b>1 394,7 k€</b>	<b>152,25%</b>	<b>841,8 k€</b>
Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	17,1 k€	17,1 k€	17,1 k€	0,00%	0,0 k€
<b>ORDRE</b>	<b>17,1 k€</b>	<b>17,1 k€</b>	<b>17,1 k€</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00 €</b>
013 Atténuations de charges	10,3 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,00%	0,0 k€
70 Produits des services, ventes diverses	2,7 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,00%	0,0 k€
74 Dotations, subventions et participations	2 580,0 k€	2 939,6 k€	2 868,9 k€	-2,40%	-70,7 k€
75 Autres produits de gestion courante	50,0 k€	50,0 k€	50,0 k€	0,00%	0,0 k€
77 Produits exceptionnels	5,0 k€	5,0 k€	5,0 k€	0,00%	0,0 k€
<b>REEL</b>	<b>2 648,1 k€</b>	<b>2 994,6 k€</b>	<b>2 923,9 k€</b>	<b>-2,36%</b>	<b>-70,7 k€</b>
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>2 665,2 k€</b>	<b>3 011,7 k€</b>	<b>2 941,1 k€</b>	<b>-2,35%</b>	<b>-70,7 k€</b>

<sup>3</sup> Cf « Les Etablissements d'accueil du jeune enfant »

Comme précisé dans le chapitre relatif aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, pour l'année 2020, la pondération de 3.5 % des dépenses de personnel de ces équipements, au chapitre 012, a été inscrite au budget de la Direction Petite Enfance. Pour comparer les évolutions de ces budgets, à périmètre constant, il convient dans l'analyse de neutraliser :

- ✚ Total des charges de personnel et frais assimilés après neutralisation :
  - Année 2020 : 839.4 K€
  
- ✚ Total général des dépenses après neutralisation :
  - Année 2020 : 1 236.8 K€

Ces dépenses et recettes sont relatives à :

- la Direction Petite Enfance
- l'équipement Bouchayer (convention d'occupation avec la crèche associative Pom Flore Alexandre)
- les établissements d'accueil Petite Enfance Saint-Bruno et La Bruyère, structures qui sont aujourd'hui fermées mais pour lesquelles des dépenses d'amortissements des biens restent supportées par le CCAS sur le budget principal.

### **Les dépenses :**

Elles sont d'un montant total de 1 395 K€, en progression de 12.77 %, soit + 158 K€.

### **La masse salariale :**

C'est un budget de 971 K€ en progression de + 15.67 %, soit + 131 K€ :

#### ➤ *Pour les postes permanents*

Il s'agit des dépenses pour un montant total de 634 K€ (soit – 51 K€) regroupant :

- 1 ETP de directeur d'action sociale
  - 2 ETP d'assistantes de Direction
  - 2 ETP de Directrices Déléguées
  - 1 ETP de chargé de mission
  - 2 ETP d'adjointes de Direction
  - 11 ETP d'agents en insertion « Parcours Emplois Compétences » (PEC). Ces postes seront affectés au sein des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant
  - 1,2 ETP de fonction « coordinatrice langage » intervenant dans les établissements
  - 1 ETP de fonction « éducatrice de jeunes enfants » (EJE) pour la mission Passerelle (NB : action entre l'éducation nationale et le CCAS qui est actuellement à l'arrêt) et 0,5 ETP de catégorie B n'ont pas été reconduits, soit – 60 K€
- Pour les agents Petite Enfance non affectés sur un poste :  
La dépense de 115.8 K€ est en baisse de 38.6 K€
  
  - Pour les stagiaires :  
Un budget de 40 K€ a été affecté pour des stagiaires.
  
  - *Pour les remplacements :*

Ce budget de 181 K€ n'existait pas en 2020.

Un travail sur les taux d'encadrement dans les EAJE a été mené en lien avec la Direction des Ressources Humaines du CCAS. L'objectif envisagé pourrait être de redéployer courant 2021 de nouveaux postes pour améliorer l'accueil des enfants. En plus de ces moyens déployés temporairement au titre des besoins en remplacements, 69 K€ inscrits au cours de l'année 2020 sont maintenus au BP 2021 sur les postes permanents des EAJE, portant au total à 250 K€ en année pleine ce dispositif de renfort des équipes.

Sans certitude sur l'affectation définitive des EAJE concernés par ce besoin, ces crédits supplémentaires sont ainsi inscrits au global sur le budget de la Direction.

### **Les autres dépenses :**

C'est un budget de 424 K€ en progression de 6.64 % soit + 26 K€

Il est principalement composé des dépenses suivantes :

- un contrat de maintenance des jeux
- les dépenses pour les crèches associatives (subventions – fluides – contrôle électricité – entretien et maintenance des locaux – taxes ordures ménagères – location et charges immobilières) pour un budget total de 171 K€
- une convention nouée avec l'association Dépann'Familles : paiement de personnel mis à disposition par cette association pour garder des enfants dont les parents travaillent en horaires décalés
- des créances admises en non-valeur
- des Frais téléphones portables des agents de la Petite Enfance
- certaines charges exceptionnelles

De nouvelles dépenses ont été prises en compte dans ce budget :

↳ + 10 K€ pour le nouveau marché de lutte préventive et curative des nuisibles (sera réparti dans les équipements en fonction des besoins)

↳ + 5 K€ pour les frais de supervision et d'accompagnement des psychologues et responsables des EAJE

↳ + 14 K€ pour les frais liés aux Rencontres Socio Educatives, qui se tiennent tous les 2 ans, à destination de l'ensemble des personnels de la Petite Enfance

↳ + 5 K€ pour l'expérimentation du décapage des sols dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

On note à contrario une petite baisse de 15 K€ sur le budget relatif au contrat de quasi régie en vigueur conclu entre le CCAS et la Ville de Grenoble (Direction de l'Immobilier Municipal) afférent à l'entretien de bâtiments des crèches associatives.

**Les recettes (hors subvention Ville de Grenoble) :**

Elles sont d'un total de 2 941 K€, soit une baisse de – 71 K€ (– 2.35 %).

Le tableau ci-dessous détaille ces recettes et leurs évolutions. La Recette du Contrat Enfance Jeunesse fait l'objet d'un encadré ci-après.

Partenaire	intitulé de la recette	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant	Commentaire
caf	Contrat Enfance Jeunesse	2 123,4€	2 062,8 K €	-2,85%	-60,5 K€	voir explications dans encadré
	Bonus handicap	45,8 K€	45,8 K€	0,00%	0 K€	barème appliqué par la caf suivant le nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis dans les établissements
	Bonus mixité sociale	418 K€	448 K€	7,18%	30 K€	barème appliqué par la caf suivant le prix horaire moyen des familles
	Garde atypique	30 K€	36 K€	20,00%	6 K€	Convention tri partite caf - association Dépann'Familles et CCAS pour garder à domicile les enfants dont les parents travaillent en horaire décalé - Nouveau dispositif
	Rencontres Socio Educatives	0 K€	5 K€		5 K€	à lieu tous les 2 ans
<b>Sous total</b>		<b>2 617,1 K€</b>	<b>2 597,6 K€</b>	<b>-0,75 %</b>	<b>- 19,5 K€</b>	
Département	appel à projet	59 K€	59 K€	0%	0 €	pour l'amélioration de l'accueil des enfants dans les EAJE
Autres	MSA	12 K€	22 K€	83%	10 K€	Prestation de Service réglée pour les familles allocataires MSA
	RAANV	5 K€	5 K€	0%	0 €	
	Dispositif expérimental	40 K€	0 €	-100%	-40 K€	non reconduit - recherche de recettes infructueuse pour dispositif expérimental d'accueil des enfants porteurs de handicap
	FCTVA	27,4 K€	41,3 K€	51%	13,9 K€	Fonds FCTVA
	Pom Flore Alexandre	50 K€	50 K€	0%	0 €	
	Vente de places	184 K€	149 K€	-19%	-35 K€	convention en cours de vente de places à GEG et CNRS à hauteur de 109 K€ recherche d'autres partenaires en baisse - 35 K€
<b>Sous total</b>		<b>377,4 k €</b>	<b>326,3 K€</b>	<b>- 13,54 %</b>	<b>- 51,1 K€</b>	
<b>Total Général</b>		<b>2 994,6 K€</b>	<b>2 923,9 K€</b>	<b>- 2,36 %</b>	<b>- 70,6 K€</b>	

Partenaire	intitulé de la recette	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant	Commentaire
caf	Contrat Enfance Jeunesse	2 123 368 €	2 062 793 €	-2,85%	-60 575 €	voir explications dans encadré
	Bonus handicap	45 808 €	45 808 €	0,00%	0 €	barème appliqué par la caf suivant le nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis dans les établissements
	Bonus mixité sociale	418 000 €	448 000 €	7,18%	30 000 €	barème appliqué par la caf suivant le prix horaire moyen des familles
	Garde atypique	30 000 €	36 000 €	20,00%	6 000 €	Convention tri partite caf - association Dépann'Familles et CCAS pour garder à domicile les enfants dont les parents travaillent en horaire décalé - Nouveau dispositif
	Rencontres Socio Educatives	0 €	5 000 €		5 000 €	à lieu tous les 2 ans
<b>Sous total</b>		<b>2 617 176 €</b>	<b>2 597 601 €</b>	<b>-0,75 %</b>	<b>- 19 575 €</b>	
Département	appel à projet	59 000 €	59 000 €	0%	0 €	pour l'amélioration de l'accueil des enfants dans les EAJE
Autres	MSA	12 000 €	22 000 €	83%	10 000 €	Prestation de Service réglée pour les familles allocataires MSA
	RAANV	5 000 €	5 000 €	0%	0 €	
	Dispositif expérimental	40 000 €	0 €	-100%	-40 000 €	non reconduit - recherche de recettes infructueuse pour dispositif expérimental d'accueil des enfants porteurs de handicap
	FCTVA	27 430 €	41 321 €	51%	13 891 €	Fonds FCTVA
	Pom Flore Alexandre	50 000 €	50 000 €	0%	0 €	
	Vente de places	184 000 €	149 000 €	-19%	-35 000 €	convention en cours de vente de places à GEG et CNRS à hauteur de 109 K€ recherche d'autres partenaires en baisse - 35 K€
<b>Sous total</b>		<b>377 430 €</b>	<b>326 321 €</b>	<b>- 13,54 %</b>	<b>- 51 109 €</b>	
<b>Total Général</b>		<b>2 994 606 €</b>	<b>2 923 922 €</b>	<b>- 2,36 %</b>	<b>- 70 684 €</b>	



## **Le Contrat Enfance Jeunesse :**

Signé avec la CAF pour les années 2015 à 2018 et renouvelé pour 2019 à 2022.

Le CCAS porte le volet « Enfance » de ce contrat et la Ville de Grenoble porte le volet « Jeunesse » de celui-ci.

48 actions ont été intégrées dans ce contrat dont :

- 25 EAJE du CCAS – des EAJE associatifs – des Lieux Accueil Enfants Parents (LAEP) – 2 postes de coordination (dont 1 pour la Mairie) – les 6 Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)
- Pour chaque projet, la CAF a déterminé un montant d'aide et des objectifs à réaliser (exemple : taux d'occupation – nombre de journées d'ouverture). Si les objectifs ne sont pas atteints, par projet, la CAF applique une réfaction, c'est-à-dire une déduction au montant dû. Cette réfaction augmente chaque année, notamment du fait de la perte des places d'accueil familial.
- Pour 2021, la réfaction est budgétée à – 130 K€ (– 74 K€ en 2020).
- La CAF a déterminé également, pour un certain nombre de projets, une recette supplémentaire appelée « dégressivité contrat ». Cette recette est dégressive : elle était de 67 494 € en 2019, de 59 493 € en 2020 et elle sera établie à 51 493 € en 2021.

### 3.1.2 LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	758,7 k€	760,1 k€	741,1 k€	0,30%	-19,0 k€
<b>ORDRE</b>	<b>758,7 k€</b>	<b>760,1 k€</b>	<b>741,1 k€</b>	<b>-2,50%</b>	<b>-19,0 k€</b>
011 Charges à caractère générale	1 256,3 k€	1 462,9 k€	1 437,9 k€	-1,71%	-25,0 k€
012 Charge de personnel et frais assimilés	17 994,6 k€	19 540,4 k€	18 553,7 k€	-5,05%	-986,7 k€
67 Charges exceptionnelles	4,3 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,00%	0,00 €
<b>REEL</b>	<b>19 255,1 k€</b>	<b>21 003,3 k€</b>	<b>19 991,6 k€</b>	<b>-4,82%</b>	<b>-1 011,7 k€</b>
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>20 013,8 k€</b>	<b>21 763,4 k€</b>	<b>20 732,7 k€</b>	<b>-4,74%</b>	<b>-1 030,7 k€</b>
Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	111,7 k€	112,1 k€	111,4 k€	-0,60%	-0,7 k€
<b>ORDRE</b>	<b>111,7 k€</b>	<b>112,1 k€</b>	<b>111,4 k€</b>	<b>-0,60%</b>	<b>-0,7 k€</b>
013 Atténuations de charges	19,8 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,00%	0,0 k€
70 Produits des services, ventes diverses	2 811,0 k€	2 919,4 k€	3 055,0 k€	4,65%	135,7 k€
74 Dotations, subventions et participations	8 609,6 k€	9 172,3 k€	9 504,9 k€	3,63%	332,6 k€
75 Autres produits de gestion courante	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,00%	0,0 k€
77 Produits exceptionnels	5,7 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,00%	0,0 k€
<b>REEL</b>	<b>11 446,0 k€</b>	<b>12 091,6 k€</b>	<b>12 559,9 k€</b>	<b>3,87%</b>	<b>468,3 k€</b>
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>11 557,7 k€</b>	<b>12 203,7 k€</b>	<b>12 671,3 k€</b>	<b>3,83%</b>	<b>467,6 k€</b>

Le CCAS de la Ville de Grenoble comprend 28 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) :

- **7 structures de type collectif de 60 places et +** (Vieux Temple – New York – Marie Curie – Malherbe – Villeneuve – Anthoard – La Chrysalide)
- **11 structures de type collectif de 30 à 51 places** (Armand – Bizanet – Chapi Chapo – Elisée Chatin – Ilot Marmots – Jardin de Ville – La Goélette – La Voie Lactée – Les Frênes – Mille Pattes – 3 Pom)
- **5 structures de type collectif de 18 à 25 places** (André Abry – Eaux Claires – La Ribambelle – Les Genets – Mutualité)
- **5 structures de type accueil familial** (Vigny Musset – Les Castors – Anatole France – Charrel – Châtelet)

Pour l'année 2020, les dépenses de personnel, au chapitre 012, sont de 19 540 K€. Or, il a été décidé, lors de l'élaboration de ce budget, de pondérer la Masse Salariale de - 3.5 % (soit - 684 K€), décision liée à l'observation d'une non réalisation en termes de masse salariale consommée durant les 2 années précédentes.

Cette pondération a été appliquée au budget de la Direction Petite Enfance. Pour comparer les évolutions de ces budgets, à périmètre constant, il convient dans l'analyse d'intégrer cette baisse :

- ✚ Total des charges de personnel et frais assimilés :
  - Année 2020 : 18 856.5 K€
  
- ✚ Total général des dépenses :
  - Année 2020 : 21 079.5 K€

### **Les dépenses :**

**Après retraitement des éléments du BP 2020, l'évolution globale des dépenses est de - 347 K€ soit - 1.65 %.**

### **La masse salariale :**

Elle représente, pour l'année 2021, 89.49 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, soit 18 554 K€ répartie :

- ✓ 17 063 K€ pour les agents sur postes permanents
- ✓ 1 469 K€ pour les agents en remplacement
- ✓ 22 K€ pour l'intervention des médecins de l'Agecsa

et évolue de - 303 K€ soit - 1.61 %.

Les assistantes maternelles : entamé lors du déploiement au cours du mandat précédent du Plan de Sauvegarde, le non remplacement des départs volontaires (retraites – départs,...) des assistantes maternelles vient diminuer de - 329 K€ la masse salariale des effectifs permanents. Par ailleurs, et comme indiqué précédemment, le projet de refonte du modèle d'organisation des EAJE engagé par le CCAS et en cours d'élaboration pourrait venir s'ajuster aux besoins en ressources humaines des EAJE.

Les frais de remplacements ont été ajustés de - 30 K€.

↳ L'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant 3 Pom : + 13,8 K€ a fait l'objet d'une transformation d'un établissement de type familial de 60 places en un établissement de type collectif de 30 places avec une évolution des postes (0.5 ETP d'agent spécialisé Petite Enfance et création de 0.2 ETP de poste de secrétaire).

↳ Le dispositif expérimental d'accueil des enfants porteurs de handicap est maintenu, au même niveau financier qu'en 2020 (118.5 K€) avec déploiement des postes sur les EAJE (Malherbe – Vieux Temple – La Ribambelle – Chapi Chapo) et un renfort de temps de psychologue, jusqu'à la fermeture estivale des EAJE.

↳ Les autres évolutions sont dues aux déroulements de carrières des agents, aux mouvements de personnel, à l'évolution statutaire des indices.

**Les autres dépenses :**

En baisse de - 25 K€ soit -1,71 %, ce budget regroupe les dépenses liées :

- A l'exploitation des bâtiments : entretien – réparation – amortissements – maintenance – fluides – petits équipements – charges locatives – nettoyage des locaux
- Aux besoins pour l'accueil des enfants : alimentation – pharmacie – couches – matériel pédagogique
- Aux besoins des professionnels : fournitures administratives – produits d'entretien – documentation – frais de télécommunication – vêtements professionnels

Les ajustements significatifs des dépenses sont les suivants :

- ↔ + 8 K€ pour le plan de déploiement de 8 défibrillateurs
- ↔ + 37 K€ nécessaire pour couvrir les besoins en repas livrés par la Cuisine Centrale
- ↔ + 11 K€ de dotations aux amortissements
- ↔ - 9 K€ d'ajustement du budget des fluides
- ↔ - 57 K€ sur le contrat de Quasi Régie avec la Direction de l'Immobilier Municipal de la Ville de Grenoble consacré à l'entretien et la maintenance des bâtiments

**Les recettes :****Prestation de Service Unique :**

Elle correspond au forfait horaire fixé par la CAF. Ce forfait se décompose comme suit :

- Une participation des familles en fonction de leurs ressources et du nombre d'enfants
- Une participation de la CAF correspondant à la différence entre le forfait horaire et la participation horaire des familles

Deux forfaits sont appliqués au CCAS suivant le taux de facturation correspondant au rapport entre le nombre d'heures facturées et le nombre d'heures de présence enfant réalisées :

↔ Taux de facturation inférieur ou égal à 107 % = **en 2020 : 5.66 € en 2021 : 5.72 €**

↔ Taux de facturation compris entre 107 % et 117 % = **en 2020 : 5.24 € en 2021 : 5.29 €**

***Ce mécanisme de forfaits différenciés en fonction du taux de facturation entraîne des effets de seuils dans les recettes générées.***

Il est à noter que la CAF :

- a très peu fait évoluer le montant de ses forfaits en 2021.
- a mis en place deux bonus (inclusion handicap et mixité sociale) depuis 2019

Concernant la participation des familles :

- Un tarif horaire est calculé pour les usagers en tenant compte de leurs revenus imposables de l'année n-2 et du nombre d'enfants à charge.
- Un revenu plafond et plancher est fixé par la CAF déterminant le tarif horaire à appliquer aux familles. Il évolue chaque année.

Un travail entre la Direction des Finances et de l'Administration Générale (DFAG) et la Direction d'Action Sociale Petite Enfance (DASPE) a été réalisé afin d'optimiser, pour chaque établissement, les taux d'activité réel (nombre d'heures de présence enfant) et les taux de facturation.

Cela a permis de déterminer les recettes de la Prestation de Service Unique (globalisant la participation des familles et la participation de la CAF).

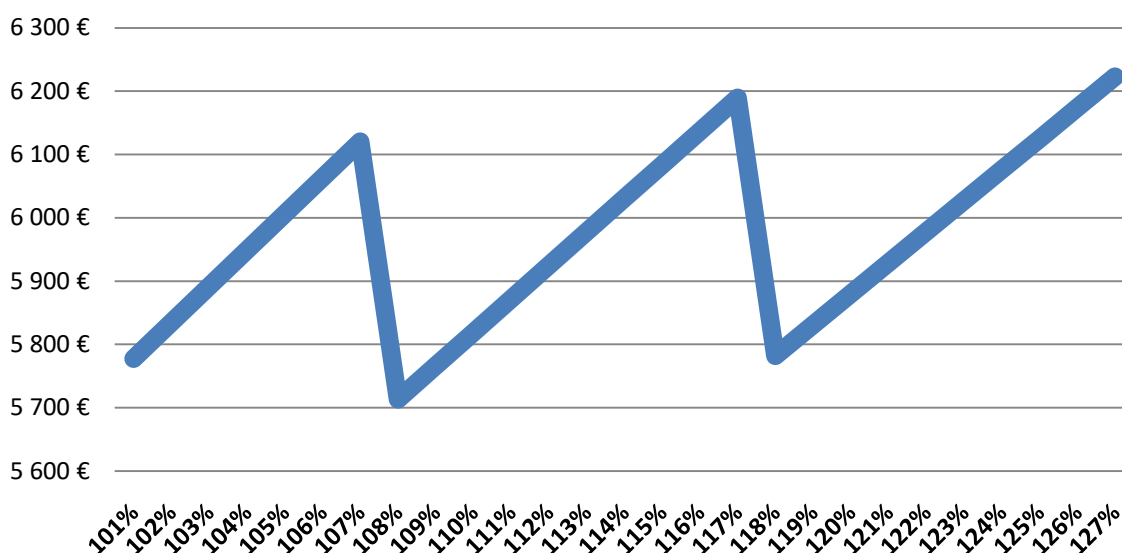
### **L'optimisation des recettes PSU :**

Suite à l'étude des recettes PSU des EAJE, il est à noter :

- toutes choses égales par ailleurs, l'augmentation d'1% du nombre d'heures enfants sur l'ensemble des EAJE entraîne une recette supplémentaire de 120 K€,
- la gestion du taux de facturation a un double objectif à poursuivre : générer des recettes optimales tout en se rapprochant au plus près des besoins des familles.

L'impact du taux de facturation sur les recettes est schématisé dans le graphe ci-dessous.

On constate ici pour le même nombre d'heures de présence enfant (1 000 heures), les effets de seuil sur les recettes en fonction du nombre d'heures facturées :



↳ **Le budget 2021 intègre à la fois l'objectif d'amélioration du taux d'activité des EAJE, et l'amélioration du taux de facturation selon des tranches optimisées.**

Les décisions d'optimisation du nombre d'heures de présence enfant et des taux de facturation cumulées à l'augmentation des forfaits PSU sur décision de la CAF, permettent un accroissement des recettes globales PSU de +468 K€, soit +3.8%.

Au budget 2021, la recette globale de la PSU atteint ainsi 12 552.9 K€ (dont 3 048 K€ de participation des familles et 9 504.9 K€ issus de la CAF) pour un total de 2 274 641 d'heures facturées.

↳ La recette de la vente de l'énergie photovoltaïque de l'EAJE Jardin de Ville : Cette recette, d'un montant de 7 K€ est stable. Elle est issue de la vente à GEG sources d'énergie des kwh fournies par les panneaux photovoltaïques installés sur ce bâtiment.

**L'investissement des EAJE :**

Le budget en investissement est de 1 209 K€.

Il regroupe :

- des dépenses récurrentes pour 620 K€, dont :
  - les achats, 163 K€
  - EAJE La Goélette : 16 K€ de sécurisation de l'entrée et rénovation – suite à un dégât des eaux
  - EAJE New York : 48 K€ aménagement et adaptation des locaux aux usagers – adaptation des portes et des fenêtres
  - EAJE Marie Curie : 35 K€ - dont aménagement des espaces extérieurs
  - EAJE Villeneuve : 210 K€ - vétusté générale du bâtiment – qualité de l'air – rénovation toiture
  - EAJE La Chrysalide : 65 K€ aménagement – isolation – sécurité – local poubelle

– les opérations de travaux dans le cadre de la relance patrimoniale des EAJE pour un total de 589 K€, dont :

- La crèche associative Pom Flore Alexandre, pour un budget de 360 K€ : travaux d'amélioration du confort thermique et la qualité d'air intérieur, traitement des infiltrations d'eau au niveau des menuiseries de façades mise aux normes avec remplacement des baies vitrées sont prévues
- EAJE La Voie Lactée : 166 K€ - étude de faisabilité en cours préalable à une rénovation complète dont le principe a été retenu par délibération en 2020 pour un montant total estimé de l'opération de 1 360 K€
- EAJE Ilot Marmots : 63 K€ - réorganisation suite à une étude de faisabilité et dans l'attente d'une éventuelle opération de réhabilitation de l'EAJE, en attente d'une validation politique. Le budget de l'opération est estimé à 1 450 K€.

### 3.1.3 LES RELAIS D'ASSISTANT-ES MATERNEL-LES

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	6,4 k€	4,8 k€	6,8 k€	42,70%	2,0 k€
<b>ORDRE</b>	<b>6,4 k€</b>	<b>4,8 k€</b>	<b>6,8 k€</b>	<b>42,70%</b>	<b>2,0 k€</b>
011 Charges à caractère générale	35,6 k€	39,3 k€	39,7 k€	1,13%	0,4 k€
012 Charge de personnel et frais assimilés	282,4 k€	307,9 k€	303,5 k€	-1,42%	-4,4 k€
<b>REEL</b>	<b>318,0 k€</b>	<b>347,1 k€</b>	<b>343,2 k€</b>	<b>-1,13%</b>	<b>-3,9 k€</b>
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>324,4 k€</b>	<b>351,9 k€</b>	<b>350,0 k€</b>	<b>-0,53%</b>	<b>-1,9 k€</b>

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€	1,09%	0,0 k€
<b>ORDRE</b>	<b>0,3 k€</b>	<b>0,3 k€</b>	<b>0,3 k€</b>	<b>1,09%</b>	<b>0,0 k€</b>
013 Atténuations de charges	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,00%	0,0 k€
74 Dotations, subventions et participations	213,0 k€	190,7 k€	195,4 k€	2,45%	4,7 k€
<b>REEL</b>	<b>213,0 k€</b>	<b>190,7 k€</b>	<b>195,4 k€</b>	<b>2,45%</b>	<b>4,7 k€</b>
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>213,3 k€</b>	<b>191,0 k€</b>	<b>195,6 k€</b>	<b>2,45%</b>	<b>4,7 k€</b>

#### Les Dépenses :

Ces dépenses concernent principalement :

- La masse salariale : chaque RAM bénéficie d'un poste de coordinatrice
- Des dépenses de structures (fluides – entretien – contrats - téléphonie...)
- Des dépenses liées à l'activité (supervision – personnel extérieur – animation)

L'intégralité des dépenses des 6 Relais Assistant-es Maternel-les est en baisse de 1,8 K€, soit – 0,53 %.

*Les évolutions sont liées :*

- ↳ - 4 K€ sur la masse salariale issus de mouvements des agents avec modification des indices majorés de salaires.
- ↳ + 0.5 K€ lié notamment à l'introduction d'un nouveau budget permettant l'achat de Gel Hydro Alcoolique et nettoyant de surface virucide pour permettre d'organiser les temps collectifs.
- ↳ Les opérations d'ordre de transfert entre section sont en augmentation de + 2 K€.

**Les Recettes :**

Elles sont en hausse de 4 668 € soit + 2,45 %.

Ces structures perçoivent 2 types de recettes :

- Une participation du Département de 3 K€ par RAM. Cette recette est stable depuis de nombreuses années.
- Une Prestation de Service, versée par la CAF qui évolue annuellement en fonction d'un barème qui tient compte d'un montant plafond des dépenses réalisées, fixé chaque année. La projection d'évolution de la recette est de + 3,02 % soit 4.7K€.

### 3.1.3 LE POLE ACCUEIL PETITE ENFANCE ET LE POLE MEDECINS PSYCHOLOGUES

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	5,7 k€	4,2 k€	3,9 k€	-7,28%	-0,3 k€
<b>ORDRE</b>	<b>5 710,67 €</b>	<b>4 190,00 €</b>	<b>3 885,00</b>	<b>-7,28%</b>	<b>-305,00 €</b>
011 Charges à caractère générale	44,1 k€	50,3 k€	40,0 k€	-20,55%	-10,3 k€
012 Charge de personnel et frais assimilés	355,9 k€	369,8 k€	409,5 k€	10,74%	39,7 k€
<b>REEL</b>	<b>399,9 k€</b>	<b>420,1 k€</b>	<b>449,4 k€</b>	<b>6,99%</b>	<b>29,4 k€</b>
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>405,7 k€</b>	<b>424,3 k€</b>	<b>453,3 k€</b>	<b>6,85%</b>	<b>29,1 k€</b>

Ces budgets regroupent des services (deux Pôles) qui n'ont pas de recettes propres.

- *Le Pôle Accueil Petite Enfance (PAPE)* : service gérant les inscriptions des usagers pour les demandes d'accueil de leurs enfants au sein des 28 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant du CCAS et les attributions des places.
- *Le Pôle Médecins Psychologues* : service regroupant les psychologues et médecins qui interviennent dans les 28 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant du CCAS.

**Les Dépenses :**

Pour un total de 453 K€, elles sont en hausse de 6,99 %, soit + 29 K€

- *Le Pôle médecins psychologues* : a uniquement des dépenses de masse salariale. Son budget total est de 226 K€ et connaît une évolution de + 36 K€ :

↳ + 30 K€ : prévision de recrutement d'un médecin soit + 30 % // BP 2020 soit + 30 K€



↳ + 6 K€ : création de 0.2 ETP de temps de psychologue lié à l'ouverture de l'EAJE Chatelet

▪ *Le Pôle Accueil Petite Enfance :*

Ce service actuellement hébergé dans des locaux loués (boulevard Edouard Rey) à l'extérieur du Siège du CCAS, va intégrer les nouveaux locaux du Centre Communal Camille-Claudel. Le bail s'arrêtera fin septembre 2021. Son budget total est de 227 K€, en baisse de 7 K€ du fait du déménagement qui entraîne l'arrêt pour 3 mois des frais liés à l'occupation des locaux.

Outre le loyer, ce budget comprend la masse salariale de 4 postes (3.86 ETP Payés), inchangé par rapport à 2020, des frais d'occupation des locaux (loyers – charges – téléphone – frais de nettoyage - fluides...) et de fonctionnement du service (fournitures diverses).



**A noter concernant les Budgets d'Etablissement d'Hébergement (Résidences autonomie, EHPAD, Centre de jour) :**

L'estimation du taux d'occupation de ces équipements au BP 2021 a été établie sur les bases suivantes.

En plus, des périodes ordinaires de vacances de logements estimées, telles que celles liées à :

- l'évolution à venir quant aux demandes d'entrées,
- la capacité des équipements à répondre à ces demandes selon les réalisations de travaux de réhabilitation de logements actuellement trop vétustes,
- un postulat de « rotation » des résidents impliquant une vacance par nécessité de rafraîchissements des logements.

L'année 2021 sera marquée, comme 2020, par la crise sanitaire.

En effet, si seuls ces éléments ordinaires avaient été retenus, les taux d'occupation (TO) théoriques du BP 2021 auraient été globalement équivalents à ceux du BP 2020 sur l'ensemble des équipements.

Mais la situation sanitaire constatée à l'automne 2020 ne permettra pas de retrouver un TO « normal » avant le début d'année 2021.

Nous avons donc estimé l'impact de la crise sanitaire sur l'exercice 2021 selon l'hypothèse suivante :

- Maintien du TO de juillet 2020 (impacté par le contexte sanitaire suite au confinement du printemps) jusque fin avril 2021 (ce qui revient à assurer uniquement des entrées en compensation des éventuels départs sur cette période)
- À partir de Mai 2021, entrées supplémentaires (1 à 2 par mois) pour atteindre au plus tard en octobre 2021 un TO proche du TO théorique, et le maintenir jusqu'au 31/12/21.

La perte de recettes consécutive à cette situation est compensée au budget primitif par l'inscription du montant équivalent de Crédits non reconductibles sollicités auprès des financeurs afin de ne pas perturber l'équilibre fragile des équipements d'hébergement de Personnes Âgées.

**3.2.1 BUDGET DE DIRECTION**

Le budget de la Direction Personnes âgées porte les postes de Directions au sens strict (Directrice d'Action Sociale, Directeurs délégués, Assistante de Direction), et également plusieurs postes à fonctions transversales support (Coordinateur Prendre soin, Coordinateur Lutte contre l'isolement des aînés, Psychologue et Ergothérapeute).

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00 €	2 100,00 €	2 000,00 €	-4,76%	-100,00 €
<b>ORDRE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 100,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>-4,76%</b>	<b>-100,00 €</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 413,20 €	8 150,00 €	9 650,00 €	18,40%	1 500,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	376 105,15 €	695 000,00 €	734 700,00 €	104,18%	39 700,00 €
<b>REEL</b>	<b>377 518,35 €</b>	<b>703 150,00 €</b>	<b>744 350,00 €</b>	<b>101,65%</b>	<b>41 200,00 €</b>
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>377 518,35 €</b>	<b>705 250,00 €</b>	<b>746 350,00 €</b>	<b>5,83%</b>	<b>41 100,00 €</b>

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	30 000,00 €	76 850,00 €	156,17%	46 850,00 €
<b>REEL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>76 850,00 €</b>	<b>156,17%</b>	<b>46 850,00 €</b>
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>76 850,00 €</b>	<b>156,17%</b>	<b>46 850,00 €</b>

### **Les dépenses : 746 K€ en 2021, soit +5.8 % et +41 K€**

Les charges de la Direction d'Action Sociale Personnes Agées sont essentiellement composées de dépenses de personnel 735 K€ (soit +40 K€ et +4.2 %) déduction faite de -1,5% de non réalisation de masse salariale -8 K€.

Ces **dépenses afférentes au personnel** recouvrent :

- la direction et le secrétariat (2 ETP), les directions déléguées Autonomie et Veille Sociale (1 ETP), Dépendance et Soins (2,75 ETP), Accueil et accompagnement social des personnes âgées (2,9 ETP)
- les agents non affectés (187 K€, soit -7 K€)
- 18 mois de présence de stagiaires indemnisés pour différents projets - Audit, projets d'établissement, évaluation interne (10 K€, soit +7 K€)
- La création d'un poste de chargé de mission pour le projet « Tirer les leçons du Covid » (+0,80 ETP et +42 K€) – financé à 60% par des fonds CNSA dans le cadre d'un appel à projet.

- La création d'une enveloppe de remplacement (maladie et maternité soit +1,5 ETP et +47 K€)

Les **autres dépenses** (11,6 K€ soit +1 K€) concernent les fournitures administratives, transports, téléphonie, documentation.

**Les recettes** 2021 sont évaluées à 76,8 K€

- 30 K€ : subvention Ag2R pour le financement d'une nouvelle mission d'accompagnement social (en remplacement de la mission antérieure « Isolement » )
- 46,8 K€ subvention CNSA Appel à projet « Tirer les leçons de la crise Covid » qui se déroulera sur 2021/2022 (93,6K€ accordés au total) qui financera notamment le poste de chargé de mission (voir ci-dessus).

### **Les dépenses d'investissement :**

Elles concernent les dépenses récurrentes :

- 15 K€ : Réserve de travaux en attente des précisions sur le projet de remplacement des luminaires dans un ou plusieurs établissements d'hébergement
- 5 K€ d'achats non délégués

## **3.2.2 POLE ACCUEIL, ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES PERSONNES AGEES**

### **Service social Personnes Agées (SSPA)**

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 640,39 €	3 740,00 €	4 000,00 €	6,95%	260,00 €
<b>ORDRE</b>	<b>4 640,39 €</b>	<b>3 740,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>6,95%</b>	<b>260,00 €</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 096,90 €	30 000,00 €	35 800,00 €	19,33%	5 800,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	957 911,63 €	1 066 930,00 €	1 043 000,00 €	-2,24%	-23 930,00 €
<b>REEL</b>	<b>971 008,53 €</b>	<b>1 096 930,00 €</b>	<b>1 078 800,00 €</b>	<b>-1,65%</b>	<b>-18 130,00 €</b>
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>975 648,92 €</b>	<b>1 100 670,00 €</b>	<b>1 082 800,00 €</b>	<b>-1,62%</b>	<b>-17 870,00 €</b>

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	1 400,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	550 200,00 €	525 600,00 €	495 000,00 €	-5,82%	-30 600,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	0,00%	0,00 €
<b>REEL</b>	<b>551 600,86 €</b>	<b>537 600,00 €</b>	<b>507 000,00 €</b>	<b>-5,69%</b>	<b>-30 600,00 €</b>
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>551 600,86 €</b>	<b>537 600,00 €</b>	<b>507 000,00 €</b>	<b>-5,69%</b>	<b>-30 600,00 €</b>

### **Les dépenses : 1 082 K€ en 2021, soit -1,62 % et -17 K€**

Les charges du **Service social personnes âgées (SSPA)** sont essentiellement composées des **dépenses de personnel** 1 043 K€ (-24 K€ soit -2,2 % essentiellement liés à l'application de la réduction de 1,5% correspondant à la non réalisation de masse salariale). Elles correspondent à 20,73 ETP de postes permanents (-0,36 ETP), et 1.5 ETP en remplacement (comme au BP 2020). Est intégrée également, la présence d'un stagiaire indemnisé sur 11 mois (pour seulement 6 au BP 2020).

Les **autres dépenses** (34,8 K€) sont en hausse de +3,5 K€ (soit +11%), essentiellement en lien avec des coûts de téléphonie.

### **Les recettes du SSPA : 507K€.**

Elles sont essentiellement issues du paiement des actes Solis (200 €/unités) par le Département de l'Isère sur la base du nombre d'actes de l'année précédente.

- L'impact de la crise sanitaire sur le nombre de dossiers traités en 2020 (qui servira donc de base au calcul de la dotation 2021) est conséquent et engendre une baisse de -12 % des recettes associées, soit -80 K€.
- Une subvention de « compensation de l'impact covid » sur cette recette (restant à négocier avec le Département) est inscrite à hauteur de +60 k€.

### **Les dépenses d'investissement :**

- 1 K€ d'achats délégués, en dépenses récurrentes.

### 3.2.3 POLE AUTONOMIE ET VEILLE SOCIALE

#### Budget 02 – Logements Foyers pour Personnes Agées

Libellés des Groupes	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
Résultat de l'exercice antérieur	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	-100,00%	-100 000,00 €
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 116 322,18 €	816 710,00 €	855 150,00 €	4,71%	38 440,00 €
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	1 774 305,03 €	1 842 900,00 €	1 960 000,00 €	6,35%	117 100,00 €
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	949 522,26 €	955 640,00 €	958 430,00 €	0,29%	2 790,00 €
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>3 840 149,47 €</b>	<b>3 715 250,00 €</b>	<b>3 773 580,00 €</b>	<b>1,57%</b>	<b>58 330,00 €</b>
Résultat de l'exercice antérieur	0,00 €	11 856,03 €	48 837,80 €	311,92%	36 981,77 €
Gpe I : Produits de la tarification	2 790 773,20 €	2 717 820,00 €	2 796 910,00 €	2,91%	79 090,00 €
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	1 286 985,67 €	980 573,97 €	922 832,20 €	-5,89%	-57 741,77 €
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	11 318,66 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00%	0,00 €
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>4 089 077,53 €</b>	<b>3 715 250,00 €</b>	<b>3 773 580,00 €</b>	<b>1,57%</b>	<b>58 330,00 €</b>

#### Activités

Compte tenu de l'immobilisation des 14 appartements de la Résidence Autonomie Le Lac par les services des Lits d'accueil médicalisés (LAM) et des Lits Halte soins santé (LHSS), le taux d'occupation 2021 des logements des 4 Résidences Autonomie ne peut être supérieur à 94,63 %.

(L'équivalent loyer versé par les LAM et LHSS fait l'objet d'une refacturation en fin d'année.)

Comme annoncé dans les éléments introductifs, l'activité prévisionnelle des Résidences Autonomie est en nette baisse au BP 2021, avec 82 754 journées soit 86,86 % de taux d'occupation (TO) (pour 88,87% au BP 2020), du fait essentiellement :

- de l'impact de la crise sanitaire sur le TO 2020
- de 200 jours de vacances supplémentaires déduits du TO 2021 en lien avec les problématiques légionnelles sur la Résidence Autonomie Montesquieu.

Si seuls ces éléments ordinaires avaient été retenus, le TO théorique du BP 2021 aurait été de 89,52 % (soit 85 285 journées – supérieur à celui du BP 2020).

Les taux d'occupation se déclinent par résidence comme suit :

Résidence	Taux d'occupation BP 2020	Taux théorique 2021 hors impact covid	Taux d'occupation inscrit au BP 2021
<b>Le Lac</b>	72,22 %	74,39 %	<b>73,02 %</b>
<b>Les Alps</b>	96,89 %	97,38 %	<b>92,65 %</b>
<b>Montesquieu</b>	96,03 %	93,34 %	<b>92,23 %</b>
<b>Saint Laurent</b>	92,84 %	94,87 %	<b>91,56 %</b>

La baisse significative des recettes associées est compensée au budget 2021 par une aide exceptionnelle demandée aux financeurs<sup>1</sup>.

**Les recettes de fonctionnement (hors subvention Ville) : 3 536 K€ soit +4,1 % (+139,5 K€) :**

Les principaux postes de recettes ayant connu une évolution significative au BP 2021 sont les suivants :

- ✓ **Les produits de la tarification** (2 796 K€) sont en hausse de +79 K€.

- *Le forfait soins* (436 K€) : +36,6 K€, soit +8,4%.

*Cette variation prend sa source dans 2 éléments :*

- maintien du financement à sa capacité éligible de 80 places concernant la Résidence Autonomie Le Lac, et ce malgré l'intégration des services LAM en son sein (20 places avaient été déduites à ce titre sur le BP 2020), soit +32,3 K€,
- une actualisation estimée à +1,1% appliqué sur le montant de dotation 2020, soit +4,3 K€.

- *Les recettes d'hébergement* (2 287 K€)

Elles diminuent de -31,7 K€ (soit -1,4 %), conformément à la diminution du TO annoncée<sup>2</sup>, et malgré l'augmentation des tarifs de +1,2%.

- *Une recette exceptionnelle financeurs* est inscrite pour 74,1 K€ au BP 2021 afin de compenser la perte de recette d'hébergement associée à l'impact de la crise sanitaire sur le TO théorique que le CCAS aurait dû pouvoir afficher dans un contexte sanitaire normal.

- *Les refacturations de mises à disposition de bâtiments* (153,8 K€) progressent de 12,5 K€, soit +8,8 %.

*Cette variation prend sa source dans 2 éléments :*

- l'ajout d'un appartement mis à disposition des LHSS, soit +9,7 K€,
- la revalorisation tarifaire de +1.2%, soit +3 K€, appliquée sur la refacturation des 14 logements dédiés aux LAM et LHSS.

<sup>1</sup> Cf. « Les recettes de fonctionnement (hors subvention Ville) »

<sup>2</sup> Cf. « Activité » et « Eléments introductifs de contexte »



### Focus recettes des Résidences Autonomie :

- ***Dotation soins versée par l'ARS*** : est attribuée sur la base d'un barème appliqué au nombre de places de l'établissement (indiqué dans l'arrêté d'ouverture). Elle est revalorisée chaque année par un taux déterminé par le ministère pour suivre (au moins partiellement) le coût de l'inflation (1,1% en 2020).
- ***Dotation autonomie versée par le Département de l'Isère*** : est calculée selon un barème appliqué à la place, sur la base d'un taux d'occupation à 100% (donc selon le nombre de places indiqué dans l'arrêté d'ouverture). Elle est revalorisée chaque année. Cette dotation est un montant global départemental divisé par le nombre de places. Ainsi, ce montant évolue chaque année en fonction du nombre de places créées ou fermées à l'échelle du département.
- ***Facturation de l'hébergement aux résidents*** : Elle dépend des tarifs déterminés par le Département (sur proposition du CCAS) et du nombre de journées (ou services) facturé(e) lié au taux d'occupation de l'équipement et d'utilisation des services (repas, blanchisserie) utilisés à la carte par les résidents.

### **Les dépenses de fonctionnement : 3 774 K€, soit +1,57% et +58 K€**

Les principaux postes de dépenses ayant connu une évolution significative au BP 2021 sont les suivants :

#### ***Les dépenses de personnels (1 960 K€) soit +38,4 K€ et +4,5 %.***

✓ Le personnel permanent soit 1 717 K€ et 42,6 ETP. L'effectif progresse de +1,81 ETP, de même que la masse salariale + 52 K€.

Sans l'abattement de 1,5 % de non réalisation de la masse salariale, le budget nécessaire aux financements des 42,6 ETP aurait été de 1 743 K€.

Cette variation d'ETP s'explique par :

- +0,25 ETP de Direction supplémentaire. La Directrice partant en retraite avec 3 mois de congés et CET à solder, et suite à une période d'absence longue fin 2020, il est nécessaire de ne pas laisser l'équipement sans direction, soit +17 K€.
- +1,5 ETP d'agent de propreté et de restauration, non prévus au BP 2020, mais créés en début d'année 2020 suite à des demandes des équipements fortement soutenues par les organisations syndicales = +54 K€,

✓ Le personnel remplaçant soit 236,8 K€ et 6,85 ETP:

Ce poste enregistre une hausse par rapport au BP 2020 (+1,84 ETP, soit +65 K€) du fait d'un besoin accru constaté sur les 18 derniers mois, essentiellement dans le cadre de remplacement pour cause d'arrêts maladie.

**Autres dépenses de fonctionnement : 1 814 K€, soit +2,3% (+41 K€)**✓ **Téléphonie** (27 K€)

Ce poste progresse de +20 K€, soit +285% suite à la décision de souscrire un abonnement internet fibre 30 Mbps pour chacune des 4 RA (+17 K€), et l'ajout de 6 abonnements « clés 4 G » suite à la mise en place de tablettes pour permettre aux résidents de garder le contact avec les familles (+3K€).

✓ **L'alimentation à l'extérieur** (277 K€)

L'observation des consommations entre 2018 et 2019, et les tendances 2020, nous amène à budgéter ce poste en augmentation de +9,4 K€, soit +3,5% (de même que les recettes associées)

NB : cette prestation fluctue beaucoup avec le profil et le taux de dépendance des résidents.

✓ **L'exploitation du bâtiment**

*Les locations immobilières* (loyers + charges + taxes foncières = 405,3 K€) progressent de +40 K€ soit de +10,9 %. Cette variation est essentiellement due à l'augmentation de la redevance de la RA Saint Laurent (192,7 K€) suite aux travaux réalisés en 2018 et 2019 ; soit +48 K€ et +33 %.

*Les frais d'entretien des bâtiments* (135 K€) sont en baisse de -11 K€ (soit -7,5%) au regard des travaux réalisés en 2020 dans le cadre du contrat de Quasi Régie passé avec la Ville (travaux qui seront facturés en 2021).

Les dotations aux amortissements des immobilisations (316,4 K€) en prévision pour 2021, sont en baisse de - 17 K€.

**Investissements 2021****Dépenses réelles hors emprunts 795 K€, dont :**

- 355.5 K€ en dépenses récurrentes (32.5 K€ en achats, 323 K€ en travaux récurrents
- 380 K€ en opération d'investissement (Résidences Autonomie Montesquieu et Saint Laurent).

Ci-dessous, le détail des dépenses par Résidence :

- Résidence Autonomie Le Lac : 30 K€ rénovation d'1 appartement
- Résidence Autonomie Montesquieu (430 K€):
  - ✓ 20 K€ création de local poubelle ;
  - ✓ 25 K€ remplacement escalier extérieur en béton ;
  - ✓ 250 K€ mise en sécurité incendie
  - ✓ 10 K€ Etude faisabilité de rénovations lourdes pour prolonger l'utilisation du bâtiment en tant que Résidence autonomie
  - ✓ 63 K€ travaux sur réseaux de plomberie suite diagnostic OFIS et étude métallographique dans le cadre du traitement de la légionnelle
  - ✓ 60 K€ rénovation 2 appartements
- Résidence Autonomie Les Alpines (113 K€) :
  - ✓ 73 K€ travaux sur réseaux de plomberie suite diagnostic OFIS et étude métallographique dans le cadre du traitement de la légionnelle
  - ✓ 30 K€ Remplacement du Système Sécurité incendie
  - ✓ 10 K€ Mise en place d'une platine de rue en complément du système de badge
- Résidence Autonomie Saint-Laurent (130 K€) :
  - ✓ 120 K€ en rénovation de 5 appartements
  - ✓ 10 K€ remplacement standard téléphonique
- Pour l'ensemble des 4 Résidences Autonomie : 50 K€ de réserves pour les petits travaux récurrents non prévisibles sur les Résidences Autonomie.

**Recettes**

Les recettes d'investissements, à savoir le fonds de compensation de la TVA estimé à 40 K€, les cautions des usagers 16 K€ et les recettes d'amortissement des investissements antérieurs à hauteur de 316 K€ ne suffisent pas pour couvrir le besoin en dépenses. Le recours à l'emprunt pour 623 K€ est donc inscrit au budget 2021.

**Budget 04 – Restauration à Domicile**

Libellés des Groupes	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
Résultat de l'exercice antérieur	0,00 €	67 009,80 €	0,00 €	-100,00%	-67 009,80 €
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	722 773,23 €	718 040,00 €	821 490,00 €	14,41%	103 450,00 €
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	524 684,52 €	553 010,00 €	557 400,00 €	0,79%	4 390,00 €
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	31 485,18 €	67 640,20 €	56 960,00 €	-15,79%	-10 680,20 €
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>1 278 942,93 €</b>	<b>1 405 700,00 €</b>	<b>1 435 850,00 €</b>	<b>2,14%</b>	<b>30 150,00 €</b>
Gpe I : Produits de la tarification	38 608,51 €	43 100,00 €	44 850,00 €	4,06%	1 750,00 €
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	1 219 994,79 €	1 339 600,00 €	1 377 900,00 €	2,86%	38 300,00 €
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	29 116,48 €	23 000,00 €	13 100,00 €	-43,04%	-9 900,00 €
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>1 287 719,78 €</b>	<b>1 405 700,00 €</b>	<b>1 435 850,00 €</b>	<b>2,14%</b>	<b>30 150,00 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>8 776,85 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		

Le total des dépenses de fonctionnement du budget 4 au BP 2021 s'élève à 1 436 K€.

**Activité**

	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Nombre de repas	131 329	133 864	151 626

L'importante diminution de l'activité de la RAD entre 2015 et 2017 s'était stabilisée sur 2018 et 2019.

Le BP 2020 avait prévu une progression de +2 % de l'activité, mais la crise sanitaire 2020 aura finalement fait augmenter l'activité de +22%, avec la nécessité d'ajouter une 9<sup>ème</sup> tournée quotidienne pour assurer la livraison du nombre supplémentaire de repas.

L'Hypothèse d'activité 2021 a été évaluée sur la base des éléments suivants :

- La crise sanitaire a permis à certains usagers de découvrir le service de la RAD, et nous avons estimé que 20 à 30% d'entre eux conserveraient au moins partiellement une utilisation régulière du service.
- La situation sanitaire à l'automne 2020 laisse à penser un taux d'activité qui restera élevé sur le premier trimestre, puis un retour progressif à une activité plus « classique » au cours de l'été 2021.
- Il apparaît nécessaire de conserver une 9<sup>ème</sup> tournée sur une période d'environ 6 mois selon les pics d'activité sur l'année 2021.

Ces éléments nous amène à prévoir une progression d'activité au BP 2021 de +15,46% par rapport au CA 2019, et +13,3 % par rapport au BP 2020.

### **Les recettes de fonctionnement (hors subvention Ville) : 1 106 K€ soit +115 K€ et +11,6 %**

Les recettes liées à la vente de repas ont été calculées sur la base d'un tarif maintenu à l'identique pour 2021 ; sachant qu'une réflexion de révision de la politique tarifaire devrait être menée sur le premier semestre 2021, afin d'aboutir à l'actualisation de ces tarifs inchangés depuis 2016.

Elles se composent principalement des recettes issues des usagers pour 1 048 K€ (+13,5 % et +125 K€).

La participation du Département au titre du complément de l'Aide sociale légale (ASL) a été inscrite pour 43.1 K€. Elle compense la différence entre le prix du repas (3.50 €) payé par l'usager bénéficiaire de l'ASL et le prix de revient du repas (11,09 €) soit 7,59 € par repas.

### **Les dépenses de fonctionnement : 1 436 K€ soit +2,1% et + 30K€**

#### ***Les dépenses de personnel : 557K€ soit +0,8 % et +4 K€***

- ✓ L'effectif des postes permanents reste stable (11 ETP) du fait du maintien d'un poste (devenu vacant qui aurait dû être supprimé) afin d'assurer la 9<sup>ème</sup> tournée. L'enveloppe correspondante est relativement stable également, avec 442 K€ soit -0,8 % et -3 K€.
- ✓ Celle des postes de remplacement atteint 107 K€ (3,15 ETP), soit +8,6 % et +8,5 K€. Cette évolution correspond à l'ajout de 0,25 ETP de remplacement d'un agent en AT. Par ailleurs, il est à noter que le nombre d'ETP actuel ne permet pas de couvrir les besoins de remplacement pendant les congés payés ; 1 ETP est prévu à cet effet dans l'enveloppe.

#### ***Les autres dépenses de fonctionnement : 878 K€ soit +11,7 % et +92 K€***

- ✓ l'achat de repas à la Cuisine centrale (677 K€) est en nette hausse, soit +92 K€ et +15.72 %, en corrélation avec l'estimation de l'activité. Le prix d'achat des repas à la Cuisine centrale de la Ville de Grenoble n'a pas fait l'objet de revalorisation ;
- ✓ L'évolution des autres frais liés à l'ajout de la 9<sup>ème</sup> tournée et l'ajustement au besoin réel des prévisions (achat des sacs en papier jetables utilisés pour la livraison aux usagers, carburant et révision des véhicules) engendre une dépense supplémentaire de +10 K€ ;
- ✓ l'amortissement des 8 véhicules achetés en 2018 s'élève à 26,4 K€ (soit -12K€) du fait d'un amortissement réalisé sur une durée plus importante que prévue au BP 2020.

### **Les recettes et dépenses d'investissement :**

Les dépenses d'investissement réelles et hors emprunts (20.5 K€) concernent l'achat d'un 9<sup>ème</sup> véhicule, d'occasion, afin d'assurer la tournée supplémentaire sur une partie de l'année et remplacer les autres véhicules lorsqu'ils partent en révision - remplacement actuellement assuré par une location ponctuelle (20K€).

Les recettes d'investissement (43 K€) provenant des amortissements des immobilisations résiduelles des foyers-restaurants et des véhicules achetés en 2018 couvrent le besoin en dépenses.

### Budget 06 – Centre de Jour et Maison des aidants

Libellés des Groupes	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
Résultat de l'exercice antérieur	0,00 €	159 187,81 €	135 870,44 €	-14,65%	-23 317,37 €
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	230 290,69 €	141 440,00 €	150 030,00 €	6,07%	8 590,00 €
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	521 863,81 €	571 790,00 €	573 900,00 €	0,37%	2 110,00 €
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	65 026,16 €	44 082,19 €	53 279,56 €	20,86%	9 197,37 €
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>817 180,66 €</b>	<b>916 500,00 €</b>	<b>913 080,00 €</b>	<b>-0,37%</b>	<b>-3 420,00 €</b>
Résultat de l'exercice antérieur	0,00 €	17 617,20 €	0,00 €	-100,00%	-17 617,20 €
Gpe I : Produits de la tarification	632 937,68 €	649 590,00 €	669 730,00 €	3,10%	20 140,00 €
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	225 041,97 €	242 292,80 €	236 350,00 €	-2,45%	-5 942,80 €
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	7 080,03 €	7 000,00 €	7 000,00 €	0,00%	0,00 €
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>865 059,68 €</b>	<b>916 500,00 €</b>	<b>913 080,00 €</b>	<b>-0,37%</b>	<b>-3 420,00 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>47 879,02 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		

### Activités

Le taux d'occupation (TO) prévu en 2021 est en nette baisse.

En plus des périodes ordinaires de vacances de places, l'année 2021 sera marquée, comme 2020, par la crise sanitaire.<sup>3</sup>

Si seuls les éléments ordinaires avaient été retenus, le TO théorique du BP 2021 aurait été identique à celui du BP 2020, à savoir 78,00 %.

Mais la situation sanitaire à l'automne 2020 ne permettra pas de retrouver un TO « normal » avant le début d'année 2021. En effet, depuis la fin du premier confinement du printemps 2020, la structure fonctionne à 58% d'occupation, soit 14 places sur 24 places disponibles et ce malgré une forte demande. C'est le seul moyen de garantir des conditions de fonctionnement conformes aux mesures sanitaires en vigueur, compte tenu des pathologies des usagers (atteints de la maladie d'Alzheimer pour la plupart).

Nous avons donc estimé l'impact de la crise sanitaire sur l'exercice 2021 selon l'hypothèse suivante :

<sup>3</sup> Cf « Eléments introductif de contexte »

- Maintien du TO de juillet 2020 soit 58 % jusque fin avril 2021
- À partir de Mai 2021, augmentation progressive du taux d'occupation pour atteindre en août 2021 un TO proche du TO théorique, et le maintenir jusqu'au 31/12/21.

Soit un taux d'occupation moyen sur l'année de 68%.

La baisse significative des recettes associées est compensée au budget 2021 par une aide exceptionnelle demandée aux financeurs<sup>4</sup>.

### **Les recettes de fonctionnement (hors subvention Ville) : 678 K€ soit -2,3% (et -16,1 K€)**

#### ***Produits de la tarification : 669 K€ soit +3 % et +20 K€***

- ✓ *Le forfait soins du Centre d'Accueil de Jour* est budgété à hauteur de 288,8 K€, du fait d'une actualisation estimée à +0,90%, soit + 3,7 K€.
- ✓ *Le forfait soins de la Maison des Aidants* (109 K€) est également estimé sur la base d'une revalorisation à +0,90 %, soit +1,4 K€
- ✓ *Les recettes d'hébergement et dépendance* (252,4 K€) diminuent de -3 K€, soit -0,96 %. Cette diminution s'explique par la diminution du taux d'occupation prévisionnel de 2021<sup>5</sup> et ce malgré la revalorisation tarifaire de +1,3 %.
- ✓ *Une recette exceptionnelle financeurs* est inscrite pour 19,5 K€ au BP 2021 afin de compenser la perte de recette d'hébergement associée à l'impact de la crise sanitaire sur le TO théorique que le CCAS aurait dû pouvoir afficher dans un contexte sanitaire normal.

#### ***Autres Produits (hors subvention Ville) :***

- ✓ Le contrat de subventions signé avec Ag2R se terminant au 31 décembre 2020, aucun montant n'est inscrit au titre de 2021, dans l'attente de la signature d'une nouvelle convention, soit -14 K€

### **Les dépenses de fonctionnement : 913 K€ restent stables**

#### ***Les dépenses de personnel : 574 K€, sont relativement stables + 2 K€ soit +0,37%.***

- ✓ *Personnel permanent : 483 K€ et 10,66 ETP :*

Sans l'abattement de 1,5 % de non réalisation de la masse salariale, le budget nécessaire aux financements des 10,66 ETP aurait été de 490,4 K€.

L'effectif des personnels permanents baisse légèrement -0,20 ETP, de même que la masse salariale (-4,2 K€).

Ces variations s'expliquent par :

- Le passage du poste de secrétaire du Centre de jour en catégorie B soit +6 K€
  - La pérennisation de l'expérimentation du poste de psychologue à la MDA à 0,3 ETP +6,2 K€ (hors perte de financement Ag2R de 8 K€),
  - -0,3 ETP d'Aide Médico-Psychologique pour compenser en partie la pérennisation du poste de psychologue, soit – 12 K€.
- ✓ Le personnel remplaçant soit 74,3 K€ et 2,09 ETP (dont 4,6 K€ et 0,13 ETP pour la MDA).

### **Les recettes et dépenses d'investissement :**

Les dépenses d'investissement réelles et hors emprunts (34.8 K€) concernent des dépenses récurrentes :

- travaux d'aménagement du parking - local à vélo et local poubelles (20 K€)
- réserve pour divers travaux imprévus (3 K€)
- les achats de matériels (11,8 K€)

<sup>4</sup> Cf. « Produits de la tarification »

<sup>5</sup> Cf. « Activités »

Les recettes d'investissements, à savoir le fonds de compensation de la TVA estimé à 2 K€, et les recettes d'amortissement des investissements antérieurs à hauteur de 25,7 K€ ne suffisent pas pour couvrir le besoin en dépenses. Le recours à l'emprunt pour 20 K€ est donc nécessaire pour équilibrer la section d'investissement.

### 3.2.4 POLE DÉPENDANCE ET SOINS

#### Budget 05 – Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Libellés des Groupes	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	509 636,95 €	520 940,00 €	501 360,00 €	-3,76%	-19 580,00 €
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	3 400 119,43 €	3 317 840,00 €	3 298 600,00 €	-0,58%	-19 240,00 €
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	34 275,14 €	34 260,00 €	25 340,00 €	-26,04%	-8 920,00 €
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>3 944 031,52 €</b>	<b>3 873 040,00 €</b>	<b>3 825 300,00 €</b>	<b>-1,23%</b>	<b>-47 740,00 €</b>
Gpe I : Produits de la tarification	3 680 350,16 €	3 731 780,00 €	3 724 130,00 €	-0,20%	-7 650,00 €
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	328 901,77 €	141 260,00 €	101 170,00 €	-28,38%	-40 090,00 €
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>4 009 251,93 €</b>	<b>3 873 040,00 €</b>	<b>3 825 300,00 €</b>	<b>-1,23%</b>	<b>-47 740,00 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>65 220,41 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		

L'ensemble des dépenses de fonctionnement du budget 5 s'élève à 3 825 K€ au BP 2021.

#### Activité

	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Personnes âgées	70 255	74 460	72 460
Personnes handicapées	2 207	2 792	2 792
Alzheimer	3 650	3 650	3 650

La capacité prévue du SSIAD sur 2021 reste à 240 lits personnes âgées, 9 lits personnes handicapées et 10 places spécialisées Alzheimer. Le nombre de journées prévisionnelles pour 2021 est identique à celui du BP 2020. Ce qui correspond à un taux d'occupation de 85,6%.

L'expérimentation de SSIAD renforcé pour permettre de mieux répondre aux besoins de grande dépendance à domicile sur l'agglomération grenobloise n'est pas renouvelée en 2021. Depuis 2018, l'ARS avait accordé au CCAS un crédit non reconductible pour l'expérimentation de 24 places de SSIAD renforcé : ces crédits supplémentaires avaient

permis le recrutement d'un infirmier et par conséquent la prise en charge par le SSIAD de patients nécessitant des interventions en soin plus importantes.

**Les recettes de fonctionnement (hors subvention Ville) : 3 725 K€ soit -0,3 % (et -12 K€)**

- ✓ La dotation ARS 2021 est estimée à 3 724 K€ soit -0,2 % et -7,7 K€. Elle diminue du fait :
  - -80 K€ correspondant à la suppression de la dotation SSIAD renforcée qui avait été budgétée en 2020 (qui n'a pas été accordée).
  - +25 K€ correspondant aux crédits non reconductibles (CNR) accordés pour le projet « Psychologue MND<sup>6</sup> » visant à accompagner les usagers.
  - +33 K€ correspondant à +0,9% d'actualisation appliqué aux dotations PA /PH et Alzheimer 2020

**Les dépenses de fonctionnement : 3 825 K€ soit -1,23% et -47,7 K€**

***Les dépenses de personnel : 3 299 K€ soit -0,56 % (et -18,6 K€)***

Les dépenses de personnel sont en légère baisse :

- ✓ Le personnel permanent soit 3 031 K€ et 69,11 ETP

Sans l'abattement de 1,5 % de non réalisation de la masse salariale, le budget nécessaire aux financements des 69,11 ETP aurait été de 3 077 K€.

L'effectif des personnels permanents progresse de +0,5 ETP, et la masse salariale de +14 K€.

Cette variation d'ETP s'explique par :

- -0,80 ETP de secrétariat suite à la réorganisation et la mise en place de la dématérialisation sur le second semestre, soit -0,4 ETP et -20 K€,
- +0,5 ETP Infirmière créé, soit + 28 K€ afin de compenser partiellement l'arrêt de l'expérimentation SSIAD renforcé et ainsi maintenir une partie de l'accompagnement des usagers,
- +0,5 ETP et +20 K€ de psychologue dans le cadre du projet d'accompagnement des MND<sup>7</sup>,

- ✓ Le personnel remplaçant soit 239,7 K€ et 6,84 ETP :

Ce poste enregistre une baisse par rapport au BP 2020 (-0,96 ETP, soit -33 K€) du fait de la suppression du renfort d'infirmier affecté antérieurement au SSIAD renforcé, non reconduit sur 2021.

**Les recettes et dépenses d'investissement :**

Ce service a un budget de 4.9 K€ pour de petits achats.

Les recettes d'investissement (9,8 K€) sont supérieures au besoin en dépenses et sont essentiellement composées des amortissements des immobilisations (9,6 K€).

<sup>6</sup> Maladies Neuro Dégénératives

<sup>7</sup> Maladies Neuro Dégénérative



## Budgets 9, 10, 11 et 12 : Les EHPAD

## Budget 09 – EHPAD Narvik

Libellés des Groupes	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
Résultat de l'exercice antérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	657 295,84 €	529 860,00 €	571 720,00 €	7,90%	41 860,00 €
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	1 443 570,11 €	1 469 380,00 €	1 495 380,00 €	1,77%	26 000,00 €
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	146 043,55 €	169 865,00 €	152 730,00 €	-10,09%	-17 135,00 €
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>2 246 909,50 €</b>	<b>2 169 105,00 €</b>	<b>2 219 830,00 €</b>	<b>2,34%</b>	<b>50 725,00 €</b>
Résultat de l'exercice antérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Gpe I : Produits de la tarification	2 023 050,63 €	2 002 140,00 €	2 043 890,00 €	2,09%	41 750,00 €
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	391 338,17 €	162 865,00 €	171 840,00 €	5,51%	8 975,00 €
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	19 312,22 €	4 100,00 €	4 100,00 €	0,00%	0,00 €
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>2 433 701,02 €</b>	<b>2 169 105,00 €</b>	<b>2 219 830,00 €</b>	<b>2,34%</b>	<b>50 725,00 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>186 791,52 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		

## Budget 10 – EHPAD Delphinelles

Libellés des Groupes	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
Résultat de l'exercice antérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	366 472,03 €	259 980,00 €	257 510,00 €	-0,95%	-2 470,00 €
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	923 723,93 €	975 820,00 €	951 090,00 €	-2,53%	-24 730,00 €
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	209 746,73 €	216 400,00 €	219 890,00 €	1,61%	3 490,00 €
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>1 499 942,69 €</b>	<b>1 452 200,00 €</b>	<b>1 428 490,00 €</b>	<b>-1,63%</b>	<b>-23 710,00 €</b>

Gpe I : Produits de la tarification	1 158 440,61 €	1 110 710,00 €	1 131 770,00 €	1,90%	21 060,00 €
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	873 549,58 €	341 490,00 €	296 720,00 €	-13,11%	-44 770,00 €
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	44,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>2 032 034,19 €</b>	<b>1 452 200,00 €</b>	<b>1 428 490,00 €</b>	<b>-1,63%</b>	<b>-23 710,00 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>532 091,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		

### Budget 11 – EHPAD Lucie Pellat

Libellés des Groupes	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
Résultat de l'exercice antérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	824 576,06 €	722 600,00 €	777 540,00 €	7,60%	54 940,00 €
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	1 998 467,38 €	1 988 040,00 €	2 158 440,00 €	8,57%	170 400,00 €
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	385 156,90 €	384 220,00 €	470 110,00 €	22,35%	85 890,00 €
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>3 208 200,34 €</b>	<b>3 094 860,00 €</b>	<b>3 406 090,00 €</b>	<b>10,06%</b>	<b>311 230,00 €</b>
Résultat de l'exercice antérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Gpe I : Produits de la tarification	2 614 572,55 €	3 018 060,00 €	3 088 530,00 €	2,33%	70 470,00 €
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	506 652,80 €	76 800,00 €	317 560,00 €	313,49%	240 760,00 €
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	192,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>3 121 417,35 €</b>	<b>3 094 860,00 €</b>	<b>3 406 090,00 €</b>	<b>10,06%</b>	<b>311 230,00 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-86 782,99 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		

**Budget 12 – EHPAD Saint-Bruno**

Libellés des Groupes	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
Résultat de l'exercice antérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	698 129,56 €	531 470,00 €	545 770,00 €	2,69%	14 300,00 €
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	1 815 961,66 €	1 766 650,00 €	1 875 370,00 €	6,15%	108 720,00 €
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	425 447,53 €	414 950,00 €	408 430,00 €	-1,57%	-6 520,00 €
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>2 939 538,75 €</b>	<b>2 713 070,00 €</b>	<b>2 829 570,00 €</b>	<b>4,29%</b>	<b>116 500,00 €</b>
Résultat de l'exercice antérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Gpe I : Produits de la tarification	2 509 536,56 €	2 406 660,00 €	2 536 030,00 €	5,38%	129 370,00 €
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	531 408,59 €	305 910,00 €	293 040,00 €	-4,21%	-12 870,00 €
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	5 828,10 €	500,00 €	500,00 €	0,00%	0,00 €
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>3 046 773,25 €</b>	<b>2 713 070,00 €</b>	<b>2 829 570,00 €</b>	<b>4,29%</b>	<b>116 500,00 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>107 234,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		

**Contexte / Eléments d'actualité :**

L'objectif de signature d'un CPOM commun aux 4 EHPAD, CDJ et SSIAD est pour la troisième fois consécutive reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ; notamment au regard de la négociation en cours avec l'ARS et le Conseil départemental sur les conditions de résorption des déficits antérieurs qui ont été retardées par la crise sanitaire. Dans l'attente d'un accord effectif, ce sont à nouveau des budgets par établissement avec procédures contradictoires pour la tarification hébergement qui sont présentés pour 2021.

**L'activité**

Comme indiqué dans les éléments introductifs de contexte, l'activité prévisionnelle est en nette baisse au BP 2021, du fait de l'impact de la crise sanitaire sur le taux d'occupation (TO) 2020 (74 018 journées contre 77 920 journées au BP 2020).

Il se décline par EHPAD comme suit :

EHPAD	Taux d'occupation BP 2020	Taux théorique 2021 hors impact covid	Taux d'occupation inscrit au BP 2021
Narvik	97,00 %	96,29 %	<b>91,88 %</b>
Delphinelles	99,04 %	99,04 %	<b>96,07 %</b>
Lucie Pellat	92,08 %	91,29 %	<b>84,01 %</b>
Saint Bruno	96,46 %	96,15 %	<b>94,80 %</b>

- **Forfait soins versé par l'ARS :**

Le niveau de financement des prestations en soins relatives aux places d'hébergement permanent est calculé au moyen d'une équation tarifaire fondée sur le niveau des besoins en soins requis des résidents de l'EHPAD.

L'équation tarifaire prend en compte le nombre de places d'hébergement permanent, le niveau moyen de dépendance des résidents (GMP), le niveau du besoin en soins des résidents (PMP) et la valeur du point déterminé par l'ARS.

La validation des PMP et GMP a permis de déterminer un montant de dotation cible qui doit être atteint à l'issue d'une période de 5 ans (et non plus 7 ans comme initialement prévu par les textes). La modification du montant de la dotation soins est donc étalée de manière progressive sur la période. L'ARS valorise chaque année la valeur du point par un taux d'actualisation (+1,10 % en 2020).

Les places d'hébergement temporaire sont quant à elles financées par des financements complémentaires négociés.

La baisse significative des recettes associées est compensée au budget 2021 par une aide exceptionnelle demandée aux financeurs<sup>8</sup>.

**Les recettes de fonctionnement (hors subvention Ville) : 8 881 K€, soit +3 % et +257 K€**

Les principaux postes de recettes ayant connu une évolution significative au budget 2021 sont les suivants :

- ✓ **Les produits de la tarification** (8 800 K€) augmentent de +262,6 K€, soit +3,1 %
  - *Le forfait soins* (2 815 K€) augmente de +151 K€ par rapport à 2020 (soit +5,7 %). Cette progression est due à l'accélération de la convergence tarifaire en grande majorité, et au taux d'actualisation estimé à +0,9 %.
  - *Le forfait dépendance* (1 399 K€) reste stable (l'inscription légèrement surévaluée au BP 2020 étant compensée par l'actualisation de +1% et la convergence tarifaire)

<sup>8</sup> Cf. « Les recettes de fonctionnement (hors subvention Ville) »

- *Les recettes d'hébergement* (4 370 K€) sont en forte baisse, -105 K€ (soit -2,4%) par rapport à 2020 conformément à la diminution du TO annoncée<sup>9</sup>, et ce malgré l'augmentation des tarifs de +1,3%. Cette baisse est en partie pondérée par l'équipement Saint Bruno dont la recette progresse de 67 K€ malgré la baisse du TO<sup>10</sup>.
  - *Une recette exceptionnelle financeurs* est inscrite pour 216 K€ au BP 2021 afin de compenser la perte de recette d'hébergement associée à l'impact de la crise sanitaire sur le TO théorique que le CCAS aurait dû pouvoir afficher dans un contexte sanitaire normal.
  - *Reversement des aides de l'Etat pour les contrats aidés (PEC)* : comme en 2020 aucune recette n'a été inscrite au BP 2021 sur ce poste du fait d'une part, de la baisse du nombre de contrats prévus au BP 2021.

- ***Forfait dépendance versé par le Département de l'Isère :***

Le financement des places d'hébergement permanent est calculé par le biais d'une équation tarifaire qui tient compte du niveau de dépendance des résidents, du nombre de places et de la valeur du point GIR déterminé par le Conseil Départemental.

Le niveau de dépendance est exprimé en GIR (de 1 à 6) pour être traduit en nombre de points GIR. Le niveau de dépendance retenu est celui déterminé au moment de la validation du GMP et du PMP.

Pour calculer le forfait dépendance versé par le Conseil Départemental, il faut soustraire les recettes qui comprennent la participation des résidents s'acquittant du montant du GIR 5/6.

Le forfait dépendance est versé par douzième par le Conseil Départemental prenant en compte un taux d'occupation de 100%, et ne suit plus la variation du niveau de dépendance des résidents en cours d'année.

- ***Facturation de l'hébergement aux résidents :*** Elle dépend des tarifs déterminés par le Département (sur proposition du CCAS) et du nombre de journées (ou services) facturé(e) lié au taux d'occupation de l'équipement.

### **Les dépenses de fonctionnement : 9 884 K€, soit + 4 ,8 % et + 455 K€**

#### ***Les dépenses de personnel : 6 480 K€ soit +4,5% et + 280 K€***

Sans l'abattement de 1,5 % de non réalisation de la masse salariale<sup>11</sup>, le budget nécessaire aux financements aurait été de 6 556 K€.

L'effectif des personnels permanents atteint 128,2 ETP et celui des remplaçants 30,36 ETP. Les principales variations d'effectif et de rémunération sont dues aux éléments suivants :

<sup>9</sup> Cf. « Eléments introductifs »

<sup>10</sup> La modification de la répartition du nombre de places EHPAD/RA au sein de l'établissement Saint Bruno génère une hausse de recettes de +77 k€. En effet, jusqu'au BP 2020, le ratio était de 45 places EHPAD pour 30 places RA. Compte tenu des évolutions au sein de l'EHPAD montrant une augmentation de la part des résidents EHPAD, le ratio retenu pour le BP 2021 est 51 places EHPAD / 24 places RA. L'écart de prix journée EHPAD/RA sur les 6 places en question est la cause de cette recette supplémentaire.

<sup>11</sup> Cf « Elément introductif de contexte »

- ✓ Renforcement des fonctions d'agents de propreté et auxiliaires de vie insuffisantes sur Narvik et St Bruno = +1,2 ETP et +43 K€
- ✓ Renforcement des modèles RH sur Lucie Pellat afin de soutenir la Direction dans ses actions de réorganisation ainsi que l'équipe de soignants au quotidien = +3 ETP et +135 K€
- ✓ Remplacement et intérim = +129 K€ au regard d'un taux important de maladies, ainsi que de temps partiels thérapeutiques (essentiellement sur Saint Bruno +95 K€)

**Autres dépenses de fonctionnement : 3 229 K€, soit +5,4 % (+174 K€)**

Les postes de dépenses ayant subi de fortes variations sont les suivants :

- ✓ Les achats de repas (911 K€) : +78 K€, soit +9,4 %, dont +80 K€ dus au marché signé début 2020 avec de nouveaux prestataires sur les EHPAD Narvik et Lucie Pellat.
- ✓ Les frais d'entretien des bâtiments et la maintenance (230 K€) sont en forte progression, +71 K€, soit +44 %, au regard du volume de travaux de maintenance réalisé en 2020 dans le cadre du contrat de Quasi Régie passé avec la Ville (travaux qui seront facturés en 2021). L'essentiel de cette augmentation est lié à l'EHPAD Lucie Pellat et aux actions menées pour lutter contre les risques de légionnelle (+92 K€).
- ✓ Les locations de matériel médical (499 K€) : +58 K€, soit +13,2%, dus au changement de prestataire et au développement de la politique du CCAS visant à remplacer progressivement les anciens équipements médicaux dont il était propriétaire par du matériel en location. Il est à noter également que les EHPAD seront équipés, en cours d'année 2021, d'un défibrillateur en location/maintenance (+4 K€).
- ✓ La baisse des crédits destinés aux admissions en non-valeur de -16 K€, soit -52 %, permise suite aux régularisations des arriérés opérées ces quatre dernières années.

**Investissements des 4 EHPAD (4 budgets annexes)**

**Tableau de financement prévisionnel 2021**  
cumul EHPAD Narvik, Delphinelles, Lucie Pellat, St Bruno

Ressources	Prévu 2021
Capacité d'autofinancement	141 600,00
<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres</i>	620 330,00
<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières</i>	79 000,00
<i>Titre 3 : Autres ressources</i>	0,00
TOTAL DES RESSOURCES	840 930,00
<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0,00</b>
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	840 930,00

Emplois	Prévu 2021
Insuffisance d'autofinancement	0,00
<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</i>	97 900,00
<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé</i>	619 100,00
<i>Titres 3 : Autres emplois</i>	0,00
TOTAL DES EMPLOIS	717 000,00
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>123 930,00</b>
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	840 930,00

### **Dépenses d'investissement au Tableau (emplois) 2021**

**Dépenses réelles hors emprunts 619 K€**, dont 470 K€ en dépenses récurrentes (94 K€ en achats, 376 K€ en travaux récurrents) et 149 K€ en opération d'investissement (Flaubert, Lucie Pellat, St Bruno).

Ci-dessous, le détail des dépenses par EHPAD :

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

- EHPAD NARVIK et FLAUBERT (60.6 K€) :
  - 20 K€ en achats
  - 10 K€ travaux sur réseaux de plomberie suite diagnostic OFIS et étude métallographique dans le cadre du traitement de la légionnelle<sup>12</sup>
  - 18 K€ d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - mission équipement mobilier du futur EHPAD Flaubert
  
- EHPAD DELPHINELLES (49 K€) :
  - 9.7 K€ en achats
  - 36 K€ travaux sur réseaux de plomberie suite diagnostic OFIS et étude métallographique dans le cadre du traitement de la légionnelle<sup>12</sup>
  
- EHPAD LUCIE PELLAT (313 K€):
  - 38 K€ en achats
  - 138 K€ travaux sur réseaux de plomberie suite diagnostic OFIS et étude métallographique dans le cadre du traitement de la légionnelle<sup>12</sup>
  - 50 K€ Etude choix de l'option rénovation ou reconstruction
  - 23 K€ Travaux complémentaires suite au remplacement du Système de Sécurité Incendie en 2020
  - 31 K€ phase 2 réaménagements extérieurs
  - 33 K€ rénovation d'un appartement
  
- EHPAD SAINT BRUNO (207 K€) :
  - 26 K€ en achats
  - 61 K€ travaux sur réseaux de plomberie suite diagnostic OFIS et étude métallographique dans le cadre du traitement de la légionnelle<sup>12</sup>
  - 66 K€ rénovation de 2 appartements
  - 50 K€ étude d'opportunité pour le devenir du bâtiment

### **Recettes (ressources)** (699 K€)

Les projets d'investissement sont financés par :

- La CAF prévisionnelle générée par les sections de fonctionnement (141,6 K€). Il est à noter que la CAF est permise par la subvention Ville affectée aux budgets annexes des EHPAD en fonctionnement.
- L'augmentation des capitaux propres essentiellement par l'octroi d'une subvention de la Ville de Grenoble suite à la vente d'un ancien bâti sur le tènement de l'EHPAD Lucie Pellat (580 K€).

Ces projections montrent un Fonds de Roulement Cumulé des EHPAD qui se dégrade à 124 K€ (soit -164 K€).

<sup>12</sup> Soit 243 k€ au total inscrit au titre des travaux pour lutter contre la légionnelle sur l'ensemble des 4 EHPAD





La Direction d'Action Sociale de Lutte contre la Pauvreté et la Précarité (DASLPP) a connu une réorganisation de son périmètre en 2019. Elle est en charge des activités liées à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de pauvreté et de précarité. Elle compte : **une direction, une direction déléguée « Accueil, accès aux droits, accompagnement » et une direction déléguée « Hébergement et Santé ».**

### 3.3.1 BUDGET DE DIRECTION

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	9 570,00 €	5 800,00 €	-39,39%	-3 770,00 €
<b>ORDRE</b>	<b>9 570,00 €</b>	<b>5 800,00 €</b>	<b>-39,39%</b>	<b>- 3 770,00 €</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	64 630,00 €	127 070,00 €	96,61%	62 440,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	233 100,00 €	259 300,00 €	11,24%	26 200,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	62 000,00 €	62 000,00 €	0,00%	0,00 €
<b>REEL</b>	<b>359 730,00 €</b>	<b>448 370,00 €</b>	<b>24,64%</b>	<b>88 640,00 €</b>
<b>Total DEPENSES</b>	<b>369 300,00 €</b>	<b>454 170,00 €</b>	<b>22,98%</b>	<b>84 870,00 €</b>
Chapitre	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	56 400,00 €	100 000,00 €	77,30%	43 600,00 €
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	450,00 €	0,00%	450,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €	7 200,00 €	0,00%	7 200,00 €
<b>REEL</b>	<b>56 400,00 €</b>	<b>107 650,00 €</b>	<b>90,87%</b>	<b>51 250,00 €</b>
<b>Total RECETTES</b>	<b>56 400,00 €</b>	<b>107 650,00 €</b>	<b>90,87%</b>	<b>51 250,00 €</b>

La Direction ayant changé de périmètre courant 2019, le CA 2019 n'apparaît pas dans ce rapport.

Les **charges** de Direction de la Direction d'Action Sociale de Lutte contre la Pauvreté et la Précarité s'élèvent à **454,2 K€** au BP 2021 soit +84,9 k€ par rapport au BP 2020. Cette augmentation s'explique principalement par le fait que l'intégralité des 2 % de non

réalisation de la masse salariale 2020 de la DASLPP, budgets annexes compris, a été déduite du budget de la Direction au lieu d'être répartie sur l'ensemble des services de la DASLPP (79,4 K€). Une fois cet élément pris en compte, l'évolution des charges de Direction entre le BP 2020 et le BP 2021 s'élève à +5,5 K€.

Les principaux postes de dépenses sont :

- **les charges de personnel : 259,3 K€**, au BP 2021, après déduction de -1,5% de non réalisation de la masse salariale du service. Ces dépenses correspondent à la masse salariale pour 4,42 ETP ainsi que celle des agents sans affectation. Il convient de souligner deux principales évolutions en 2021 : la création de 0,33 ETP de chargé de mission transverse (+14 K€) qui est compensée par la diminution de moitié de l'enveloppe des agents sans affectation (-60 K€).
- **les subventions (62 K€)** accordées aux associations (EPISOL, ADA).
- **A ce budget primitif 2021 et dans l'attente du vote des conventions régissant et modifiant les relations financières entre le CCAS et la Ville de Grenoble, les interventions spécifiques** (évacuation de squats, prise en charge de l'accueil temporaire d'usagers...) augmentent de 50 K€ (portant le total des dépenses à 100 K€), par rapport au BP 2020. Cette augmentation est liée au transfert d'une partie de l'enveloppe dédiée à l'accueil au long cours au sein du dispositif hôtelier. L'objectif est de réduire significativement cet accueil au long cours et en revanche de garder des possibilités d'accueil temporaire. La convention de financement entre la Ville de Grenoble et le CCAS relative aux dispositifs communs d'action sociale prévoit la prise en charge de ces dépenses par la Ville de Grenoble par augmentation de la subvention Ville à hauteur de 100 K€, soit l'intégralité des dépenses inscrites. Cette nouvelle modalité de prise en charge (en 2020, le remboursement faisant l'objet d'une facturation du CCAS à la Ville de Grenoble) sera prise en compte au budget supplémentaire du CCAS au Conseil d'Administration de juillet 2021.

#### **Les dépenses d'investissement :**

Au budget de la Direction est inscrite une réserve de 4.5 K€ pour des achats imprévus de l'ensemble de la Direction d'Action Sociale.

### **3.3.2 POLE ACCUEIL, ACCES AUX DROITS, ACCOMPAGNEMENT**

La Direction déléguée Accueil, Accès aux droits, Accompagnement assure le pilotage de politiques obligatoires et facultatives gérées par le CCAS, ou déléguées par une autre institution au CCAS en matière de lutte contre la pauvreté et la précarité. Elle comprend les services suivants : le **service Aides sociales, domiciliation, accompagnement social (ASDA)**, le **Pôle Inclusion Financière (PIF)**, le **service Aller-Vers, Accès aux Droits (AVAAD)** et le **Bâtiment Bobillot**.

#### **[Le service Aide Sociale, Domiciliation, Accompagnement \(ASDA\)](#)**

Le service Aide Sociale, Domiciliation, Accompagnement (ASDA) a été créé courant 2019 dans le cadre de la réorganisation des DAS.

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00%	200,00 €
<b>ORDRE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>200,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>200,00 €</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00 €	9 920,00 €	9 045,00 €	-8,82%	-875,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0,00 €	752 833,00 €	696 200,00 €	-7,52%	-56 633,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00 €	882 100,00 €	882 100,00 €	0,00%	0,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	100,00 €	100,00 €	0,00%	0,00 €
<b>REEL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 644 953,00 €</b>	<b>1 587 445,00 €</b>	<b>-3,50%</b>	<b>-57 508,00 €</b>
<b>Total DEPENSES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 644 953,00 €</b>	<b>1 587 645,00 €</b>	<b>-3,48%</b>	<b>-57 308,00 €</b>

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	50 000,00 €	55 000,00 €	10,00%	5 000,00 €
<b>REEL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>10,00%</b>	<b>5 000,00 €</b>
<b>Total RECETTES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>10,00%</b>	<b>5 000,00 €</b>

Au BP 2021, **1 588 K€** sont inscrits en dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel s'élèvent à 696,2 K€ pour 13,47 ETP de postes permanents, contre 14.87 ETP au BP 2020 (-0,2 ETP de secrétaire ayant été réaffectés à l'AVAAD et -1 ETP de chargé d'aide sociale), et 1,25 ETP en remplacement. Une économie de -2 K€ est également réalisée sur l'enveloppe des remplacements.

Les autres dépenses de ce service concernent les charges à caractère général (fournitures, location photocopieurs, etc. : 9,9 K€) et les secours versés (882,1 K€).

Les **recettes (55 K€)** sont issues d'une subvention de GEG (35 K€ pour les chèques accompagnement personnalisé) et de la participation du Conseil Départemental dans le cadre de l'accompagnement social des allocataires RSA-PSSI (20 K€, soit +5 K€ par rapport au BP 2020 suite au réajustement du nombre de dossiers traités).

#### Les dépenses d'investissement :

Ce service a un budget de 0.5 K€ pour de petits achats.

Le Pôle Inclusion Financière (PIF)

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	99,00 €	140,00 €	250,00 €	78,57%	110,00 €
<b>ORDRE</b>	<b>99,00 €</b>	<b>140,00 €</b>	<b>250,00 €</b>	<b>78,57%</b>	<b>110,00 €</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	76 306,41 €	78 974,00 €	97 484,00 €	23,44%	18 510,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	242 790,70 €	269 364,00 €	249 600,00 €	-7,34%	-19 764,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00 €	3 500,00 €	1 000,00 €	-71,43%	-2 500,00 €
<b>REEL</b>	<b>319 097,11 €</b>	<b>351 838,00 €</b>	<b>348 084,00 €</b>	<b>-1,07%</b>	<b>-3 754,00 €</b>
<b>Total DEPENSES</b>	<b>319 196,11 €</b>	<b>351 978,00 €</b>	<b>348 334,00 €</b>	<b>-1,04%</b>	<b>-3 644,00 €</b>

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	34 849,99 €	139 820,00 €	153 170,00 €	9,55%	13 350,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	5 000,00 €	10 918,00 €	118,36%	5 918,00 €
<b>REEL</b>	<b>34 849,99 €</b>	<b>144 820,00 €</b>	<b>164 088,00 €</b>	<b>13,30%</b>	<b>19 268,00 €</b>
<b>Total RECETTES</b>	<b>34 849,99 €</b>	<b>144 820,00 €</b>	<b>164 088,00 €</b>	<b>13,30%</b>	<b>19 268,00 €</b>

Les **dépenses** du Pôle Inclusion Financière (PIF) s'élèvent à **348,3 K€** en 2021. Elles recouvrent :

- **les charges de personnel** : 249,6 K€, après déduction de -1,5 % de non réalisation de la masse salariale, pour 6 ETP de postes permanents et 0,3 ETP en remplacement. L'enveloppe des permanents intègre désormais +0,8 ETP de complément de temps partiel sur 8 mois ainsi qu'un alternant sur 4 mois (+22,7 K€ au total). Cette augmentation est compensée par la diminution de l'enveloppe des remplacements (-25 K€) qui intégraient dans le BP20 les compléments de temps partiel.
- **les dépenses liées au dispositif SLIME** : 81,2 K€ pour 172 diagnostics énergétiques réalisés (soit +5,2 K€ suite à l'augmentation du coût de 30€ par diagnostic).
- **de nouvelles dépenses** (+13 K€) : +10 K€ de prestation d'évaluation de la plateforme énergétique et +3 K€ pour la formation des conseillers aux diagnostics qui seront compensés par une hausse du financement du CLER.

Les **recettes** du PIF sont évaluées à **164,1 K€** (soit +19,3 K€ et +13,3 % par rapport au BP 2020). Elles correspondent :

- au **versement de subventions diverses** (68,9 K€) : 25 K€ de GEG (+10 K€ non-inscrits au BP 2020 pour la précarité énergétique), 15 K€ du CCIAG, 10 K€ d'AG2R (soit -10 K€), 8 K€ de la Métropole (dont +4 K€ provenant du service insertion pour la plateforme budget), 10,9 K€ de donation du Crédit municipal de Lyon (+5,9 K€).
- au **financement de la DDCS** obtenu suite à la réponse à l'appel à projet de labélisation des Points Conseil Budget (15 K€).
- au **financement du dispositif SLIME**, pour 80,2 K€ (+9,7 K€ dont 3 K€ pour le financement de la formation des conseillers) par le CLER.

### Les dépenses d'investissement :

Ce service a un budget de 0.7 K€ pour de petits achats.

### Le service Aller-Vers, Accès aux Droits (AVAAD)

Le service **Aller-Vers, Accès aux Droits (AVAAD)** a été créé en avril 2019 dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions pour l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours. Il intègre les dispositifs suivants :

- la **Cellule de Veille Jeunes Majeurs (CVJM)**, pour lutter contre le non-recours de jeunes majeurs en situation de blocage dans leur parcours, ne disposant pas de filets de sécurité suffisants malgré l'activation des dispositifs de droit commun.
- la **Caravane des droits**, mise en place en décembre 2019 et initialement prévue pour une expérimentation de trois mois au BP 2020, propose une nouvelle forme d'intervention sociale en allant à la rencontre de l'ensemble des Grenoblois ayant une difficulté d'accès aux droits sur leurs lieux de vie sous la forme d'un véhicule mobile (aller-vers, informer, orienter, soutenir dans les démarches).
- L'**aller-vers les publics isolés vivant dans la rue** (ex maraude CCAS), dispositif historique du CCAS dont l'organisation et les missions ont été redéfinies en 2019, en articulation avec les interventions de Grenoble Alpes Métropole. Les objectifs du dispositif sont de repérer, aller à la rencontre, écouter, informer et guider les personnes vers l'accès à un socle de droits de base.

Suite à des périodes d'expérimentation, les trois dispositifs portés par l'AVAAD ont été pérennisés au cours de l'année 2020.

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00 €	3 450,00 €	9 100,00 €	163,77%	5 650,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	112 654,01 €	223 460,00 €	290 400,00 €	29,96%	66 940,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00%	0,00 €
<b>REEL</b>	<b>112 654,01 €</b>	<b>261 910,00 €</b>	<b>334 500,00 €</b>	<b>27,72%</b>	<b>72 590,00 €</b>
<b>Total DEPENSES</b>	<b>112 654,01 €</b>	<b>261 910,00 €</b>	<b>334 500,00 €</b>	<b>27,72%</b>	<b>72 590,00 €</b>

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	0,00 €	66 000,00 €	167 000,00 €	153,03%	101 000,00 €
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 000,00 €	16 300,00 €	17 470,00 €	7,18%	1 170,00 €
<b>REEL</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>82 300,00 €</b>	<b>184 470,00 €</b>	<b>124,14%</b>	<b>102 170,00 €</b>
<b>Total RECETTES</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>82 300,00 €</b>	<b>184 470,00 €</b>	<b>124,14%</b>	<b>102 170,00 €</b>

Au BP 2021, **les charges de l'AVAAD s'élèvent à 334,5 K€** (soit +72,6 K€ et +27,7 % par rapport au BP 2020). Ces dernières comprennent :

- les dépenses relatives au nouveau **projet « insertion jeunes »** (+4,9 K€), mené par la CVJM, qui sont intégralement couvertes par un financement attribué par le Conseil Départemental.
- **les secours** versés (35 K€).
- **les charges de personnel** : 290,4 K€ (soit +66,9 K€ et +30 %) pour 6,37 ETP de postes permanents et 0,17 ETP en remplacement. La présence de deux stagiaires indemnisés, pour une durée totale de 12 mois, est également incluse. Concernant les **postes permanents** (6,37 ETP, soit +2,37 ETP par rapport au BP 2020), ils intègrent :
  - 1 ETP de Responsable de service
  - 1 ETP de Chargé-e d'accès aux droits mis à disposition de la Ville (EJM-DAT) à 50% : avec un financement Ville de Grenoble correspondant.
  - 1 ETP de Chargé-e d'aller-vers (Maraudes) : avec un financement Ville à 50%.
  - 1 ETP de Cheffe de projet AVAAD : avec un financement Ville (VdG) à 100% au lieu de 50% au BP 2020.
  - +0,2 ETP de secrétaire (soit +8,9 K€) : suite à une nouvelle répartition du poste entre l'ASDA et l'AVAAD
  - +1 ETP de travailleur social pour la Caravane : +35,9 K€ compensés par un financement Ville à 100%.
  - +0,5 ETP de travailleur social CVJM : +19,3 K€ compensés par un financement Ville à 100%.
  - +0,67 ETP de Chargé-e de mission lieux conventionnés : +27 K€ compensés par un financement Ville à 100%.

Concernant les **remplacements**, 0,17 ETP sont inscrits au BP 2021 (soit -0,13 ETP et -13,4 k€, par rapport au BP 2020, qui correspondaient à 0,5 ETP de travailleur social sur 3 mois dans le cadre de l'expérimentation de la Caravane des droits).

Il convient de rappeler que les coûts détaillés ci-dessus par ETP sont présentés avant déduction des -1,5 % de non réalisation de la masse salariale.

Les **recettes** de l'AVAAD s'élèvent à **184,5 K€** (+102,2 K€ par rapport au BP 2020). Elles sont issues :

- d'une subvention AG2R (10 K€), du financement PIC Invisibles (2,6 K€)
- du financement du projet « insertion jeunes » du Conseil Départemental (+4,9 K€)
- de la recette de refacturation à la Ville de Grenoble (167 K€),

cette disposition est prévue dans la convention de financement relative aux dispositifs communs d'action sociale entre la Ville de Grenoble et le CCAS proposée au vote du Conseil d'Administration du CCAS<sup>1</sup>.

### Les dépenses d'investissement :

Ce service a un budget de 0.6 K€ pour de petits achats.

#### Le bâtiment Bobillot

Au regard des services hébergés dans le **bâtiment Bobillot**, la gestion est logiquement affectée à la Direction d'Action Sociale de Lutte contre la Pauvreté et la Précarité. Le bâtiment Bobillot accueille les services du SHA, de l'AVAAD et une antenne ASDA. A ceux-ci s'ajoutent l'Equipe Juridique Mobile (DAT-Ville) ainsi que des associations.

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 521,94 €	1 890,00 €	4 320,00 €	128,57%	2 430,00 €
<b>ORDRE</b>	<b>1 521,94 €</b>	<b>1 890,00 €</b>	<b>4 320,00 €</b>	<b>128,57%</b>	<b>2430</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	37 105,49 €	39 800,00 €	35 720,00 €	-10,25%	-4 080,00 €
<b>REEL</b>	<b>37 105,49 €</b>	<b>39 800,00 €</b>	<b>35 720,00 €</b>	<b>-10,25%</b>	<b>- 4 080,00 €</b>
<b>Total DEPENSES</b>	<b>38 627,43 €</b>	<b>41 690,00 €</b>	<b>40 040,00 €</b>	<b>-3,96%</b>	<b>- 1 650,00 €</b>
Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	5 020,00 €	1 430,00 €	-71,51%	- 3 590,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-15 000,00 €	16 800,00 €	16 800,00 €	0,00%	- €
<b>REEL</b>	<b>-15 000,00 €</b>	<b>21 820,00 €</b>	<b>18 230,00 €</b>	<b>-16,45%</b>	<b>- 3 590,00 €</b>
<b>Total RECETTES</b>	<b>-15 000,00 €</b>	<b>21 820,00 €</b>	<b>18 230,00 €</b>	<b>-16,45%</b>	<b>- 3 590,00 €</b>

Les **charges représentent 40 K€** et sont composées des fluides, des travaux de quasi régie, etc.

Les **recettes de 18,2 K€** sont issues des frais de fonctionnement refacturés aux 4 associations occupant les locaux (16.8 K€) et 1,4 K€ du FCTVA.

<sup>1</sup> Cf 2.5.1 Subvention Ville et évolution des conventions

**Les dépenses d'investissement :**

En dépenses récurrentes, 110 K€, dont 50 K€ sont relatifs à des travaux d'amélioration des locaux mis à disposition des associations et 60 K€ pour la rénovation de la chaufferie.

**3.3.3 POLE HÉBERGEMENT ET SANTÉ**

La Direction déléguée Hébergement et Santé comprend **4 établissements sociaux et médico-sociaux et un service d'hébergement d'urgence**. Il s'agit : du Service d'Hébergement Alternatif (SHA), du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale d'insertion (CHRS Henri Tarze), du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale d'urgence (CHRS Centre d'Accueil Intercommunal), des Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) et des Lits Halte Soins Santé (LHSS).

**Le Service d'Hébergement Alternatif (SHA)**

Le Service d'Hébergement Alternatif (SHA) se compose du site du Rondeau, d'un parc d'appartements diffus dits temporaires (AT) et du dispositif hôtelier (accueil au long cours) (DH).

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €	4 420,00 €	0,00%	4 420,00 €
<b>ORDRE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 420,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>4 420,00 €</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	303 579,09 €	853 280,00 €	658 620,00 €	-22,81%	-194 660,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	512 980,68 €	623 046,00 €	617 100,00 €	-0,95%	-5 946,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00 €	60 000,00 €	49 900,00 €	-16,83%	-10 100,00 €
<b>REEL</b>	<b>816 559,77 €</b>	<b>1 536 326,00 €</b>	<b>1 325 620,00 €</b>	<b>-13,71%</b>	<b>- 210 706,00 €</b>
<b>Total DEPENSES</b>	<b>816 559,77 €</b>	<b>1 536 326,00 €</b>	<b>1 330 040,00 €</b>	<b>-13,43%</b>	<b>- 206 286,00 €</b>

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	583 364,45 €	500 000,00 €	282 200,00 €	-43,56%	-217 800,00 €
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	466 506,50 €	468 576,50 €	474 886,50 €	1,35%	6 310,00 €



REEL	1 049 870,95 €	968 576,50 €	757 086,50 €	-21,84%	- 211 490,00 €
<b>Total RECETTES</b>	<b>1 049 870,95 €</b>	<b>968 576,50 €</b>	<b>757 086,50 €</b>	<b>-21,84%</b>	<b>-211 490,00 €</b>

*Il est à noter que dans ce budget primitif 2021 ne sont pas pris en compte les éléments nouveaux de la convention relative aux dispositifs communs d'action sociale proposée au vote Conseil d'Administration du CCAS, venant modifier les relations financières entre le CCAS et la Ville de Grenoble. Ces nouvelles modalités seront intégrées au budget du CCAS lors du vote du budget supplémentaire prévu Conseil d'Administration du mois de juillet.*

*Pour ce qui concerne le service de l'Hébergement alternatif, la convention modifie les modalités de prise en charge par la Ville de Grenoble des coûts du dispositif hôtelier et des appartements temporaires (prise en charge des fluides) par une hausse de la subvention Ville, alors que le budget primitif intègre cette prise en charge sous forme de refacturation. Les crédits accordés au dispositif hôtelier sont par ailleurs définis à hauteur de 150 K€, soit une réduction significative comparativement au budget consacré à l'accueil au long cours au sein du dispositif hôtelier en 2020.*

Les **charges globales atteignent 1 330 K€**, soit -206,3 K€ et -13,4 % par rapport à 2020. Cette diminution s'explique par les évolutions suivantes :

- le **Dispositif hôtelier** : réduction significative voire résorption du dispositif à l'horizon de juin 2021 qui entraîne une diminution de moitié de l'enveloppe dédiée à ce mode d'hébergement (-250 K€), soit 250 K€ inscrits au budget primitif (à ajuster à hauteur de 150 K€ au regard de la nouvelle convention), au profit des interventions spécifiques (hôtels transitoires) dont le montant est augmenté de +50 K€ par rapport au BP 2021 pour atteindre 100 K€.
- les **Appartements temporaires (AT)** : 5 appartements supplémentaires en 2021 soit un total de 21 AT. Les dépenses relatives aux fluides ont donc été ajustées (+19,2 K€), +7 K€ ont été intégrés pour la location immobilière de la MFI et +25,5 K€ pour les travaux en quasi régie.
- le **Rondeau** : -10 K€ de prestation de gardiennage du site, +12,6 K€ pour les travaux en quasi régie et la maintenance.
- le **SHA** : +5 K€ pour le financement de cours de français (qui sont compensés par une recette de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) dans le cadre du projet FLE/Ateliers socio-linguistiques). L'enveloppe dédiée aux aides sociales facultatives, au profit des ménages pris en charge par le SHA, est de 50 K€ (-10 K€ par rapport à 2020).

En 2021, le SHA est doté de 13,8 ETP de postes permanents et 2,4 ETP en remplacement, soit un total de charges de personnel de 617 K€. L'enveloppe des remplacements diminue de 8 K€ et 2 services civiques sont inclus dans la masse salariale du SHA.

Les **recettes (757,1 K€** soit -211,5 k€ par rapport à 2020) sont composées :

- d'une subvention de la DDCS pour 78 places d'hébergement d'urgence (466,5 K€), constante par rapport au BP 2020, et d'une recette FAS pour le projet FLE/ASL (+5 K€) ;
- de la couverture des dépenses par la Ville de Grenoble du dispositif hôtelier à hauteur de 250 K€ et des fluides des Appartements temporaires estimés à 30 K€. *Le montant accordé au dispositif hôtelier sera ajusté à 150 K€ au budget supplémentaire du CCAS pour être conforme à la convention financière entre la*

*Ville de Grenoble et le CCAS relative aux dispositifs communs d'action sociale sous réserve de sa validation par le vote du Conseil d'Administration.*

### **Les dépenses d'investissement :**

Elles concernent des dépenses récurrentes dont les achats à hauteur de 18 K€ pour l'équipement d'appartements temporaires nouvellement captés, et 15 K€ pour leur rénovation.

*A noter que les dépenses d'investissement du site du Rondeau sont ventilées sur le budget 08 et détaillées ci-dessous.*

### **Budget 8 : Pole d'Hébergement d'Urgence (CHRS Henri Tarze, CHRS Centre d'Accueil Intercommunal (CAI), dispositif Logement d'abord)**

#### **Contexte et activité**

Depuis septembre 2019 le périmètre du CHRS CAI a évolué, accueillant ainsi 16 places supplémentaires au sein du CAI collectif. Les 2 CHRS regroupent donc 134 places en collectif (47 places au CHRS Henri Tarze et 87 places au CHRS CAI), auxquelles s'ajoutent les 3 appartements dans le diffus rattachés au CHRS HT.

A compter de cette même date, les 3 logements situés dans le diffus sur l'agglomération grenobloise (qui avait permis l'extension anticipée des 16 places supplémentaires sur le CAI dans l'attente de la fin des travaux) sont conservés dans le cadre de la mise en place du dispositif expérimental du « Logement d'abord » (LDA).

En 2020, le dispositif LDA, copiloté par Grenoble Alpes Métropole et l'Etat sur le territoire, comptait 13 places réparties sur 3 appartements. Il concerne des familles du CHRS CAI, pouvant s'inscrire dans un parcours accéléré d'accès au logement. En 2021, le dispositif s'étend avec 7 places supplémentaires (soit un total de 20 places réparties sur 5 appartements).

#### **Budget**

Il convient de rappeler que le CA 2019, présenté dans le tableau ci-dessous, intègre l'activité des LHSS (rattachés au budget annexe 15 à compter du 1er janvier 2020).

Libellés des Groupes	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
Résultat de l'exercice antérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	326 820,97 €	295 425,00 €	282 640,00 €	-4,33%	-12 785,00 €
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	1 580 031,73 €	1 353 850,00 €	1 404 412,00 €	3,73%	50 562,00 €
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	409 367,86 €	546 540,20 €	462 436,20 €	-15,39%	-84 104,00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>2 316 220,56 €</b>	<b>2 195 815,20 €</b>	<b>2 149 488,20 €</b>	<b>-2,11%</b>	<b>-46 327,00 €</b>

Résultat de l'exercice antérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Gpe I : Produits de la tarification	2 165 919,20 €	1 807 610,20 €	1 837 580,20 €	1,66%	29 970,00 €
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	129 447,49 €	263 637,00 €	187 340,00 €	-28,94%	-76 297,00 €
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	126 965,26 €	124 568,00 €	124 568,00 €	0,00%	0,00 €
<b>Total Recettes</b>	<b>2 422 331,95 €</b>	<b>2 195 815,20 €</b>	<b>2 149 488,20 €</b>	<b>-2,11%</b>	<b>-46 327,00 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>106 111,39 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		

### **Les dépenses de fonctionnement : 2 149 K€**

#### ***Les dépenses de personnel : 1 404 K€***

Ces dépenses concernent 20,6 ETP sur le CAI (dont dispositif LDA) et 13,3 ETP sur le CHRS HT (postes permanents et remplacements) ainsi que des prestations extérieures.

Les dépenses progressent de +3,7% par rapport à 2020, soit +50,6 K€. Cela s'explique par :

- Le personnel remplaçant du CAI augmente de +25 K€ (+0.94 ETP) avec le recours à +0,2 ETP d'Educateur de jeunes enfants pour la mise en œuvre d'un nouveau projet sous réserve de l'obtention d'une subvention (+7,7 K€), ainsi que +0,5 ETP d'agent en renfort justifié par un besoin en restauration chaque soir (lundi au vendredi).
- L'intégration du temps de travail des gardes de nuit médicalisées (+41,2 K€) qui interviennent au CHRS CAI (+0,84 ETP) ainsi qu'au CHRS HT (+0,24 ETP) et aux LHSS.
- L'ajout de 2 services civiques pour le CHRS HT (+0,5 ETP) et le CAI (+0,5 ETP) et d'un stagiaire mutualisé sur 6 mois (+0,25 ETP CAI et +0,25 ETP CHRS HT).
- Les formations et l'analyse de la pratique : +3 K€.
- Les prestations extérieures relatives à l'intervention de médecins : +4,5 K€.

#### ***Les frais de siège : 68,7 K€ (-14,8 K€)***

La part des frais de siège est estimée à 4% des dépenses de fonctionnement conformément à la limite stricte fixée par la DDCS.

#### ***Autres dépenses de fonctionnement : 676,3 K€***

Ces dépenses diminuent de -81,7 K€ (-10,8 %). Cette évolution concerne :

- Dotations aux amortissements : -95 K€ (dont -61 K€ sur le Rondeau et -34 K€ sur le CAI).
- Créances admises en non-valeur : -19,3 K€ suite au paiement, en 2020, de l'intégralité des impayés résultant du service des logements en hôtel d'années antérieures. Ces dépenses étant isolées, elles n'impactaient pas les budgets des CHRS.
- Frais de restauration CHRS CAI : +4,4 K€ du fait d'un ajustement du montant budgété par rapport au réalisé 2020.
- Dépenses liées au contrat de quasi régie pour assurer l'entretien des bâtiments : +10,8 K€.
- Dispositif LDA : +19 K€ pour 7 places supplémentaires (fluides, fournitures hôtelières, locations immobilières, etc.). Le coût total du dispositif est estimé à 107,9 K€.

**Les recettes de fonctionnement (hors subvention Ville) : 2 081 K€ (+21 K€ soit +1%)*****Produit de la tarification : 1 838 K€***

Les dotations DDCS et autres subventions liées à l'activité des deux CHRS s'élèvent à 1 838 K€, soit +30 k€ (+1,6 %) par rapport au BP 2020. Cette évolution intègre :

- CHRS CAI, 87 places : 1 081 K€ (+21,3 K€).
- CHRS Henri Tarze, 47 places : 707 k€ (+22,1 K€).
- Logement d'abord, 20 places : 50 K€ (-13,4 k€).

***Autres produits : 243 K€***

Elles concernent :

- 30 K€ de subvention Métro pour le dispositif Logement d'abord (stable).
- 21 K€ du Centre Hospitalier Alpes-Isère, répartis à 50% entre les CHRS (stable).
- 6 K€ de la DDCS pour les interventions du psychologue dans les CHRS (stable).
- +7,7 K€ de recettes prévisionnelles afin de financer +0,2 ETP d'Educateur jeunes enfants, dans le cadre d'un nouveau projet, sur le CAI.
- 12 K€ de participations forfaitaires des usagers (baisse de 4 K€ sur estimation faite au regard des 3 dernières années).
- les produits financiers : 3,8 K€ du FCTVA, 4,6 K€ d'intérêts courus, 124,6 K€ de quote-part des subventions d'investissement et 33,3 K€ de refacturation des fluides et amortissements des LHSS aux CHRS.

**Les recettes et dépenses d'investissement**

Les dépenses réelles d'investissement hors emprunts (341 K€) regroupent :

- les dépenses récurrentes pour 127 K€, dont :
  - o les achats, 44 K€
  - o CAI : 8 K€ pour l'ajout de portes en contrôle d'accès et l'asservissement de l'ascenseur et 15 K€ de réserve pour des travaux imprévus.
  - o Rondeau : 60 K€ pour le renouvellement récurrent des chalets vétustes
- les opérations de travaux pour un total de 274 K€ :
  - o CAI : 121,6 K€ pour le chantier de réfection des douches
  - o CHRS HT et CAI : 30 K€ de frais d'études pour la création d'un accueil mutualisé et l'aménagement d'un espace extérieur pour les adolescents.
  - o Rondeau : 122 K€ en opération de réhabilitation (Chalets Hébergement)

**Les recettes** d'investissements (284,4 K€) sont insuffisantes pour combler le besoin en dépenses et sont composées :

- des amortissements des opérations antérieures : 254 K€ (-96,8 K€).
- du FCTVA : 24,7 K€ (-81,1 K€).

Le recours à l'emprunt est donc nécessaire pour 345 K€ (+205 K€).

**Budget 15 : Hébergement Santé Précarité (Lits d'Accueil Médicalisés et Lits Halte Soins Santé)****Contexte/Eléments d'actualité**

Le service des Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) a ouvert au 1<sup>er</sup> septembre 2019 d'où la création du budget annexe 15 au Conseil d'Administration du 12 avril 2019. Le service, qui compte 20 lits, est actuellement installé au sein de la Résidence Autonomie Le Lac.

Le service des Lits Halte Soins Santé (LHSS) était, jusqu'au 31 décembre 2019, rattaché au budget annexe 08. Il compte 11 lits (+2 lits par rapport à 2020) dont 9 sont installés au sein des locaux du CHRS et 2 nouveaux lits au sein de la Résidence Autonomie Le Lac. La nature des services LAM et LHSS étant similaire, les 2 services ont été rassemblés au sein du budget 15 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le budget 2021 s'est construit à partir du BP 2020 et également au regard de son exécution en prenant en compte les conditions exceptionnelles de fonctionnement liées à la crise sanitaire.

### Activité

- 20 lits LAM
- 11 lits LHSS, soit 2 lits supplémentaires par rapport à 2020 qui sont installés à proximité des LAM préfigurant ainsi le fonctionnement de proximité de ces 2 services et étendu à 5 lits dès que les locaux de l'EHPAD les Delphinelles seront libérés (voire dès que possible au cours de l'année 2021, en fonction des possibilités de mise à disposition d'appartements par la résidence Le Lac).

### Budget

Il convient de rappeler que le CA 2019, présenté dans le tableau ci-dessous, est partiel puisque les LHSS étaient rattachés au budget annexe 08 jusqu'au 31 décembre 2019.

Libellés des Groupes	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	116 690,89 €	404 080,00 €	414 126,00 €	2,49%	10 046,00 €
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	250 964,87 €	1 316 670,00 €	1 379 959,00 €	4,81%	63 289,00 €
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	97 528,00 €	161 100,00 €	190 045,00 €	17,97%	28 945,00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>465 183,76 €</b>	<b>1 881 850,00 €</b>	<b>1 984 130,00 €</b>	<b>5,44%</b>	<b>102 280,00 €</b>
Gpe I : Produits de la tarification	855 400,00 €	1 881 850,00 €	1 984 130,00 €	5,44%	102 280,00 €
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
<b>Total Recettes</b>	<b>855 400,00 €</b>	<b>1 881 850,00 €</b>	<b>1 984 130,00 €</b>	<b>5,44%</b>	<b>102 280,00 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>390 216,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		

### **Les dépenses de fonctionnement : 1 984,1 k€ (1 514,3 k€ LAM + 469,8 k€ LHSS)**

Globalement le budget des LAM reste stable entre 2020 et 2021 alors que celui des LHSS subit une augmentation liée à l'ouverture de 2 lits supplémentaires (+88,8 K€ soit +23,3 %).

**Les dépenses de personnel : 1 380 K€**

Ces dépenses concernent 23,3 ETP sur les LAM et 5,8 ETP sur les LHSS (postes permanents et remplacements) ainsi que des prestations extérieures.

En 2021, on notera sur les dépenses de personnel :

- une mutualisation des gardes de nuit médicalisées entre les CHRS et les LHSS et un ajustement de la prévision financière sur ce poste au regard du réalisé en 2020 (+0,42 ETP soit +16,5 K€).
- l'intégration de 0,48 ETP (+30 K€) d'agents en renfort pour venir conforter l'équipe en place au regard des 2 LHSS supplémentaires et dans l'attente de la création de poste pérenne en fonction du besoin réellement identifié.
- l'extension des prestations extérieures relatives à l'intervention du médecin (+5,2 k€) et aux soins infirmiers (+4,5 K€) aux LHSS.
- la suppression d'1 ETP d'aide-soignant sur les LAM (-39 K€).
- l'intégration du temps de médecin nécessaire au fonctionnement des LAM, qui est inscrit en prestation extérieure à hauteur de 65,8 K€ (non inscrit au BP 2020).
- la présence d'un stagiaire gratifié pour 2,5 mois sur les LAM.

**Les frais de siège : 216,4 K€**

Ils représentent 12,2% des dépenses totales de fonctionnement et sont couverts intégralement par les recettes de tarification (ARS).

**Les autres dépenses de fonctionnement : 387,7 K€**

- ✓ Pas de montant de quasi régie inscrit au budget 2021, les locaux étant mis à disposition par la RA Le Lac pour les LAM et les CHRS et la RA Le Lac pour les LHSS. Toutefois, des montants de refacturations de frais de mise à disposition de locaux sont inscrits, à savoir 125,5 K€ pour les LAM et 40 K€ pour les LHSS (+9,7 K€ pour les 2 lits supplémentaires).
- ✓ Les autres dépenses des LAM restent globalement stables avec une inscription de +5 K€ pour l'achat de produits pharmaceutiques au profit des résidents sans droit. Cette dernière est compensée par un ajustement des dépenses de location du matériel médical (-2,1 K€) et des charges exceptionnelles (-3,4 K€).
- ✓ Les autres dépenses des LHSS sont impactées par l'ouverture de 2 lits supplémentaires installés à la Résidence Autonomie Le Lac, avec notamment +5,7 K€ pour la restauration (pour un total de 29,7 K€) et +23,5 K€ inscrits en réserve afin de palier à d'éventuels frais exceptionnels pouvant intervenir compte tenu de ce nouveau fonctionnement sur plusieurs sites (CHRS HT, CHRS CAI, Résidence Autonomie Le Lac).

**Les recettes de fonctionnement (hors subvention Ville) : 1 984,1 K€ (1 514,3 K€ LAM + 469,8 K€ LHSS)**

La dotation ARS 2021 constitue l'unique recette inscrite au budget 2021 pour 1 984,1 K€. Elle comprend une actualisation de +0.9% par rapport à la dotation 2020 ainsi qu'une augmentation de 84,7 K€ pour l'ouverture de 2 LHSS en 2021.

Une recette usagers devrait toutefois être perçue par le service des LAM, dans la limite de 10% des revenus des usagers. Compte tenu de la récente ouverture du service et au regard de la crise sanitaire en 2020, il a été décidé de ne pas inscrire de recettes à ce titre n'ayant pas d'éléments fiables pour estimer un montant qui n'aura que peu d'impact sur le budget global.

**Les recettes et dépenses d'investissement :**

Aucune dépense de travaux n'est prévue sur 2021. Les dépenses d'investissement réelles hors emprunts (15 K€) concernent des achats de matériel et mobiliers.

Les recettes d'investissement (12,1 K€) ne couvrent pas totalement les besoins en dépenses et sont constituées :

- des amortissements de biens (7 K€)
- du FCTVA (5,1 K€).





Les Directions ressources regroupent la Direction Générale (DG), la Direction Communication Information Documentaire et Partenariats (DCIDP), la Direction des Finances et de l'Administration Générale (DFAG) et la Direction des Ressources Humaines (DRH).

Sont présentés également des reliquats de lignes budgétaires des Directions des Affaires Techniques et Programmes (DATPRO) et d'Action Sociale Territorialisée (DAST) qui ont été transférées à la Ville en 2017.

Le budget prévisionnel 2021 des Directions des Ressources est impacté (notamment pour la Direction des Finances et de l'Administration Générale) par le déménagement dans les nouveaux locaux de Claudel prévu en avril 2021. Ce changement de locaux entraîne une modification de certaines dépenses et la mise en place d'une convention d'occupation des locaux entre la Ville de Grenoble et le CCAS à soumettre au vote du Conseil d'Administration du CCAS. Ces impacts sont précisés ci-après.

### 3.4.1 - SYNTHÈSE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2021 DES DIRECTIONS RESSOURCES

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
042 Opération d'ordre de transfert entre section	599,8 k€	320,8 k€	252,1 k€	-21,41%	-68,7 k€
<b>ORDRE</b>	<b>599,8 k€</b>	<b>320,8 k€</b>	<b>252,1 k€</b>	<b>-21,41%</b>	<b>-68,7 k€</b>
011 Charges à caractère général	1 763,9 k€	1 864,7 k€	2 171,2 k€	16,44%	306,5 k€
012 Charges de personnel et frais assimilés	5 329,9 k€	5 480,3 k€	5 368,2 k€	-2,04%	-112,0 k€
65 Autres charges de gestion courante	3 663,4 k€	2 059,3 k€	1 955,6 k€	-5,04%	-103,7 k€
66 Charges financières	332,2 k€	347,8 k€	333,2 k€	-4,21%	-14,6 k€
67 Charges exceptionnelles	13,3 k€	5,1 k€	15,1 k€	194,55%	10,0 k€
<b>REEL</b>	<b>11 102,7 k€</b>	<b>9 757,1 k€</b>	<b>9 843,3 k€</b>	<b>0,88%</b>	<b>86,2 k€</b>
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>11 702,5 k€</b>	<b>10 077,9 k€</b>	<b>10 095,4 k€</b>	<b>0,17%</b>	<b>17,5 k€</b>

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
042 Opération d'ordre de transfert entre section	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,00%	0,0 k€
<b>ORDRE</b>	<b>0,0 k€</b>	<b>0,0 k€</b>	<b>0,0 k€</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,0 k€</b>
013 Atténuation de charges	33,6 k€	169,4 k€	169,4 k€	0,00%	0,0 k€
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 028,9 k€	2 020,2 k€	1 968,1 k€	-2,58%	-52,1 k€
74 Dotations, subventions et participations	19 062,4 k€	19 733,3 k€	19 396,3 k€	-1,71%	-337,0 k€
75 Autres produits de gestion courante	17,9 k€	3,4 k€	3,4 k€	0,00%	0,0 k€
77 Produits exceptionnels	309,9 k€	35,6 k€	16,1 k€	-54,92%	-19,6 k€
<b>REEL</b>	<b>22 452,8 k€</b>	<b>21 961,8 k€</b>	<b>21 553,1 k€</b>	<b>-1,86%</b>	<b>-408,7 k€</b>
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>22 452,8 k€</b>	<b>21 961,8 k€</b>	<b>21 553,1 k€</b>	<b>-1,86%</b>	<b>-408,7 k€</b>

Les charges des Directions Ressources s'élèvent en 2021 à 10 095 K€ soit + 17.5 K€ (+0,17 %) et sont essentiellement composées de dépenses de personnel.

Les dépenses de personnel se répartissent de la manière suivante :

- ✓ 4 571 K€ pour les postes permanents
- ✓ 165 K€ pour les remplacements
- ✓ 632 K€ pour les autres dépenses de personnel

Les recettes des Directions Ressources représentent pour 2021, 21 553 K€ soit - 408,7 K€ (-1,86 %) constituées essentiellement :

- de la subvention Ville. Au budget primitif, est déduit de celle-ci un montant de 90.2 K€ du fait du transfert du service accueil courrier, sur 6 mois, à la Ville. Sous réserve du vote des conventions de financement Ville/CCAS de Grenoble, le montant de Subvention Ville alloué sera ajusté en conséquence au Budget supplémentaire<sup>1</sup>, soit 19 186 K€ dont 283 K€ ventilés sur la DASLPP,
- de la refacturation aux budgets annexes d'un montant de 1 754 K€.

### 3.4.2 LA DIRECTION DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
042 Opération d'ordre de transfert entre section	587,2 k€	309,5 k€	241,4 k€	-22,01%	-68,1 k€
<b>ORDRE</b>	<b>587,2 k€</b>	<b>309,5 k€</b>	<b>241,4 k€</b>	<b>-22,01%</b>	<b>-68,1 k€</b>
011 Charges à caractère général	1 294,3 k€	1 161,1 k€	1 454,8 k€	25,29%	293,6 k€
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 457,6 k€	1 505,7 k€	1 301,9 k€	-13,54%	-203,8 k€
65 Autres charges de gestion courante	3 655,1 k€	2 050,9 k€	1 945,7 k€	-5,13%	-105,2 k€
66 Charges financières	332,2 k€	347,8 k€	333,2 k€	-4,21%	-14,6 k€
67 Charges exceptionnelles	13,3 k€	5,1 k€	15,1 k€	194,55%	10,0 k€
<b>REEL</b>	<b>6 752,5 k€</b>	<b>5 070,6 k€</b>	<b>5 050,6 k€</b>	<b>-0,39%</b>	<b>-20,0 k€</b>
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>7 339,8 k€</b>	<b>5 380,1 k€</b>	<b>5 292,0 k€</b>	<b>-1,64%</b>	<b>-88,1 k€</b>

<sup>1</sup> Cf 2.5.1 Subvention Ville et évolutions des conventions

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
042 Opération d'ordre de transfert entre section	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,00%	0,0 k€
<b>ORDRE</b>	<b>0,0 k€</b>	<b>0,0 k€</b>	<b>0,0 k€</b>	<b>0,0 k€</b>	<b>0,0 k€</b>
013 Atténuation de charges	5,7 k€	60,0 k€	60,0 k€	0,00%	0,0 k€
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 695,0 k€	1 641,4 k€	1 629,7 k€	-0,71%	-11,7 k€
74 Dotations, subventions et participations	18 965,2 k€	19 501,3 k€	19 216,3 k€	-1,46%	-285,0 k€
75 Autres produits de gestion courante	17,7 k€	2,4 k€	2,4 k€	0,00%	0,0 k€
77 Produits exceptionnels	309,9 k€	35,6 k€	16,1 k€	-54,92%	-19,6 k€
<b>REEL</b>	<b>21 993,5 k€</b>	<b>21 240,7 k€</b>	<b>20 924,5 k€</b>	<b>-1,49%</b>	<b>-316,2 k€</b>
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>21 993,5 k€</b>	<b>21 240,7 k€</b>	<b>20 924,5 k€</b>	<b>-1,49%</b>	<b>-316,2 k€</b>

**Les dépenses de personnel (1 302 K€)**, en baisse de 203.8 K€ soit – 13,54 %

- **Pour les postes permanents :**
  - **Service accueil courrier reprographie : - 170.8 K€**  
Le déménagement du Siège modifie l'organisation de ce service qui va être transféré à la Ville. Deux postes sont supprimés suite à des départs d'agents : 1 chargé de reprographie et 1 vagemestre.
  - **Direction des Finances : - 87 K€** dû, notamment à :  
La suppression de 1 ETP de chargé de mission prévu sur 2 mois en 2020 : - 11.9 K€  
Des mouvements de personnel sur les postes qui engendrent un écart - 14,6 K€  
La prévision de 1 ETP chargé de mission ramené à 6 mois, soit - 37 K€ par rapport à 2021.
- **Pour les remplacements : + 54 K€** (remplacement sur 2 postes permanents)

**Les autres dépenses (3 990 K€)** : en progression de +116 K€ soit + 2,98 %,

Ces dépenses regroupent les différents besoins suivants :

- Frais liés aux assurances – fluides – télécommunication – affranchissement – fournitures administratives
- Frais liés aux services informatiques – reprographie – entretien – archivage - accueil
- Les dotations aux amortissements

Ce budget, a connu de nombreuses modifications et évolutions liées :

- *à l'évolution des conventions Grenoble Alpes Métropole/CCAS :*
  - la décision d'une convention régissant le service d'archivage : + 40 K€
  - L'évolution de la convention régissant la reprographie avec prise en charge de la masse salariale : + 50 K€
  - L'évolution de la convention régissant l'informatique : + 55 K€
- *au déménagement du Siège :*
  - + 100 K€ : une convention d'occupation des locaux, estimation pour 6 mois, est en cours d'élaboration avec la Ville pour l'occupation des locaux Claudel. Le CCAS prendra en compte 30 % des dépenses et la Ville 70 % pour les fluides, la maintenance, le dispositif alarme, le nettoyage des locaux<sup>2</sup>
  - – 60 K€ d'entretien des bâtiments et contrat de maintenance de matériel
  - – 13 K€ location de photocopieur
  - + 20 K€ pour les dépenses imprévues
  - + 63 K€ de frais de déménagement
  - – 10 K€ de frais d'affranchissement du courrier
- *à la crise sanitaire :*  
Une enveloppe budgétaire de 100 K€ a été inscrite pour l'achat des Equipements de Protection Individuelle nécessaire aux personnels de tous les équipements et services du CCAS pour faire face aux besoins spécifiques de la crise sanitaire.
- *à la baisse des dotations aux amortissements :* - 68 K€.
- *à la non réalisation du repas caritatif en 2021 :* - 21 K€ de subventions aux associations.
- *à la baisse des intérêts des emprunts et dettes :-* 49 K€.
- *à la baisse de la refacturation de la subvention Ville aux budgets annexes :* - 83 K€.

### **Les recettes (20 924 K€) :**

Elles reculent de 316,2 K€ soit -1,49 %.

#### Les principales recettes :

- La recette de Subvention Ville, évoquée ci-dessus.
- Remboursement sur rémunération de personnel (paie négatives) : 60 K€ (prévu au global au budget principal mais qui se réalise au niveau des services concernés).
- Concessions funéraires : 120,7 K€ (Montant encaissé par la Ville mensuellement pour les concessions cimetières dont 1/3 revient au CCAS et 2/3 à la Ville).
- Mise à disposition de personnel : inscription d'1/2 salaire dans l'hypothèse d'un agent concerné : 17 K€.
- Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion : 10 K€ (Correspond à la correction de soldes débiteurs sur diverses natures comptables en fin d'année).

<sup>2</sup> Cf 2.5.1 Subvention Ville et évolutions des conventions

- Produits exceptionnels (dons – assurances) : 6 K€ (la recette du repas caritatif a été supprimée sur 2021 au même titre que la dépense correspondante : - 21 K€).
- Le FCTVA : 9,9 K€
- Les refacturations aux budgets annexes s'élèvent à 1 485 K€<sup>3</sup>.

### 3.4.3 LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
042 Opération d'ordre de transfert entre section	0,3 k€	0,1 k€	0,1 k€	4,44%	0,0 k€
<b>ORDRE</b>	<b>0,3 k€</b>	<b>0,1 k€</b>	<b>0,1 k€</b>	<b>4,44%</b>	<b>0,0 k€</b>
011 charges à caractère général	444,4 k€	663,7 k€	673,7 k€	1,51%	10,0 k€
012 charges de personnel et frais assimilés	2 726,2 k€	2 920,3 k€	2 985,8 k€	2,24%	65,5 k€
<b>REEL</b>	<b>3 170,7 k€</b>	<b>3 584,0 k€</b>	<b>3 659,5 k€</b>	<b>2,11%</b>	<b>75,5 k€</b>
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>3 170,9 k€</b>	<b>3 584,1 k€</b>	<b>3 659,6 k€</b>	<b>2,11%</b>	<b>75,5 k€</b>

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
013 atténuations de charges	27,9 k€	109,4 k€	109,4 k€	0,00%	0,0 k€
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	245,7 k€	267,3 k€	287,4 k€	7,52%	20,1 k€
74 Dotations, subventions et participations	97,3 k€	232,0 k€	180,0 k€	-22,43%	-52,0 k€
75 Autres produits de gestion courante	0,2 k€	1,0 k€	1,0 k€	0,00%	0,0 k€
<b>REEL</b>	<b>371,1 k€</b>	<b>609,7 k€</b>	<b>577,7 k€</b>	<b>-5,24%</b>	<b>-31,9 k€</b>
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>371,1 k€</b>	<b>609,7 k€</b>	<b>577,7 k€</b>	<b>-5,24%</b>	<b>-31,9 k€</b>

**Les dépenses de personnel** représentent 2 986 K€

- La masse salariale (2 424 K€) évolue de : + 60,1 K€ soit + 2,54 %.

**+15,4 K€ sur les postes permanents**, dont les principales évolutions sont :

- Passage en catégorie A du poste de préventeur (ingénieur principal) : + 36 K€
- Transformation du poste d'infirmière en psychologue du travail/ergonome : + 2 K€
- Prévision d'un poste de catégorie B sur 10 mois contre 6 l'année précédente : + 12 K€
- Prévision du poste d'adjoint de direction carrière et parcours sur 12 mois contre 3 en 2020 : + 37 K€

<sup>3</sup> Cf 1.1.4 Focus sur les flux croisés entre budgets

- Le déménagement du Siège entraîne la suppression sur 6 mois de 2.5 ETP d'agents de propreté des locaux : - 48.5 K€, ce service étant externalisé.
- Transfert du poste d'infirmier volant du pôle TEMPO sur une autre direction : - 41,4 K€
- Evolution de carrière : + 15 K€

**+ 44,7 K€ pour les remplacements**, correspondant à des renforts sur plusieurs postes.

- Les autres dépenses de personnel (562 K€) progressent de : + 5 K€ soit + 0,96 %.

Ces dépenses sont principalement des cotisations (assurance personnel – comité social), des expertises et des frais de personnel extérieur.

La cotisation au Comité Social augmente de 18 K€ et le budget des apprentis baisse de 12 K€.

**Les autres dépenses : 674 K€** soit +12 K€ (+1.77%)

Ces dépenses regroupent les différents besoins des services de cette Direction, notamment en matière de :

- Diverses fournitures (administratives – matériel entretien – petit matériel – carburant)
- Versement à des organismes – remboursements de frais (supervision – formation – accompagnement)
- Convention (Métro pour le médecin du travail)
- Dépenses du dispositif FIPHFP
- Rémunération d'intermédiaires

Elles sont en évolution de **+ 12 K€ soit + 1,77 %** du fait :

- Du transfert d'une partie des dépenses de supervision dans les Directions d'Action Sociales – 9.8 K€
- De l'inscription de nouvelles dépenses pour des enquêtes administratives + 20 K€
- De la mise à disposition à l'attention du personnel d'une ligne d'écoute psychologique + 8 K€
- De la baisse des frais d'actes de contentieux : - 5 K€

**Les recettes (578 K€)** diminuent de **32 K€ soit - 5,24 %**

Elles sont liées à :

- des remboursements de charges de Masse Salariale
- des produits exceptionnels (indemnités assurances...)
- la mise à disposition de personnel
- la participation de l'Etat sur la rémunération des emplois d'insertion en Parcours Emploi Compétence
- le fonds FIPHFP

Cette baisse s'explique par :

- - 22 K€ Fonds FIPHFP
- - 30 K€ de participation de l'Etat sur la rémunération des emplois d'insertion : Parcours Emploi Compétences
- + 8 K€ : nouvelle recette liée à l'emploi d'apprentis

- + 12 K€ sur les refacturations aux budgets annexes pour ce qui concerne les CPAR (charges et produits à répartir) qui s'élèvent à 262,4 K€<sup>4</sup>.

### 3.4.4 LA DIRECTION COMMUNICATION INFORMATION DOCUMENTAIRE ET PARTENARIATS

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
011 charges à caractère général	13,5 k€	21,4 k€	22,2 k€	3,74%	0,8 k€
012 charges de personnel et frais assimilés	374,6 k€	321,1 k€	334,7 k€	4,22%	13,6 k€
<b>REEL</b>	<b>388,1 k€</b>	<b>342,5 k€</b>	<b>356,9 k€</b>	<b>4,19%</b>	<b>14,4 k€</b>
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>388,1 k€</b>	<b>342,5 k€</b>	<b>356,9 k€</b>	<b>4,19%</b>	<b>14,4 k€</b>

*Cette Direction ne présente pas de recettes affectées.*

#### **Les dépenses de personnel : 334,7 K€**

Ces dépenses augmentent de 13,6 K€ soit +4,22 % en lien avec des mouvements de personnel sur les postes.

#### **Les autres dépenses : 22,2 K€**

Concernent uniquement le service information et documentation essentiellement pour des dépenses d'abonnements ou d'achats de livres et augmentent de 0,8 K€ soit + 3,74 %.

### 3.4.5 LA DIRECTION GÉNÉRALE

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
011 charges à caractère général	9,7 k€	13,5 k€	15,6 k€	15,56%	2,1 k€
012 charges de personnel et frais assimilés	770,9 k€	733,1 k€	745,8 k€	1,73%	12,7 k€
65 autres charges de gestion courante	8,4 k€	8,4 k€	9,9 k€	17,94%	1,5 k€
<b>REEL</b>	<b>789,0 k€</b>	<b>755,0 k€</b>	<b>771,3 k€</b>	<b>2,16%</b>	<b>16,3 k€</b>
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>789,0 k€</b>	<b>755,0 k€</b>	<b>771,3 k€</b>	<b>2,16%</b>	<b>16,3 k€</b>

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
70 produits des services, du domaine et ventes diverses	88,2 k€	111,5 k€	51,0 k€	-54,29%	-60,5 k€
<b>REEL</b>	<b>88,2 k€</b>	<b>111,5 k€</b>	<b>51,0 k€</b>	<b>-54,29%</b>	<b>-60,5 k€</b>
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>88,2 k€</b>	<b>111,5 k€</b>	<b>51,0 k€</b>	<b>-54,29%</b>	<b>-60,5 k€</b>

<sup>4</sup> Cf 1.1.4 Focus sur les flux croisés entre budgets

**Les dépenses de personnel : 745,8 K€**

Globalement, elles augmentent de 12,7 K€ soit + 1,73 %.

A compter de 2021, le Directeur Général est recruté par la Ville de Grenoble et mis à disposition à 0.5 ETP au CCAS. Modifié par l'évolution des conventions de financement Ville/CCAS, le salaire sera pris en charge par la Ville de Grenoble avec une refacturation au CCAS équivalente à 0.5 ETP du poste<sup>5</sup> (jusqu'en 2020, le CCAS portait l'entièreté de la masse salariale et refacturait à la Ville de Grenoble la part concernée).

Une dépense supplémentaire de 12.8 K€ est prévue qui n'était budgétée que partiellement en 2020, dans l'attente du recrutement.

**Les autres dépenses : 25,4 K€**

Elles progressent de 3,6 K€ soit + 16,46 %, en grande partie en lien avec des prestations de services pour les besoins en dépenses de fonctionnement du Pole Transversalité-Innovation (ex : frais hôtels, colloques, dépenses diverses nécessaires pour mener à bien des études sur des projets programmés tels que la réflexion de les résidences autonomes, la Maison du Don, l'urbanisme transitoire/lieu conventionnés, etc.

**Les recettes : 50,9 K€**

Elles baissent de 60,5 K€ soit - 54,29 %, dont - 62,5 K€ sur le remboursement du poste de Directeur Général par la Ville.

### LES EX DIRECTIONS DES AFFAIRES TECHNIQUES ET PROGRAMMES ET D'ACTION SOCIALE TERRITORIALISÉE

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
042 Opération d'ordre de transfert entre section	337,1 k€	314,5 k€	300,1 k€	-4,60%	-14,5 k€
<b>ORDRE</b>	<b>337,1 k€</b>	<b>314,5 k€</b>	<b>300,1 k€</b>	<b>-4,60%</b>	<b>-14,5 k€</b>
011 charges à caractère général	1,9 k€	5,0 k€	5,0 k€	0,00%	0,0 k€
012 charges de personnel et frais assimilés	0,4 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,00%	0,0 k€
<b>REEL</b>	<b>2,3 k€</b>	<b>5,0 k€</b>	<b>5,0 k€</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,0 k€</b>
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>339,4 k€</b>	<b>319,5 k€</b>	<b>305,1 k€</b>	<b>-4,53%</b>	<b>-14,5 k€</b>

Chapitre	CA 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en %	Évolution entre BP 2021 et BP 2020 en montant
042 Opération d'ordre de transfert entre section	43,1 k€	42,2 k€	42,2 k€	0,00%	0,0 k€
<b>ORDRE</b>	<b>43,1 k€</b>	<b>42,2 k€</b>	<b>42,2 k€</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>43,3 k€</b>	<b>42,2 k€</b>	<b>42,2 k€</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,0 k€</b>

<sup>5</sup> Cf 2.5.1 Subvention Ville et évolutions des conventions



Ces directions ont été transférées à la Ville mais il reste des reliquats de dépenses et recettes essentiellement d'ordre :

- Dépenses d'amortissement à hauteur de 290 K€
- Recettes de reprise de subvention pour 42 K€

L'unique dépense réelle est relative au diagnostic annuel des arbres pour 5 K€.

## L'INVESTISSEMENT DES DIRECTIONS RESSOURCES

Le budget en investissement des dépenses réelles et hors emprunts, inscrit dans les Directions Ressources, est de 1 522 K€. Il est naturellement composé de dépenses propres aux besoins des ressources, mais recouvre pour l'essentiel des besoins transversaux à l'ensemble des Directions.

Il regroupe :

- les achats hors besoins liés à l'installation à Claudel, 32 K€
- les dépenses nécessitées par l'installation à Claudel : 154 K€
- la mise en œuvre du programme de travaux d'accessibilité dans les établissements du CCAS : 255 K€
- une réserve travaux de 117 K€ venant couvrir les besoins imprévus
- une enveloppe réservée à l'entretien des espaces extérieurs des équipements
- les coûts d'informatiques et téléphonie (matériel, logiciels métier, travaux sur réseaux) : 675 K€
- le renouvellement de la flotte des véhicules : 86 K€
- une enveloppe de 41 K€ dans le cadre de la convention avec Grenoble Alpes Métropole en faveur du tri et de la réduction des déchets (achats subventionnés)

Le récapitulatif de l'ensemble des dépenses et recettes d'investissement des budgets consolidés est présenté ci-après<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Cf 4.1 Dépenses et recettes d'investissement, tous budgets confondus



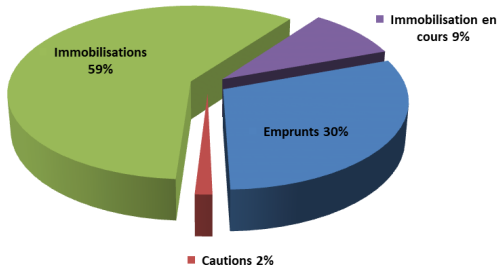
## 4. L'INVESTISSEMENT



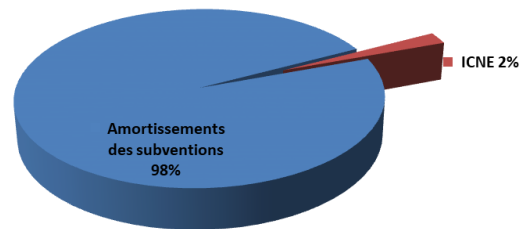
	Tous budgets 2020	Budget principal 2021	Budgets annexes 2021	Tous budgets 2021
<b>DEPENSES REELLES</b>				
EMPRUNTS (Remboursement du capital)	2 178 980	1 810 670	313 340	2 124 010
CAUTIONS	95 000		95 000	95 000
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES dont fonds de concours	495 000	274 000	168 790	442 790
SUBVENTION D'EQUIPEMENTS		218 000		218 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 583 612	2 182 479	1 318 810	3 501 289
IMMOBILISATIONS ENCOURS	501 000	255 000	402 800	657 800
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	0	0
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>5 853 592</b>	<b>4 740 149</b>	<b>2 298 740</b>	<b>7 038 889</b>
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>				
AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	331 897	171 644	149 668	321 312
ICNE	7 105		7 010	7 010
OPERATIONS PATRIMONIALES	0			0
IMMOB CORPORELLES	0			0
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>339 002</b>	<b>171 644</b>	<b>156 678</b>	<b>328 322</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>6 192 594</b>	<b>4 911 793</b>	<b>2 455 418</b>	<b>7 367 211</b>
<b>RECETTES REELLES</b>				
FONDS COMPENSATION TVA	355 700	230 940	112 950	343 890
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	520 000	741 139	580 000	1 321 139
EMPRUNTS A REALISER	3 114 074	2 536 234	992 247	3 528 481
CAUTIONS	95 000		95 000	95 000
CESSION	0	0	0	0
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	0	0
<b>Total recettes réelles</b>	<b>4 084 774</b>	<b>3 508 313</b>	<b>1 780 197</b>	<b>5 288 510</b>
<b>RECETTES D'ORDRE</b>				
AMORTISSEMENTS	2 251 990	1 403 480	654 771	2 058 251
ICNE	6 175		7 420	7 420
AUTRES IMMOB EN COURS				
OPERATIONS PATRIMONIALES				
AUTO FINANCEMENT				
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>2 258 165</b>	<b>1 403 480</b>	<b>662 191</b>	<b>2 065 671</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>6 342 939</b>	<b>4 911 793</b>	<b>2 442 388</b>	<b>7 354 181</b>

## Investissement tous budgets

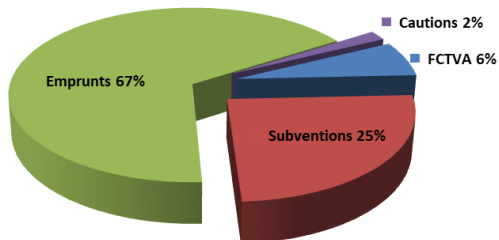
**BP 2021 - DEPENSES REELLES**



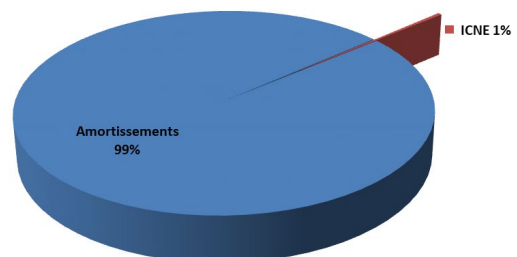
**BP 2021 - DEPENSES D'ORDRE**



**BP 2021 - RECETTES REELLES**



**BP 2021 - RECETTES D'ORDRE**





	2021	
	Dépenses récurrentes	Opération
Achats	163 100 €	
Travaux - Maintenance	456 500 €	
Locaux crèche associative Pom Flore Alexandre		360 000 €
EAJE Voie Lactée		166 000 €
EAJE Ilot Marmots		63 000 €
<b>Total DASPE</b>	<b>619 600 €</b>	<b>589 000 €</b>
	<b>1 208 600 €</b>	
Achats	169 700 €	
Travaux - Maintenance	796 690 €	
EHPAD Flaubert		18 110 €
EHPAD Lucie Pellat		81 200 €
EHPAD St Bruno		50 000 €
Résidence autonomie Montesquieu		260 000 €
Résidence autonomie Saint Laurent		120 000 €
<b>Total DASPA</b>	<b>966 390 €</b>	<b>529 310 €</b>
	<b>1 495 700 €</b>	
Achats	83 100 €	
Travaux - Maintenance	208 000 €	
CHRS Centre d'accueil intercommunal		121 600 €
Site du Rondeau		122 200 €
CHRS Henri TARZE		30 000 €
<b>Total DASLPP</b>	<b>291 100 €</b>	<b>273 800 €</b>
	<b>564 900 €</b>	
Achats	32 100 €	
Claudel (Achats/Travaux hors convention)	154 400 €	
Accessibilité	255 000 €	
Siège démolition/interstices)	50 000 €	
Réserve Travaux	117 000 €	
Suite audit patrimonial	20 000 €	
Espaces extérieurs	100 000 €	
Abbé Gregoire	20 000 €	
Informatique/intercom	675 400 €	
Achats tris des déchets	40 779 €	
Véhicules	86 000 €	
<b>Total RESSOURCES</b>	<b>1 550 679 €</b>	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT 2021</b>	<b>4 819 879 €</b>	

*A noter que les dépenses relatives à la convention de maîtrise d'ouvrage d'aménagement du site du « Rondeau » (498 k€) n'apparaissent pas dans la prévision budgétaire. Cette situation fait suite à la débudgétisation des opérations d'affectation ou de mise à disposition dans le cadre du budget prévisionnel, ces dépenses non-inscrites seront constatées au moment du moment du mandatement prévu au cours de l'exercice.*



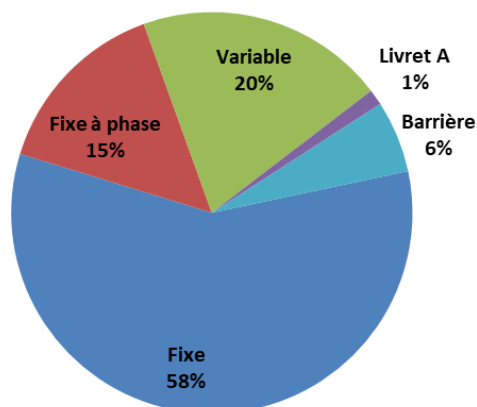


	BP 2020	BP 2021
Dette en capital à l'origine	37 175 768 €	36 205 431 €
Dette en capital au 01/01/N	18 905 020 €	16 754 132 €
Annuités à payer au cours de l'exercice	2 514 641 €	2 429 978 €
dont intérêts	363 754 €	310 903 €
dont capital	2 150 887 €	2 119 075 €

### Synthèse

Taux moyen	2,02%
Durée de vie résiduelle	10 ans et 5 mois
Durée de vie moyenne	5 ans et 5 mois
Nombre d'emprunts	18

Dette par type de risque



Dette par prêteur

